



Quatorzième séance

Mardi 12 juin 2012, 10 h 15

Présidence de M. Sukayri et de M. Alburquerque de Castro

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons poursuivre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. VIZJAK (*ministre du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Slovénie*)

Je suis très honoré de pouvoir participer à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Les valeurs promues par l'OIT n'ont jamais revêtu autant d'importance. L'emploi des jeunes, le socle de protection sociale ainsi que les droits fondamentaux sont des questions essentielles au cœur de la crise actuelle. La Conférence internationale du Travail représente une occasion unique d'échanger de bonnes pratiques et de bonnes politiques capables de contribuer à de meilleurs résultats. Il y a bien longtemps que notre société n'avait pas été confrontée à de pareils défis.

Les défis auxquels nous sommes confrontés dans le contexte de la crise ont un impact considérable sur la volatilité du marché du travail ainsi que sur les limitations des budgets nationaux. Soucieuse d'ouvrir la porte à une reprise rapide, la Slovénie a adopté diverses mesures, y compris la loi d'intervention globale, récemment adoptée, qui vise à stabiliser les finances publiques.

La Slovénie est un pays où la dimension sociale est très forte; par conséquent, en dépit de la crise, nous ne nous sommes pas fixé comme objectif de réduire la protection sociale et les droits des individus de manière drastique afin de protéger les plus vulnérables.

La discussion générale sur la crise de l'emploi des jeunes est à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous sommes tous conscients du fait que les jeunes portent une partie importante du fardeau de la crise et de ses conséquences. Il est capital de trouver des solutions concrètes et novatrices pour l'employabilité des jeunes, et pour un accès plus rapide pour eux sur le marché du travail. La Slovénie connaît, comme le reste de l'Europe, une augmentation du taux de chômage. Nous avons décidé d'agir ensemble avec les jeunes et pour les jeunes.

Pour faire face au chômage des jeunes nous avons pris des mesures adaptées à nos réalités qui ciblent une meilleure employabilité, une réforme du système

des bourses scolaires et, surtout, un meilleur filet de sécurité.

En adoptant la nouvelle loi sur la régulation du marché du travail, nous avons étendu la période ouvrant droit aux prestations, augmenté les prestations et mis en place un service d'orientation professionnelle tout au long de la vie. Les jeunes sont une catégorie prioritaire dans la politique active du marché du travail, et chaque jeune bénéficie d'une assistance rapide au cours des quatre premiers mois de chômage.

Pour stimuler la création d'emplois, des subventions et des exonérations fiscales sont accordées aux jeunes, y compris ceux à la recherche d'un premier emploi, les diplômés de l'université ou les jeunes à la recherche d'une vocation professionnelle. En outre, les programmes de promotion du travail indépendant deviennent une alternative attrayante pour de nombreux jeunes.

De plus, l'une des principales priorités des changements envisagés dans la législation du travail est de réduire la segmentation du marché du travail entre les travailleurs au bénéfice d'un contrat à durée déterminée et ceux qui sont au bénéfice de contrats permanents, en réduisant notamment les différences entre les droits garantis par les diverses formes d'accords contractuels.

Nous savons que les jeunes sont l'avenir de nos sociétés et nous ne pouvons pas permettre que leurs compétences, leur énergie et leurs motivations soient perdues. Grâce à la Conférence, je suis certain que nous progresserons vers des solutions novatrices et une réflexion créative.

Je voudrais dire qu'en dépit de la crise, il est très important de préserver l'équilibre entre la réalité économique et les besoins sociaux. Le dialogue social à tous les niveaux doit être la véritable réponse pour atteindre cet équilibre.

Original arabe: M. MOHAMED FAQIH (*représentant, Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des Etats du Conseil de coopération du Golfe*)

Je souhaite saluer tous les participants à cette Conférence. Nous sommes tous là pour réaliser les objectifs communs en matière de promotion des normes du travail décent et de la dignité humaine. J'ai le plaisir d'intervenir devant la Conférence au nom des délégations des Etats membres du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des Etats du Conseil de coopération du Golfe. J'aimerais tout d'abord féliciter le Président de la Conférence pour son élection à la tête de cette

Conférence ainsi que les Vice-présidents, en leur souhaitant plein succès dans leurs travaux.

Je voudrais aussi saluer le Directeur général et le remercier pour tous les efforts qu'il a déployés pour promouvoir les activités et les objectifs de l'Organisation au cours des années précédentes. Je souhaite aussi féliciter le nouveau Directeur général et lui souhaiter plein succès dans son travail.

Les pays du Conseil de coopération du Golfe ont, dans le but d'améliorer le marché du travail, fait des progrès remarquables au niveau législatif. Au cours de la dernière décennie, le nombre de ratifications des conventions fondamentales a été multiplié par deux. De nombreuses initiatives et mesures ont été prises pour améliorer le marché du travail, protéger les droits des travailleurs et promouvoir le travail décent.

Le dialogue d'Abou Dhabi, entamé en 2008, a établi le principe de la coopération entre les pays exportateurs et importateurs de main-d'œuvre. C'est ainsi que les Emirats arabes unis et l'Inde vont lancer bientôt un programme de vérification électronique des contrats en vue de promouvoir la transparence en matière de contrat et de permettre au travailleur de prendre connaissance des conditions de travail avant de partir à l'étranger. En ce qui concerne la protection sociale, l'Etat des Emirats a veillé, depuis sa création à assurer à ses citoyens une vie digne. La première étude des Nations unies sur les indicateurs du bonheur et de satisfaction parmi les peuples a montré que l'Etat des Emirats arabes unis se place en première position parmi les Pays arabes et à la 17^e place au niveau mondial.

En ce qui concerne l'organisation du marché du travail et la protection sociale, le Royaume de Bahreïn a réalisé beaucoup de progrès. Ainsi, il a maintenu à 4 pour cent le taux de chômage, a mis en œuvre le régime de l'assurance-chômage, développé les libertés syndicales, soutenu le dialogue social entre les partenaires tripartites, permis la liberté de déplacement de la main-d'œuvre immigrée et assuré la protection des droits des travailleurs domestiques dans le nouveau Code du travail. Le Royaume de Bahreïn a pu relever le niveau de salaires d'un grand nombre de travailleurs et notamment des titulaires de diplômes universitaires et a intensifié les programmes de formation de la main-d'œuvre nationale. En ce qui concerne la promotion de la transparence, le Royaume publie régulièrement des rapports statistiques comportant les indicateurs les plus marquants du marché du travail.

En Arabie saoudite, plusieurs initiatives et programmes ont été lancés visant à fournir de plus grandes possibilités d'emploi aux citoyens et citoyennes du Royaume. Il s'agit en particulier du programme «Nitakat» (domaines), visant à inciter les entreprises à localiser le travail et à réaliser les taux visés. Un autre programme a été mis en œuvre en vue d'augmenter la participation de la femme au processus de production. Un programme national de soutien aux petites entreprises a été lancé pour développer l'entrepreneuriat et le travail indépendant.

Dans le Sultanat d'Oman, des modifications ont été apportées à la législation qui régit les relations entre les partenaires tripartites de manière à assurer une protection de la main-d'œuvre et ce, en organisant la durée du travail, en accordant aux travailleurs un congé hebdomadaire de deux jours consécutifs au moins, en accordant des congés payés à taux plein, en accordant aux travailleuses un congé maternité payé à taux plein d'une durée de cin-

quante jours et en protégeant les travailleurs contre le licenciement arbitraire. De telles mesures servent le marché du travail et permettent d'améliorer le milieu du travail, d'augmenter la production et de favoriser les relations entre les partenaires tripartites.

Au Qatar, de nouvelles dispositions législatives ont été promulguées ayant un rapport direct avec le travail et les travailleurs. Un instrument législatif a été adopté pour appliquer plusieurs dispositions du Code du travail du Qatar aux travailleurs agricoles qui étaient auparavant exclus des dispositions de ce code. Il a été également décidé d'établir des contrats de travail pour les travailleurs agricoles prévoyant l'octroi d'un congé annuel et d'un congé hebdomadaire payé.

Au Koweït, des mesures ont été prises pour assurer la meilleure protection possible aux travailleurs. Une nouvelle loi a été promulguée concernant le travail dans le secteur privé qui tient davantage compte des normes internationales du travail. Des instruments législatifs ont été également adoptés pour réglementer le marché du travail, protéger les travailleurs et lutter contre la traite des êtres humains. Plusieurs mesures ont été prises pour limiter le système du garant en attendant de le supprimer complètement.

Au Yémen, on note la promulgation en 2011 de la loi sur les assurances sociales, ce qui montre que l'Etat est soucieux d'assurer l'équité et l'égalité dans le cadre de la législation.

Je voudrais faire l'éloge du rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, en affirmant la nécessité de développer la coopération technique pour soutenir les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

Original portugais: M. GOMES PROENÇA (travailleur, Portugal)

Cette Conférence se tient à un moment particulièrement important de la vie internationale, qui exige de l'OIT une action toujours plus résolue pour défendre la dimension sociale dans le contexte de la mondialisation et de la lutte contre la crise.

J'aimerais saluer tout particulièrement le Directeur général Juan Somavia, dont c'est la dernière Conférence dans ces fonctions. Sous sa direction, l'OIT a renforcé son rôle dans la défense du travail décent, du dialogue social tripartite et d'une mondialisation empreinte de justice sociale et respectueuse des conventions. Grâce à Juan Somavia, l'OIT a plus de poids et jouit d'un plus grand respect sur la scène internationale, ayant renforcé sa capacité de dialogue avec les gouvernements et les partenaires sociaux.

Je tiens également à saluer le nouveau Directeur général élu, M. Guy Ryder. Je suis sûr que son expérience, ses compétences et son dynamisme permettront d'insuffler une nouvelle dynamique dans les rapports avec les partenaires sociaux et d'approfondir le rôle de l'OIT dans la mondialisation, et surtout dans la gouvernance de la mondialisation.

La crise internationale perdure, le chômage augmente et de nombreux pays souffrent des effets de la spéculation et du manque de régulation du secteur financier. Une politique de croissance et d'emploi s'impose au niveau mondial pour combattre les iné-

galités et doit être assortie de politiques nationales et régionales adaptées.

L'austérité n'est pas la solution car le développement économique et social, l'emploi et les droits des travailleurs et des travailleuses doivent être au cœur de l'économie mondiale.

La crise internationale a également montré que les tenants des politiques néolibérales, ceux qui pensent que les marchés se réglementent eux-mêmes, ont tort.

Nous avons besoin d'un Etat meilleur, d'un Etat souverain et social. Nous avons besoin de plus de participation et de politiques axées sur la création et sur la préservation de l'emploi.

Telles sont les politiques pour lesquelles nous nous battons au Portugal, où les travailleurs sont frappés de plein fouet par le chômage, en particulier les jeunes, et sont en butte à des tentatives de déréglementation du marché du travail et du secteur social, venant de l'intérieur comme de l'extérieur.

Il est urgent de concevoir des politiques de croissance et d'emploi qui respectent les engagements tripartites que nous avons pris.

En l'absence de toute régulation sociale et environnementale, la mondialisation reste soumise à sa dimension économique et subit l'impact négatif de la libre circulation des capitaux et des agissements des multinationales.

Nous voulons une autre mondialisation et la fin du protectionnisme qui renforce les plus forts. Une mondialisation sans dumping social et environnemental, sans concurrence déloyale. Et c'est là que les conventions et recommandations de l'OIT jouent un rôle fondamental. Les clauses sociales des accords commerciaux internationaux doivent se fonder sur les instruments de l'OIT, en particulier sur les huit conventions fondamentales.

Nous exigeons le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective, la lutte contre les discriminations et l'interdiction des pires formes d'exploitation.

Nous souhaitons condamner ici l'attitude des représentants du patronat qui, au cours de cette Conférence, ont empêché la Commission de l'application des normes de fonctionner. Cette attitude revient à couvrir les agissements de ceux qui ne respectent pas les engagements pris et portent atteinte aux droits de l'homme.

Dans les pays qui n'ont pas ratifié les conventions de l'OIT, deux cas de figure sont possibles: celui d'Etats qui ne ratifient pas les conventions parce qu'ils ne les respectent pas et celui des Etats qui respectent les principes et les droits inscrits dans les conventions mais qui ne ratifient pas les textes parce qu'ils se heurtent à certaines dispositions et pratiques nationales.

Il me semble que l'OIT devrait mener une réflexion approfondie sur les avantages et inconvénients qu'il y a à accepter, par décision unanime, de ratifier des conventions dans des pays où les lois et les pratiques sont avancées mais ne respectent pas toujours intégralement certaines dispositions des conventions.

Le travail décent, une protection sociale suffisante, assortie de droits et sans précarité, doit être au cœur de l'organisation économique et sociale de nos pays. Les syndicats jouent un rôle fondamental dans la définition de politiques économiques et sociales où la liberté syndicale doit être respectée, où la négociation collective libre et autonome doit être développée. Il est donc très important de renforcer

ces aspects, car le dialogue social tripartite demeure essentiel.

Avec un syndicalisme constructif et actif, nous assumons ce dialogue et cet engagement en nous fondant sur le Pacte mondial pour l'emploi et l'Agenda pour le travail décent adoptés par le tripartisme, ici à l'OIT.

Original anglais: M. BATSHU (ministre du Travail et de l'Intérieur, Botswana)

Permettez-moi en premier lieu de féliciter le Président, ainsi que les Vice-présidents, pour leur élection à la tête de cette Conférence. Je leur apporterai mon plein soutien et celui de ma délégation.

C'est pour moi un privilège de participer à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail, qui se déroule à un moment où le monde fait face à l'incertitude quant aux tendances économiques mondiales. Dans un passé qui n'est pas très lointain, nous avions le sentiment que la reprise après la crise économique était en cours. Il y avait effectivement des signes d'amélioration dans les prévisions économiques mondiales. On assistait également à une reprise de l'emploi et cela nous avait donné de bonnes raisons d'espérer qu'il n'y aurait pas de conséquences graves en matière d'emploi. Or les signes s'amoncellent aujourd'hui révélant que nous ne sommes pas tirés d'affaire; la crise économique mondiale est toujours là, et elle est même plus intense que jamais. Les faibles chiffres de l'emploi et la détérioration des indicateurs du marché dans certains pays développés attisent ces craintes. Pour réduire les déficits budgétaires et préparer l'économie à un éventuel deuxième ralentissement économique, le Botswana a pris des mesures, telles que les coupes budgétaires et le gel de tous les projets de développement afin d'éviter une nouvelle récession. Malgré ces mesures, nous nous trouvons dans une situation de grande vulnérabilité: notre économie est certes robuste, mais elle est vulnérable car elle dépend beaucoup du secteur des minerais.

Pour des pays comme le Botswana qui ont une base économique étroite, il est indispensable d'améliorer la capacité d'adaptation de l'économie en la diversifiant davantage. C'est la raison pour laquelle la diversification de l'économie reste notre grande priorité pour favoriser la croissance économique, créer des possibilités d'emplois et améliorer le niveau de vie de la population du Botswana. Notre projet de stratégie pour la diversification économique réaffirme cet engagement. Les mesures que nous mettons en place pour remédier aux problèmes qui nous touchent visent à atténuer les effets négatifs de la récession économique. Et nous ne nous en sortons pas si mal.

Nous avons tiré un enseignement important de la crise: une reprise économique sans emplois n'est pas durable. Par conséquent, la création d'emplois fait partie intégrante des efforts que nous déployons pour promouvoir la croissance économique. Il est aussi important de souligner qu'une meilleure productivité est nécessaire au maintien d'emplois de qualité. Dans ce contexte, un forum consultatif sur l'éthique au travail est prévu à la fin de ce mois. Ce sera l'occasion de sensibiliser à cette question et de préparer un programme de travail visant à favoriser une bonne éthique au travail. Beaucoup doit être fait pour répondre aux attentes de notre population. Les jeunes nécessitent une attention toute particulière. Les statistiques nationales du chômage montrent

que ce sont les jeunes qui sont les plus durement touchés par le chômage. Le ralentissement de l'économie mondiale assombrit le tableau. En ce qui concerne la situation dans notre pays, le gouvernement du Botswana a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre le chômage des jeunes et faire en sorte que les restrictions budgétaires n'entraînent pas un ralentissement des activités dans le secteur privé. De grands projets de développement ont donc pu continuer malgré la récession économique.

En tant que pays, nous accordons une attention prioritaire aux questions relatives à l'autonomisation des jeunes. Je voudrais à cet égard rappeler les paroles prononcées par notre Président, le Lieutenant-général Seretse Khama Ian Khama, dans son discours sur l'état de la nation en novembre 2011. Il a dit qu'il n'y a pas de priorité plus grande pour le gouvernement que d'assurer les bases de l'avenir en mettant tous les outils nécessaires dans les mains de nos jeunes. Dans cet objectif, le gouvernement a créé un certain nombre de programmes qui ont pour objet de créer davantage d'emplois ainsi que des possibilités d'entrepreneuriat pour les jeunes. En outre, des crédits ont été alloués pour remédier à l'inadéquation entre le développement des compétences et les besoins du marché en mettant en place dans les écoles des structures permettant d'acquérir des compétences pratiques et d'améliorer les connaissances. En outre, le programme national de stages qui a été lancé en 2009 permet aux diplômés des universités des possibilités d'acquérir une expérience et des qualifications sur le lieu de travail.

En mai dernier, nous avons organisé un sommet pour l'emploi des jeunes dont l'objectif était de donner aux parties prenantes la possibilité de débattre des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes et de formuler des stratégies qui faciliteraient la participation des jeunes dans des activités économiques productives et durables.

Les efforts déployés par l'OIT pour attirer l'attention des partenaires sociaux sur le sort des jeunes méritent d'être salués. Nous espérons que les résolutions formulées à cette Conférence enrichiront le débat général sur l'autonomisation des jeunes dans mon pays. Si nous n'agissons pas maintenant, nous courons à la catastrophe. Nous aimerions que l'OIT agisse davantage pour répondre aux besoins et aux aspirations des femmes et des hommes qui travaillent, des familles, des ménages et des petites entreprises dans le monde entier. L'OIT doit jouer un rôle directeur en donnant des orientations générales aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements et en les encourageant à œuvrer ensemble dans l'harmonie pour le bien de tous et afin de permettre à tous ceux qui sont concernés d'assumer pleinement leurs responsabilités à l'égard de l'objectif national, à savoir la prospérité pour tous.

Par le biais du programme par pays de promotion du travail décent, nous espérons notamment créer un modèle qui améliorera l'efficacité du dialogue social entre les partenaires sociaux. La nécessité d'apporter des améliorations découle des différences entre les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, certes peu importantes, mais qui sont parfois une source majeure de conflits dans les relations professionnelles. Nous nous réjouissons de nouer un partenariat avec l'OIT à cet égard. Je suis certain que les échanges fructueux d'informations,

de points de vue et d'idées à cette Conférence forgeront les orientations futures de l'OIT et ses relations avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs dans le monde entier.

Original bulgare: M. MLADENOV (ministre du Travail et de la Politique sociale, Bulgarie)

Au nom de la délégation de la République de Bulgarie et en mon nom propre, je voudrais féliciter les Président et Vice-présidents, et M. Ryder de leur élection et leur souhaite plein succès à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à cet échange de vues dans un contexte où les questions abordées par cette session de la Conférence, à savoir les principes et des droits fondamentaux au travail, l'emploi des jeunes et la protection sociale, sont d'une extrême importance.

J'appuie totalement la conclusion du discours d'ouverture de la Conférence prononcé par le Directeur général concernant la nécessité de mettre en œuvre des politiques socialement responsables pour surmonter les conséquences de la crise et concernant le rôle essentiel du dialogue social pour parvenir à un emploi productif et à une meilleure protection sociale. Etant donné la situation actuelle, le Pacte mondial pour l'emploi est un instrument fondamental pour l'Europe comme pour le reste du monde. A cet égard, permettez-moi d'évoquer certaines des mesures prises par le gouvernement de la Bulgarie concernant l'emploi des jeunes, lesquelles revêtent une importance particulière aujourd'hui compte tenu des thèmes qui sont ceux de la Conférence.

Je pense que l'emploi des jeunes est une préoccupation à la fois pour les pays de la zone européenne et pour le reste du monde. Les discussions sur cette question sont d'une importance toute particulière. A ce titre, je voudrais féliciter le Bureau international du Travail d'avoir organisé le Forum sur l'emploi des jeunes, lequel a été précédé par des consultations nationales avec les représentants d'organisations de jeunes de toutes les régions.

Je partage l'opinion exprimée dans le rapport sur l'emploi des jeunes, selon laquelle il est nécessaire que les politiques du marché du travail soient coordonnées avec des politiques efficaces en matière d'éducation et de formation pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles qui leur donnent ensuite un accès au marché de l'emploi. Faciliter l'inscription des jeunes au chômage lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi, leur apporter une aide individuelle, mais aussi augmenter la compétitivité par le biais de formation professionnelle et d'autres activités; voilà des actions que l'on peut considérer comme étant des priorités dans la lutte contre le chômage des jeunes. Le recours aux bons de formation, en tant qu'outils d'apprentissage flexible pour les jeunes, est une mesure qui a fait ses preuves en Bulgarie. Nous soutenons la transition de l'éducation à l'emploi en offrant le premier emploi, des stages, des programmes d'apprentissage et des emplois subventionnés. Nous orientons le développement et la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail sur les jeunes défavorisés.

Toutes ces activités sont inscrites dans le volet de l'Initiative nationale bulgare relatif à l'emploi des jeunes. Cette initiative a été adoptée par le gouvernement bulgare en mars 2012 et conjugue les efforts des institutions publiques et des partenaires sociaux

pour réduire le chômage et le taux d'inactivité parmi les jeunes âgés de moins de 29 ans. Le jour de la mise en œuvre de cette initiative nationale, le 6 juin de cette année, le gouvernement et les partenaires sociaux ont signé l'Accord national pour le premier emploi. Ils ont ainsi exprimé de concert que le soutien des jeunes est une cause nationale. En Bulgarie, les jeunes sont l'un des groupes cibles prioritaires de toutes les activités entreprises dans le cadre du programme de développement des ressources humaines pour la période 2007-2013. En effet, nous mettons en œuvre des mesures qui visent spécifiquement ce groupe.

Permettez-moi en conclusion de dire ma conviction que la crise de l'emploi des jeunes peut être surmontée à condition de définir des priorités communes, de renforcer la coordination et les partenariats mondiaux. Ce sont des processus dans lesquels l'OIT continuera de jouer un rôle directeur en raison de son histoire, de sa structure et de sa mission.

Original anglais: M^{me} SUNDNES (travailleuse, Norvège)

La Conférence de cette année revêt un caractère très particulier. Mon intervention portera plus particulièrement sur trois points.

Il s'agit de la dernière conférence de M. Somavia en qualité de Directeur général du BIT. M. Somavia a dirigé l'OIT avec professionnalisme et détermination et l'OIT est devenue, grâce à lui, l'une des institutions des Nations Unies les plus connues. Des programmes importants pour les travailleurs, comme l'Agenda du travail décent, ont été mis en œuvre sous sa conduite. Je suis heureuse que le gouvernement norvégien ait donné suite à cet Agenda en établissant son Programme national réclamant que les conventions fondamentales de l'OIT soient intégrées dans notre aide au développement, dans notre politique étrangère ainsi que dans nos accords commerciaux avec d'autres pays. Je ne suis pas sûre que cela aurait eu lieu si rapidement sans les pressions de l'OIT en faveur du travail décent.

Autre résultat positif: les bonnes relations qui se sont instaurées entre l'OIT, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans une large mesure, ces trois institutions coordonnent désormais leurs politiques et les conventions fondamentales sont reconnues comme étant des principes de base à respecter et à mettre en œuvre.

Merci M. Somavia pour tous ces succès.

L'autre point que j'aimerais évoquer car il nous tient particulièrement à cœur est l'élection de M. Guy Ryder en tant que nouveau Directeur général du BIT. Il va sans dire que les travailleurs norvégiens se réjouissent de collaborer avec M. Ryder sur la base des idées qu'il défend. Nous sommes convaincus que, sous son égide, l'OIT continuera de promouvoir et de développer les principes essentiels que sont pour le monde du travail le tripartisme, le dialogue social, la liberté syndicale et la négociation collective. Nous nous engageons à soutenir l'action de l'OIT dans ce domaine.

Ensuite, il m'est impossible de ne pas revenir sur un événement qui s'est produit au cours de la Conférence et qui a particulièrement choqué les travailleurs. Je veux parler du refus des employeurs de la Commission de l'application des normes de reconnaître que le droit de grève fait partie intégrante de la convention n° 87 et de leurs attaques contre la Commission d'experts ainsi que contre le bureau du Conseiller juridique de l'OIT. Nous sommes con-

vaincus de la nécessité de règles internationales clairement établies et respectées protégeant les travailleurs qui luttent pour leurs droits légaux et démocratiques, y compris le droit de grève.

A cause de l'attitude intransigeante des employeurs, aucun cas n'a pu être examiné par la Conférence de cette année. En raison de cette situation, de nombreux travailleurs seront désormais victimes des mauvaises pratiques de certains gouvernements. Quelle sera la situation personnelle et politique de nombreux travailleurs au cours de l'année à venir? Je tremble en pensant aux problèmes qu'ils devront affronter.

En Norvège, nous ferons de notre mieux pour faire en sorte que nos employeurs modifient leur point de vue. Ils respectent le droit de grève dans notre pays. Pourquoi ne manifesteraient-ils pas leur solidarité à l'égard des travailleurs qui sont dans une situation bien pire que la nôtre et qui doivent être protégés par les règles et procédures de l'OIT.

Comme les autres années, le Directeur général a également présenté un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Il dépeint de façon équilibrée et détaillée la situation dans laquelle se trouvent les Palestiniens. Malheureusement, cette situation ne s'améliore pas, bien au contraire. D'autres colonies illégales sont en train d'être créées, ce qui signifie encore moins de terre pour une population en pleine expansion. Le chômage des jeunes est en hausse et le fait que 71 pour cent des Palestiniens soient âgés de moins de trente ans pose un énorme problème. Je peux vous assurer que nous continuerons d'apporter un appui indéfectible à la population palestinienne.

Je conclurai mon intervention en attirant l'attention sur une triste réalité: le fait que les femmes ne sont pas équitablement représentées au sein de la Conférence. En fait, le pourcentage de femmes au sein des délégations et parmi les conseillers a diminué. Il s'agit selon moi d'un véritable scandale. Il incombe aux gouvernements et aux partenaires sociaux de prendre des mesures concrètes pour remédier à cette situation. Le Conseil d'administration doit prendre cette question très au sérieux et formuler des propositions concrètes pour remédier à ce déséquilibre.

J'espère que mon groupe, celui des travailleurs, proposera de nouvelles mesures à cet égard et je prie instamment les employeurs et les gouvernements de procéder de même.

Original anglais: M. TANIGAWA (employeur, Japon)

Permettez-moi de commencer par des remerciements à l'égard de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour sa contribution sans pareille à l'OIT. C'est peu après son élection, en mars 1999, qu'il a formulé l'expression «travail décent» pour insister sur l'importance de l'emploi productif et pour appeler les pays à relever les défis auxquels ils se trouvaient confrontés. Etant donné les vicissitudes économiques que nous avons connues depuis cette époque, on peut dire que ses paroles, comme ses actes, étaient tout à fait visionnaires. Je suis persuadé que cette notion de travail décent va conserver toute sa pertinence car les pays s'efforcent toujours de fournir de meilleures possibilités d'emploi en fonction de leur propre niveau de développement.

A la veille de cette Conférence, le Conseil d'administration a élu le successeur de ce dirigeant de premier plan. Quel que soit le détail des pro-

grammes présentés par les divers candidats, je forme le vœu que M. Guy Ryder, Directeur général élu, contribuera à trouver des solutions efficaces aux problèmes que connaissent les gouvernements, les travailleurs et les employeurs du monde entier, par une gestion efficace du Bureau international du Travail fondée sur la devise «Faire plus avec moins», devise qui, pour les entreprises japonaises, est une seconde nature.

Le champ d'action de l'Organisation internationale du Travail demeure le même: l'OIT se préoccupe des questions d'emploi et de travail. Il s'agit de domaines qui sont profondément touchés par les politiques économiques, budgétaires et monétaires, et c'est la raison pour laquelle l'OIT, tout particulièrement ces dernières années, a insisté sur l'importance de la cohérence des politiques nationales, à l'intérieur des pays, et de l'harmonisation des politiques dans le cadre international. L'harmonisation des politiques nationales et internationales et la mise en œuvre de stratégies de croissance sont des questions brûlantes pour tous les membres de l'Organisation et tout particulièrement ceux qui, en Europe et ailleurs, ont à faire face à de graves contraintes budgétaires. L'heure a sonné pour l'OIT de jouer un rôle directeur à cet égard. La condition préalable de ces efforts est de déterminer ce qui est nécessaire pour relancer la croissance économique et pour améliorer la situation en matière d'emploi. L'OIT doit fonder ses diverses activités sur ce fait indéniable: c'est le secteur des entreprises qui crée des emplois productifs.

Cette Conférence internationale du Travail a élaboré une recommandation sur le socle de protection sociale. Nous avons aussi tenu une discussion générale sur la crise de l'emploi des jeunes. La création de socles de protection sociale incombe en premier lieu aux gouvernements. Cependant, d'où viendront les ressources nécessaires pour leur financement? Elles viendront de l'activité des entreprises, qui est le moteur de la croissance économique, qui crée de l'emploi; c'est ce qui permet aux travailleurs comme aux employeurs de verser leurs cotisations sociales, de payer leurs impôts. Ce sont donc bien les entreprises et les travailleurs qui sont les acteurs clés pour soutenir les socles de protection sociale.

A l'heure actuelle, offrir aux jeunes des possibilités d'emploi toujours plus nombreuses est un double enjeu essentiel dans tous les pays. Nous avons vu des exemples de possibilités d'emplois temporaires offertes aux jeunes dans le secteur public. En réalité, il s'agit, là aussi, de programmes qui sont financés par des impôts, eux-mêmes générés par les activités des entreprises, et on peut s'interroger sur leur durabilité à long terme. Pour créer des possibilités d'emploi véritablement durables pour les jeunes, il est essentiel de redynamiser les entreprises.

Il convient donc de ne jamais oublier que l'appui à l'activité des entreprises est une nécessité clé si l'on veut vraiment parvenir à des résultats dans ces grands domaines.

Protéger les principes et droits fondamentaux au travail est vital pour répartir équitablement les fruits de la croissance qui résultent de l'activité des entreprises prospères. J'espère que, sur ce point, l'OIT ne s'en tiendra pas simplement à viser la ratification formelle des conventions, mais qu'elle s'attèlera plutôt à créer un environnement dans lequel les pays pourront s'investir activement en partageant des informations sur les pratiques optimales avec

d'autres pays membres pour faire en sorte que ces principes fondamentaux soient bien mis en œuvre.

A cet égard, les trois thèmes qui ont été débattus lors de cette Conférence ne doivent pas être perçus comme des sujets séparés les uns des autres. Ce sont des questions qui sont liées entre elles et qui exigent une coordination des politiques au sein de l'OIT.

Au nom des employeurs du Japon, j'espère sincèrement que le nouveau Directeur général saura guider l'Organisation dans le sens que je viens d'esquisser. Et j'espère tout particulièrement qu'il saura adopter une démarche équilibrée pour écouter les vues des gouvernements, des travailleurs et des employeurs.

(M. Alburquerque de Castro prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M. DOMÍNGUEZ BRITO (gouvernement, République dominicaine)

Je voudrais d'abord féliciter M. Guy Ryder de son élection au poste de nouveau Directeur général. Nous voudrions aussi lui redire notre engagement à l'égard des objectifs de cette Organisation s'agissant de concrétiser le travail décent et de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité.

Pour la République dominicaine, c'est un grand honneur de pouvoir participer tous les ans à cette grande Conférence où les gouvernements et les partenaires sociaux peuvent débattre en toute liberté des problèmes sociaux et du travail qui sont importants pour le monde entier.

A cette occasion, nous avons de nouveau débattu de l'importance du travail décent pour les jeunes comme moyen d'atteindre un développement durable, cette fois dans le cadre d'une crise de l'emploi qui a beaucoup touché les jeunes.

Dans la République dominicaine, le taux de chômage des 18-29 ans représente près du double de celui des adultes. La qualité de l'emploi est également un thème très important pour les jeunes parce que la majorité d'entre eux travaille surtout dans le secteur informel où les salaires sont peu élevés, et où la possibilité de développer et d'acquérir des compétences sont pratiquement inexistantes.

Par conséquent, le gouvernement dominicain a décidé de faire un énorme effort en élaborant un programme intitulé «jeunesse et emploi» pour améliorer l'employabilité des jeunes par la formation technique et professionnelle, notamment de ceux qui courent des risques sur le plan social, afin qu'ils puissent trouver sur le marché formel des emplois mieux rémunérés et de meilleure qualité.

A ce jour, ce programme a aidé environ 60 000 jeunes, dont 50 pour cent sont des femmes, sachant que chez les jeunes, les femmes sont les plus touchées par le chômage.

Pour la prochaine étape de ce programme, nous mettrons l'accent sur l'entrepreneuriat des jeunes. En République dominicaine, les micro, petites et moyennes entreprises constituent la principale option par ceux qui cherchent un emploi.

Il faut les voir comme des sources d'emplois et des lieux où se créent des capacités. Et compte tenu de la place qu'elles occupent dans l'économie, nous devons veiller à intégrer ces unités productives dans un cadre formel afin que ceux qui y travaillent aient accès à notre système de sécurité sociale.

Comme l'a dit le Président de cette Conférence, notre Vice-président de la République, Rafael Albur-

querque, nous avons besoin de nombreux emplois pour les jeunes. Mais il nous faut des emplois décents, protégés et de qualité dont l'attrait ne réside pas dans la précarité des conditions de travail imposés mais dans la productivité de ceux qui fournissent les services, dans le cadre d'une relation de travail offrant des garanties de protection.

La protection sociale et les moyens de la rendre accessible à tous constituent un autre des grands défis qui sont examinés durant cette Conférence. Dans un contexte international où persistent le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale, de sorte que les plus vulnérables sont gravement touchés, les socles de protection sociale revêtent une importance fondamentale.

Les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission chargée de la question ainsi que la version finale du projet de recommandation sur les socles nationaux de protection sociale sont une bonne réponse à la situation d'exclusion que nous sommes en train de vivre.

Enfin, je voudrais dire ma reconnaissance à l'Organisation internationale du Travail qui nous a donné la possibilité de partager ces expériences, et je voudrais réitérer l'engagement de la République dominicaine en faveur surtout du développement de la sécurité sociale, puisque au cours de ces dix dernières années, nous avons déjà réussi à faire bénéficier presque la moitié de notre population du système formel.

Original portugais: M. GOMES ESTEVES (employeur, Portugal)

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le Président au nom de la délégation des employeurs du Portugal pour son élection à cette fonction si élevée, et lui souhaite plein succès pour votre mandat.

Cette année, l'ordre du jour de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail comporte certaines questions de la plus haute importance comme la protection sociale, les principes et droits fondamentaux au travail et la crise de l'emploi des jeunes.

Compte tenu des quelques minutes dont je dispose pour mon intervention, je me limiterai à aborder la crise de l'emploi des jeunes.

Comme nous le savons tous, la conjoncture économique européenne a été et continue d'être fortement marquée par une grave crise économique et financière. L'étranglement dont souffrent les entreprises dans l'accès au financement et la multiplication des fermetures et des suspensions d'activité sont des effets évidents de cette situation.

Sur le plan social, nous assistons à une hausse croissante du chômage, en particulier chez les jeunes. Au Portugal, le taux de chômage des jeunes dépasse les 35 pour cent.

Il est donc urgent de chercher des réponses afin de promouvoir la croissance économique – seule façon d'encourager l'emploi.

La lutte contre le chômage des jeunes passe également, et dans une large mesure, par la promotion du recrutement des jeunes, car cela leur permet d'obtenir des contacts et de l'expérience. L'assouplissement des modalités de recrutement ainsi que les aides à la reconversion jouent un rôle important à ce titre. Les stages professionnels sont également des outils particulièrement adaptés pour atteindre ces objectifs. Enfin, il est fondamental de permettre aux jeunes qui ont quitté le marché du travail de pouvoir y revenir.

L'innovation technologique et la mutation rapide des processus de production exigent des compétences qui soient constamment mises à jour.

A la réunion du Groupe de travail du G20 sur l'emploi des jeunes, qui s'est tenue à Mexico le 15 décembre 2011, les entreprises ont proposé d'adopter un ensemble de mesures définies dans le document intitulé *Business priorities for youth employment*. Ces mesures visent à améliorer l'employabilité des jeunes, notamment grâce à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, mais ont aussi pour but de mettre en œuvre des programmes, destinés aux jeunes, pour l'établissement d'un marché du travail inclusif et actif et d'encourager l'esprit d'entreprise.

La situation que nous vivons actuellement est grave mais, en dépit de ce scénario véritablement dramatique, je considère que des efforts conjugués en matière de dialogue social et une participation à tous les niveaux – du monde, de l'Europe et du Portugal – permettront de surmonter les écueils et les difficultés que nous traversons.

Original espagnol: M^{me} VÉLEZ JUÁREZ (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique)

Je voudrais tout d'abord mentionner tout particulièrement le travail de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, qui en septembre prochain, mettra un point final à ses fonctions à la tête de cette Organisation. L'essentiel de l'œuvre qu'il nous laisse en héritage, le travail décent, souligne l'importance de l'humanisation des emplois et du respect de la dignité humaine, en particulier dans des situations telles que celles que nous connaissons à l'heure actuelle.

Comme nous le savons, la reprise économique, au sortir de la crise, reste fragile. Toutefois, les difficultés économiques ne doivent pas être un frein à la recherche d'un travail décent; bien au contraire, cela doit rester l'objectif de nos politiques publiques de l'emploi. En ce sens, l'administration du Président Felipe Calderón se caractérise par le respect de l'État de droit, de la légalité, de l'impartialité, de la sécurité juridique et de la transparence.

C'est pourquoi le gouvernement mexicain a résolument lancé des mesures conjointes avec des employeurs et des organisations syndicales pour promouvoir des lieux de travail plus sûrs, avec de meilleures conditions de travail en vue d'une plus grande productivité des entreprises et du mieux-être des travailleurs. Dans le cadre de ces efforts, le dialogue social joue un rôle primordial.

Au Mexique, le gouvernement actuel a œuvré à l'établissement d'un dialogue global, pluriel et continu, c'est-à-dire au travers de la conciliation. En conséquence, la pacification des relations de travail a atteint un niveau sans précédent, placé sous le signe de l'entente et des convergences des vues.

Nous le savons tous, les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables ont été les plus touchés par la crise mondiale. C'est pourquoi dans mon pays, nous avons renforcé le service public de l'emploi qui facilite la rencontre entre ceux qui offrent et ceux qui recherchent un travail. Cette meilleure adéquation entre les capacités des travailleurs et les besoins des employeurs permet de réduire les délais et les coûts associés à la recherche d'un emploi.

Dans le cadre des politiques publiques, on a étendu les socles de protection sociale afin de mieux les adapter et de les rendre plus inclusifs, comme c'est le cas de l'assurance-santé universelle. Cette année,

le Mexique assure la présidence du G20. Les ministres du Travail et de l'Emploi, dont j'ai eu l'honneur de présider la réunion en mai dernier, ont bénéficié de la présence et des conseils de l'OIT. Nous sommes convenus à cette occasion de continuer à placer l'emploi de qualité au centre des mesures et des politiques publiques, étant entendu qu'un emploi de qualité signifie un emploi dont le titulaire bénéficie de la sécurité sociale, touche un salaire digne et voit ses droits au travail pleinement respectés.

Nous avons également décidé qu'il était indispensable de promouvoir l'éducation et la formation de nos jeunes. Il faut également créer des passerelles entre les établissements éducatifs et les entreprises afin de faciliter leur entrée dans le monde du travail. En ce sens, nous réitérons notre engagement en faveur des jeunes. Il s'agit de recenser et d'étudier les pratiques les plus efficaces utilisées dans les différents pays membres du G20 pour promouvoir l'emploi des jeunes.

Nous, ministres, sommes également convenus qu'il y a lieu de promouvoir la croissance verte dans le cadre d'un développement durable car c'est un secteur potentiellement générateur d'emplois de qualité, conformément à ce que préconise l'OIT elle-même. De même, nous reconnaissons l'importance qu'il y a à mettre en œuvre des socles de protection sociale définis sur le plan national. Nous reconnaissons que ces actions devront être accompagnées de réformes structurelles dans le secteur du travail notamment, dans le but de créer des emplois de qualité sans que cela ne nuise aux droits des travailleurs.

Pour la présidence mexicaine du G20, il a toujours été fondamental d'écouter la voix des employeurs et des travailleurs dans le cadre d'un exercice de dialogue pluriel qui n'écarte personne.

Le défi à relever par nos pays consiste à créer des emplois de qualité, ce qui est un impératif pour la croissance et un développement fort, soutenu et équilibré, afin de lutter contre la marginalisation, l'inégalité et l'exclusion. Les secteurs productifs sont les acteurs prioritaires du monde du travail. C'est pourquoi leurs opinions et propositions doivent être prises en compte. Aucun acteur à lui seul ne peut trouver et mettre en œuvre des solutions résolvant les problèmes très complexes du monde du travail qui se posent à l'heure actuelle dans les pays. C'est ensemble que nous pourrions aller de l'avant. Le respect, le dialogue social et la conciliation seront déterminants à cet égard.

Les organisations internationales, à l'instar de l'OIT, ont un rôle important à jouer dans la quête de solutions. En ce sens, je souhaite un plein succès à M. Guy Ryder, Directeur général élu, dans ses fonctions à la tête de cette Organisation et je suis certaine que, par leurs efforts conjoints, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs l'aideront à mener à bien sa mission.

Enfin, aujourd'hui, journée mondiale contre le travail des enfants, je voudrais, en écho à l'appel de l'OIT en faveur de ce combat, réitérer l'engagement pris par le Mexique à l'égard de tous les enfants du monde.

Original mandarin: M. JIANG (travailleur, Chine)

Je voudrais en premier lieu féliciter M. Guy Ryder à l'occasion de son élection au poste de Directeur général du BIT. Je voudrais aussi dire tout notre respect, toute notre gratitude à M. Juan Somavia. Sous

sa direction, l'OIT s'est engagée depuis longtemps à réaliser le travail décent et à traiter les problèmes posés par la crise financière mondiale, s'attirant les éloges de la communauté internationale toute entière;

Ces dernières années, et notamment depuis l'année dernière, depuis la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, nous avons fait de nouveaux progrès dans notre activité syndicale. Nous avons accordé la priorité à cinq grands domaines.

Premièrement, nous avons favorisé l'adoption et la mise en œuvre des lois et des politiques relatives au travail. Nous avons activement participé aux activités connexes et à la révision de plus de 10 lois nationales et textes législatifs sur les droits et les intérêts des travailleurs, notamment la loi sur la prévention des maladies professionnelles et la réglementation sur la protection des travailleuses, ainsi que les méthodes de consultation et de médiation applicables aux conflits du travail dans les entreprises. Au cours de l'année écoulée, 145 lois et règlements locaux sont entrés en vigueur sous l'impulsion de nos organisations syndicales dans toute la Chine.

Deuxième domaine d'action, la syndicalisation. Nous avons organisé des campagnes dans les zones de développement économique, les parcs industriels et les zones où la concentration des industries est élevée. Ces campagnes visent essentiellement les travailleurs migrants et les travailleurs détachés. Nous comptons à l'heure actuelle 258 millions de membres au total.

Troisièmement, nous avons tout fait pour encourager la négociation collective. Nous avons introduit un système de salaire minimal, et à ce jour les conventions salariales collectives couvrent 1 742 000 entreprises et plus de 100 millions de travailleurs.

Quatrième domaine d'action, nous avons œuvré pour accroître la transparence des entreprises et pour étendre le système de congrès des travailleurs. Dans le pays, 2 781 000 entreprises et institutions ont introduit ce système de congrès des travailleurs.

Cinquième domaine d'action, nous avons mis en œuvre un projet d'aide aux travailleurs. Nous faisons de notre mieux pour fournir une aide pratique aux travailleurs migrants, aux travailleurs détachés et aux travailleurs dans le besoin. Nous avons par ailleurs conjugué nos efforts avec ceux des Départements compétents pour réprimer le non-paiement délibéré des salaires et proposé des programmes de formation à 2,5 millions de travailleurs, dont 1 245 000 ont trouvé un emploi.

A l'heure actuelle, la situation économique et politique mondiale se caractérise par des changements profonds et importants. Les perspectives de reprise à long terme sont grevées d'instabilité et d'incertitude. Il en résulte beaucoup de détresse pour les masses laborieuses. Les syndicats chinois pensent que la meilleure manière de régler ces problèmes consiste à respecter les travailleurs et à susciter un développement économique et social durable. Les pays doivent faire du plein emploi un moyen efficace de combler l'écart entre riches et pauvres et d'améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Les gouvernements devraient renforcer leur appui aux PME pour accélérer la transformation industrielle et l'amélioration des produits. Le rang de priorité le plus élevé devrait être conféré au développement de l'économie réelle, et il faudrait accor-

der plus d'attention à la modernisation du secteur des services, afin de créer davantage de possibilités d'emploi. Les syndicats devraient régler les différends du travail par la consultation et la négociation.

La crise financière, qui s'est lourdement répercutée sur l'emploi, les salaires et la sécurité sociale des travailleurs, a fait ressortir les carences structurelles de la gouvernance mondiale et les imperfections du système financier. Il conviendrait que l'OIT assume un rôle plus important dans la gouvernance mondiale et qu'elle encourage le développement équilibré de l'économie mondiale. La voix des pays en développement, notamment celle des organisations de travailleurs du tiers-monde, devrait être entendue dans une structure de gouvernance mondiale, afin qu'il soit possible d'orienter l'ordre international vers davantage d'équité et de justice.

Dans cette nouvelle situation, les syndicats chinois sont prêts à renforcer les échanges amicaux et

la coopération avec l'OIT, et ils appuient les efforts déployés par l'Organisation pour réaliser le travail décent.

La paix est une aspiration que partagent les peuples du monde entier. La clé de la réduction de la pauvreté est le développement. La coopération est un outil important pour préserver la paix du monde et pour promouvoir la prospérité de tous. Les droits des travailleurs sont un objectif que partagent les syndicats du monde entier. Les syndicats chinois se tiendront, comme toujours, aux côtés des travailleurs du monde entier où ils brandiront haut la bannière de la paix, du développement, de la coopération et des droits des travailleurs, et nous continuerons à renforcer le dialogue, les échanges et la coopération Sud-Sud pour bâtir un monde harmonieux de paix et de prospérité.

(La séance est levée à 11 h 20.)

Quinzième séance

Mardi 12 juin 2012, 12 h 15

Présidence de M. Albuquerque de Castro

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

La Conférence doit maintenant aborder le deuxième point de son ordre du jour: Programme et budget et autres questions.

Nous allons d'abord examiner le rapport de la Commission des représentants gouvernementaux, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 13.

J'ai le plaisir d'inviter M. Papadatos, délégué gouvernemental de la Grèce et président et rapporteur de la commission, à nous présenter le rapport.

Original anglais: M. PAPADATOS (*gouvernement, Grèce, président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux*)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport de la Commission des finances des représentants des gouvernements. Vous trouverez ce rapport dans le *Compte rendu provisoire* n° 13. Il contient des recommandations formulées par la commission sur les questions dont elle était saisie.

Les trois résolutions proposées par la commission en vue de leur adoption par la Conférence figurent à la fin du rapport. Le point principal à l'ordre du jour de la Commission des finances était le rapport financier ainsi que les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011 et le rapport du Commissaire aux comptes.

La commission a appris que le Commissaire aux comptes avait rendu une opinion sans réserve au terme de son audit et formulé des observations concernant les progrès réalisés par l'OIT dans la mise en œuvre des normes IPSAS – les normes comptables internationales pour le secteur public – et, bien sûr, l'adoption en 2011 de quatre nouvelles normes, les technologies de l'information, l'environnement de contrôle au BIT, la planification de la relève et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.

C'est sans la moindre hésitation que la commission a proposé l'adoption des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011, ainsi que du rapport du Commissaire, conformément à l'article 29 du Règlement financier.

La commission a également examiné la proposition concernant le barème des contributions au budget ordinaire de l'OIT pour 2013 et recommande à la Conférence d'adopter ce barème, lequel est fondé sur celui de l'Organisation des Nations Unies.

La commission devait également examiner des propositions concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT. La commission a accepté à l'unanimité les recommandations du Conseil d'administration invitant la Conférence à adresser à M^{me} Gaudron ses vifs remerciements pour les précieux services qu'elle a rendus en tant que juge et en tant que présidente du Tribunal, à déplorer la démission de M^{me} d'Auvergne, à renouveler le mandat de M. Ba (Sénégal), de M. Barbagallo (Italie) et de M^{me} Hansen (Canada) pour une durée de trois ans, à nommer M. Michael Francis Moore (Australie) et M. Hugh Anthony Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis), juges du Tribunal administratif pour un mandat de trois ans.

Permettez-moi pour conclure de remercier tous les membres de la commission ainsi que ceux du secrétariat: tous m'ont apporté une assistance précieuse dans ma fonction de président.

Je vous sou mets notre rapport pour approbation.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Comme il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons procéder à l'approbation du rapport.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, paragraphes 1 à 15 et les annexes I et II?

(Le rapport – paragraphes 1 à 15 et annexes I et II – est approuvé.)

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BARÈME DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET POUR 2013: ADOPTION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption des trois résolutions présentées par la commission. La première concerne le barème des contributions au budget pour 2013. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

RÉSOLUTION CONCERNANT LA COMPOSITION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL: ADOPTION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

La deuxième résolution concerne la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. S'il n'y a pas d'objections, puis-

je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER
ET LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS VÉRIFIÉS POUR
L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2011:
ADOPTION**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

La troisième résolution concerne le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Je tiens à remercier le président, le vice-président et tous les membres de cette commission pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé. Nos remerciements s'étendent à tout le personnel du Bureau qui a contribué au bon fonctionnement de cette commission.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. MUNYES (*ministre du Travail, Kenya*)

Je souhaiterais saisir cette occasion pour vous féliciter, vous et vos Vice-présidents, pour votre élection à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Le Kenya tient à remercier le Directeur général pour son rapport très complet et instructif, ainsi que pour le service remarquable qu'il a accompli au sein de l'OIT en nous laissant un héritage marqué par la reconnaissance mondiale du travail décent. Cela est de la plus haute importance alors que nous nous tournons vers l'avenir et que tous les efforts doivent être déployés pour s'assurer que le travail décent reste inscrit dans un agenda multilatéral élargi.

Le Kenya félicite M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général et l'assure de son soutien total et de sa pleine coopération. Nous lui demandons de rester attentif à l'emploi des jeunes et à l'élargissement de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, qui constituent une priorité pour l'Afrique.

L'évaluation détaillée des résultats obtenus pour chacun des 19 résultats du cadre de résultats de l'OIT est encourageante, d'autant qu'elle a pour toile de fond la crise financière mondiale. Toutefois, des efforts redoublés sont nécessaires en matière d'emplois productifs, de possibilités de revenus, de protection sociale, ainsi que d'administration et d'inspection du travail, tout cela dans le cadre du dialogue social.

L'OIT doit poursuivre ses efforts dans la recherche de nouvelles solutions pour traiter la crise du chômage des jeunes, afin de parvenir à une stabilité nationale et internationale de manière durable. Nous saluons les résultats obtenus en matière

d'emploi des jeunes, lesquels doivent être à la fois pratiques et réalisables.

La période actuelle est difficile pour le monde du travail; nous traversons une crise mondiale qui a pour effet, dans bon nombre de pays, de dégrader la situation économique et sociale. Cela souligne la nécessité impérieuse de mieux équilibrer la croissance économique et le progrès social. Le taux de chômage des jeunes au Kenya est estimé à 60 pour cent, ce qui risque de déboucher sur des troubles politiques, à l'instar du Printemps arabe.

Nous demandons donc à l'Organisation internationale du Travail son soutien technique pour revoir nos politiques et programmes d'emploi afin d'atteindre l'objectif requis en matière de création d'emplois.

Lorsque nous observons le résumé des résultats de la période biennale par indicateur et par région, au tableau 1 de la page 16 du rapport du Directeur général, nous notons avec satisfaction les progrès accomplis, en Afrique en particulier. Toutefois, les déséquilibres entre les objectifs d'emploi et les autres trois objectifs exigent des mesures. Nous demandons à l'OIT de redoubler ses efforts pour renforcer les capacités de ses Membres afin qu'ils obtiennent des résultats équilibrés et intégrés pour l'ensemble des objectifs. Le Kenya en appelle également à une collaboration plus forte et plus étroite avec le Centre de formation de Turin et avec les autres institutions nationales et régionales pour atteindre des résultats de qualité et économiquement avantageux.

Les seize exemples de l'action menée par l'OIT, repris dans la dernière section du résumé du rapport, illustrent bien que les changements tangibles et les possibilités élargies de travail décent constituent de véritables options. La reconnaissance du besoin de mettre en place des niveaux minimums de sécurité sociale par le biais de socles nationaux de protection sociale est indispensable à un développement inclusif. Le Kenya souhaite remercier l'OIT pour la rapide évaluation de nos initiatives de protection sociale qu'elle a menée et qui a servi de base à notre politique de sécurité sociale récemment approuvée par le Cabinet. Nous souhaitons également transformer notre fonds de sécurité sociale nationale, afin qu'il ne soit plus un fonds de prévoyance, mais devienne un régime de retraite et que la sécurité sociale soit étendue au monde du travail informel. Nous demandons donc l'assistance de l'OIT afin de mettre en œuvre un socle de protection sociale au Kenya.

Par ailleurs, le Kenya souhaite assurer aux travailleurs domestiques les mêmes droits essentiels que ceux dont jouissent les autres travailleurs. Le gouvernement est en train de formuler des principes directeurs liés à la mise en œuvre d'une législation concernant les travailleurs domestiques qui détermine leurs conditions d'emploi, en vue de la ratification de la convention n° 189.

Le Kenya soutient l'OIT dans sa recherche d'une solution durable à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et encourage les programmes ayant pour objectif une paix durable dans la région.

Enfin, le Kenya souhaite saisir cette opportunité pour féliciter la nouvelle République du Soudan du Sud de son accession à l'OIT en tant que 184^e Membre de l'Organisation. Nous leur souhaitons plein succès et comptons sur leur collaboration

pour améliorer la justice sociale dans notre région et à l'échelle de la planète.

Original anglais: M. MAVRIKOS (représentant, Fédération syndicale mondiale)

Cette année encore, la Conférence internationale du Travail se déroule sur fond de crise profonde du système capitaliste. Une crise qui touche tous les domaines, à tous les niveaux: l'économie, la politique, la culture, l'environnement.

L'Union européenne connaît une crise profonde, en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal, en Irlande, en Belgique, etc. La crise atteint maintenant le noyau même de l'Europe, elle frappe aux portes de la France et adresse des messages préoccupants à l'Allemagne même.

Cette crise profonde, qui touche presque tous les pays de l'Union européenne, intensifie dangereusement la concurrence entre les pays. L'Allemagne tente de nouer ses propres alliances avec la Russie et d'autres pays. La France, de son côté, cherche aussi à renforcer ses propres alliances.

La concurrence entre ces Etats capitalistes, qui visent tous à créer de nouvelles frontières et à contrôler les nouveaux marchés, le gaz naturel, le pétrole, les gazoducs et les oléoducs, est lourde de menaces pour la paix et pour les gens.

En Libye, 120 000 personnes sont mortes en raison de la lutte pour le contrôle des sources de richesse. En Syrie, les émirs, les rois, les sultans du golfe Persique, à l'instar des gouvernements turcs, fournissent des armes aux Syriens pour qu'ils s'entretenant. Les impérialistes poussent le Soudan du Sud à formuler des exigences nouvelles, jour après jour. En Somalie, au Nigéria, dans les îles Malouines, la situation est également périlleuse.

Les diffamations des Etats-Unis et de l'Union européenne contre le Venezuela et Cuba, soumise à un blocus inhumain, la situation au Pakistan et en Afghanistan, tout ceci vient compléter ce tableau d'interventions impérialistes.

En tant que travailleurs, en tant que mouvement syndical de classe, en tant que Fédération syndicale mondiale, nous avons le devoir de dire la vérité sur les complots des exploiters et d'édifier les travailleurs du monde entier, afin de leur insuffler un esprit militant de lutte, d'internationalisme, de lutte constante contre les guerres impérialistes.

La Fédération syndicale mondiale, ses membres et ses amis partout dans le monde ont mené des luttes importantes au cours des dernières années. Au centre de ces luttes, il y a celle contre le chômage. Le chômage est un phénomène social, un produit du capitalisme. Le chômage touche tous les gens mais surtout les femmes et les jeunes. Les chiffres montrent qu'aujourd'hui 75 millions de jeunes sont en quête d'un emploi.

L'OIT peut exprimer facilement des vœux, des généralités, faire des promesses vaines. Voici trop longtemps que nous entendons ici de belles paroles sur la dignité, l'égalité, les droits démocratiques. Mais, aujourd'hui 200 jeunes Palestiniens se trouvent dans les geôles israéliennes. Qu'avez-vous fait pour eux à l'OIT? Pour qu'ils aient une vie décente, un avenir décent?

Aujourd'hui en Amérique centrale, quelque 4 000 enfants sont forcés à participer aux activités de bandes de trafiquants de drogue. Qu'avez-vous fait pour intervenir? Chaque jour, quelque 1 500 enfants meurent en raison de l'absence d'accès à l'eau et en raison des maladies que cela

entraîne. Qu'avez-vous fait pour intervenir, et avec quels résultats?

En Grèce, ces deux dernières années, plus de 2 350 pauvres, retraités ou chômeurs se sont suicidés. Qu'a fait l'OIT pour dénoncer les gouvernements de la Grèce? Aujourd'hui, en Grèce, 52 pour cent des chômeurs et en Espagne, 50,5 pour cent, sont des jeunes. La Fédération syndicale mondiale a écrit à l'OIT pour qu'elle intervienne contre cela et vous n'avez rien fait.

Des milliers de jeunes souffrent du VIH/sida et ne peuvent pas obtenir de médicaments. L'espérance de vie au Botswana a chuté de 20 ans, au Swaziland de 16 ans, au Lesotho et en Zambie de 13 ans au cours de la dernière décennie. Au Swaziland, des jeunes sont chassés du pays par un régime qui n'est pas démocratique. Au Kazakhstan, des grévistes et des syndicalistes sont assassinés. En Malaisie, des syndicalistes sont licenciés. En Colombie, des syndicalistes sont tués chaque jour. Or l'OIT a supprimé de la liste de la Commission de l'application des normes le gouvernement de la Colombie. Dans les mines du Chili et du Pérou, des travailleurs meurent tous les jours. Quelles sont les mesures préventives imposées par l'OIT?

Les droits de grève des travailleurs, partout dans le monde, sont enfreints. Il y a des attaques contre les travailleurs, par exemple ceux de l'industrie sidérurgique grecque, qui sont en grève depuis plus de 200 jours. A Unilever en France, les travailleurs sont en grève depuis plus de 600 jours.

Au Panama, les travailleurs du canal n'ont pas le droit de faire grève. Pour nous, à la Fédération syndicale mondiale, la dignité, l'égalité et la justice sociale ne sont pas des paroles creuses. C'est pourquoi le 3 octobre 2012, la Fédération syndicale mondiale organisera une Journée d'action internationale dont le mot d'ordre sera «Nourriture, eau potable, livres, médicaments et logement pour tous les travailleurs et pour tous». Nous avons choisi ce thème parce que nous sommes persuadés qu'au XXI^e siècle, c'est un crime que des travailleurs meurent de faim et de soif, que des gens vivent dans les rues, que des millions d'élèves n'aient pas de livres, que des malades n'aient pas de médicaments. Nous considérons que c'est un crime que des transnationales et des monopoles pillent les sources mondiales de richesse tandis que les gens souffrent.

Le monde est injuste, le monde n'est pas démocratique et, à la Fédération syndicale mondiale, nous continuerons à lutter jusqu'à le transformer pour en bâtir un dans lequel l'exploitation de l'homme par l'homme cessera.

Original anglais: M^{me} TZOTZE-LANARA (travailleuse, Grèce)

Comme l'indique le rapport de la mission de haut niveau du BIT de l'année dernière, la crise en Grèce n'est pas un problème exclusivement grec mais la manifestation grecque d'un problème mondial.

Pourtant, dans une entrevue récente, M^{me} Lagarde, Directrice générale du FMI, a exprimé sa sympathie pour les enfants du Niger qui ne sont pas scolarisés dans des conditions décentes mais non pour les enfants grecs, en blâmant leurs parents qui ne paient pas leurs impôts. Comme si les propos blessants de la troïka ne suffisaient pas, les familles appauvries grecques sont maintenant présentées comme des fraudeurs fiscaux en série. Et pourtant, les travailleurs et retraités grecs, en 2011, ont payé 55,5 pour cent de l'ensemble des impôts perçus, soit 3 pour cent de plus qu'en 2008. Les entreprises n'y

ont contribué qu'à hauteur de 28,6 pour cent, soit 3 pour cent de moins qu'en 2008.

Ce sont les Grecs qui travaillent le plus au sein de l'OCDE, après la Corée du Sud. La réduction la plus spectaculaire du déficit budgétaire enregistrée en Europe au cours des 30 dernières années a été obtenue au prix de l'appauvrissement des Grecs. La crise grecque, indéniablement, est enracinée dans les carences économiques du pays, mais la situation a échappé à tout contrôle lorsque l'on a tenté de sauver les banques européennes qui avaient prêté des milliards sans compter, poussant ainsi la Grèce vers l'effondrement économique et social.

Deux ans et demi après sa mise en œuvre, le programme d'ajustement budgétaire et structurel imposé à la Grèce par la troïka a échoué sur tous les tableaux. Tous les indicateurs économiques ont chuté. La contraction cumulée de l'économie depuis 2008 dépasse 20 pour cent et pourrait atteindre les niveaux enregistrés pendant la guerre, c'est-à-dire 25 à 30 pour cent. Comment de tels résultats peuvent-ils contribuer à la compétitivité, ou à la viabilité de la dette?

L'austérité est suivie d'un surcroît de récession et d'austérité, de nouveaux impôts; un cercle vicieux étrangle la croissance et la création d'emplois. Le chômage se situe à 22 pour cent, celui des jeunes à 52 pour cent, ce qui pousse ces derniers à émigrer. La crise politique et sociale menace de devenir une crise humanitaire: presque 30 pour cent de la population s'est retrouvée rapidement en dessous du seuil de pauvreté; plus de 250 000 personnes dépendent de l'aide humanitaire pour avoir un repas quotidien. La criminalité, les cas de VIH, la violence, en particulier contre les migrants, s'accroissent.

Le système de santé s'effondre: par exemple, les patients atteints de cancer ne peuvent pas obtenir les médicaments qui pourraient sauver leur vie. La malnutrition de nos écoliers est en hausse et une vague de désespoir et de suicides frappe le pays. Outre la destruction économique, les travailleurs en Grèce subissent un grave manque de moyens d'action sur le plan institutionnel. Diverses lois imposées par la troïka aux politiciens grecs conciliants démantèlent de façon permanente et irréversible les droits fondamentaux du travail, déracinent les institutions du travail et détruisent l'Etat social, privant ainsi les travailleurs de la possibilité institutionnelle, qui est vitale, de se défendre alors qu'ils en ont le plus besoin. La négociation collective libre a été entravée, les conventions collectives abolies et les syndicats intimidés. Le dialogue social est détruit de manière irresponsable et remplacé par un unilatéralisme autoritaire qui rend les partenaires sociaux superflus. Le salaire minimum a été réduit de 22 pour cent de façon générale et de 32 pour cent pour les jeunes travailleurs, ce qui viole directement la convention collective nationale et la convention n° 98, ainsi qu'un accord explicite conclu par les partenaires sociaux, qui allait dans le sens inverse.

Cette mesure, unilatérale, à elle seule fera chuter les salaires de 40 pour cent. La ratification de conventions ne devrait pas être prise à la légère. Le gouvernement de la Grèce viole les conventions de l'OIT. De plus, des questions graves se posent en ce qui concerne le FMI et l'Union européenne qui, en imposant des conditions directes et indirectes, exige des ajustements encore plus rigoureux qui vont à l'encontre des normes et principes fondamentaux de l'OIT.

En juin 2011, à la Conférence, nous nous étions félicités du rapport de la commission d'experts et des conclusions de la Commission de l'application des normes de la Conférence, au sujet de la Grèce. En septembre 2011, nous avons été encouragés en Grèce par le rapport lucide de la mission de haut niveau du BIT en Grèce, qui mettait l'accent sur l'effet de propagation de ces changements sans précédents sur les relations professionnelles, au détriment de la paix sociale et de la société toute entière.

Cette année, en juin 2012, ici à la Conférence, nous sommes affligés de constater que la discussion de la situation grecque est bloquée par les manœuvres des employeurs qui paralysent le travail crucial de la Commission de l'application des normes. Nous sommes également ébahis de constater qu'au XXI^e siècle, le droit de grève est contesté, de même que le cœur du mécanisme de contrôle de l'OIT. Ces événements regrettables pendant cette session de la Conférence marquent un recul, un éloignement du partenariat social, du consensus de l'après-guerre, lorsque les syndicats jouaient un rôle légitime.

Par ailleurs, le rapport du Directeur général analyse les risques à venir et trace la voie à suivre vers une nouvelle ère de justice sociale, par le biais du dialogue social et d'une gouvernance judicieuse.

En conclusion nous tenons à remercier M. Somavia pour son rapport d'une qualité exceptionnelle et les services insignes qu'il a rendus à l'OIT. Nous félicitons M. Ryder de son élection, qui nous remplit d'espoir pour l'avenir de cette Organisation.

Original russe: M^{me} ABDYKALIKOVA (gouvernement, Kazakhstan)

Permettez-moi en premier lieu de remercier M. Juan Somavia d'avoir formulé la notion de travail décent. Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport qui dresse le bilan de l'action multilatérale de l'Organisation au cours des cinq dernières années, et nous nous félicitons des résultats de la coopération entre le BIT et le Kazakhstan.

Je voudrais également, au nom de mon gouvernement, féliciter M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du BIT. C'est un homme qui a une grande expérience en matière de dialogue social. Je remercie aussi l'OIT d'avoir participé, au mois de mai dernier, aux travaux de la session de travail du Forum économique d'Astana consacrée au travail décent et aux tendances mondiales en matière d'emploi.

En ce qui concerne les grands thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette session, permettez-moi de vous présenter rapidement la situation et les perspectives au Kazakhstan.

Pour parvenir à davantage de justice sociale, le Kazakhstan met en œuvre une stratégie sociale et consacre les ressources nécessaires pour assurer le bien-être et le développement de l'être humain, surmonter les problèmes de l'inégalité et de la pauvreté, et créer les conditions propices à la cohésion sociale.

L'expérience des pays développés dans le monde montre qu'un niveau relativement élevé de dépenses sociales non seulement est possible du point de vue financier, mais aussi garant d'efficacité sur le plan social et économique.

A cet égard, les dépenses de sécurité sociale du Kazakhstan ont été multipliées par sept au cours des

dix dernières années. A l'heure actuelle, ces dépenses représentent environ 12 pour cent du PIB, dont 4,5 pour cent sont consacrés aux programmes sociaux. Il faut reconnaître que l'augmentation de la part du budget consacrée aux dépenses sociales ne suit pas le taux de croissance du PIB. Toutefois, l'augmentation des dépenses sociales n'est pas une fin en soi. Elle doit se faire de manière efficace par des incitations au travail productif dans le secteur formel de l'économie, tout en évitant que se développe une mentalité d'assistanat et en poursuivant le développement du système de protection sociale.

Nous avons l'intention d'améliorer les retraites dans le respect de principes économiques acceptables. Nous prévoyons de renforcer la solidité financière et l'efficacité du système de retraite par capitalisation et de perfectionner le système de retraite à trois niveaux.

Notre système d'assurance sociale obligatoire est récent et encore insuffisamment développé pour couvrir toute la population active. A cet égard, les mesures qui sont prises visent, d'une part, à assurer le maintien d'un niveau de protection sociale de base, et d'autre part, à garantir un niveau obligatoire de sécurité sociale et d'assurance sociale qui permette de compenser de manière appropriée les pertes de revenus liées aux risques sociaux, en couvrant la plus grande part possible de la population, en particulier les travailleurs indépendants.

Dans le cadre de l'aide sociale, nous élaborons et appliquons des normes sociales minimales qui tiennent compte des besoins de la population et garantissent l'accès à une protection sociale et aux services sociaux, en fonction des possibilités financières de l'Etat. Nous coopérons avec l'OIT pour mettre en place une nouvelle méthode de détermination du minimum vital.

Pour améliorer le niveau de vie de la population et pour assurer la stabilité sociale, nous devons accomplir des efforts supplémentaires de modernisation sociale.

La politique de l'emploi, qui a déjà fait l'objet de discussions au forum économique d'Astana, accorde la priorité à des mesures pratiques. Le nouveau programme d'emploi adopté l'année dernière au Kazakhstan vise l'emploi productif des citoyens et fixe des objectifs à atteindre pour renforcer les

ressources humaines en vue de favoriser un développement basé sur des mesures innovantes.

Nous mettons en place de nouvelles approches et de nouveaux mécanismes de coopération pour favoriser l'emploi, notamment sur les points suivants: formation et système d'aide à la recherche d'emploi (destiné plus particulièrement aux jeunes), création de nouveaux emplois sociaux, développement de l'esprit d'entreprise en milieu rural, microcrédit. Nous accordons une attention particulière à la mobilité de la main-d'œuvre. Des aides sont accordées aux chômeurs, aux familles défavorisées et aux travailleurs indépendants et l'une de nos priorités est d'aider les jeunes en milieu rural. Pour mettre en œuvre ce programme, l'Etat a consacré cette année quelque 500 millions de tenge et prévoit d'y consacrer près d'un milliard de tenge l'année prochaine.

Il est de plus en plus important de garantir des emplois aux travailleurs, mais il faut que ces emplois favorisent la croissance économique, limitent le temps de travail et garantissent des conditions de travail et une rémunération dignes.

Pour élaborer ces mesures, le gouvernement du Kazakhstan se fonde sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée à la 86^e session de la Conférence.

Le Kazakhstan a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. Cette année, nous avons ratifié la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, et la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986. Nous avons également entamé le processus de ratification de la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, et la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928.

La mise en œuvre des normes relatives au travail énoncées par l'OIT se fait dans le cadre de l'Agenda du travail décent de l'OIT. Un accord général a été conclu entre le gouvernement et les organisations de travailleurs et d'employeurs pour la période 2012-2014. Nous sommes convaincus que la vision de l'OIT et les instruments qui sont proposés nous permettront d'atteindre des résultats et d'apporter des modifications positives dans le domaine du travail et de l'emploi.

(La séance est levée à 12 h 50.)

Seizième séance

Mardi 12 juin 2012, 14 h 30

Présidence de M. Atwoli

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons reprendre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original portugais: M. BRIZOLA NETO (*gouvernement, Brésil*)

Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du gouvernement brésilien, notre très grande reconnaissance au Directeur général, M. Juan Somavia, pour tout le travail extraordinaire qu'il a accompli à la tête de l'Organisation internationale du Travail.

Grâce à son travail et à sa ténacité, cette institution a pu consolider le concept de travail décent et en faire le centre des politiques économiques et des stratégies de développement.

Je tiens également à saluer le Directeur général élu, M. Guy Ryder. Je me souviens bien de ce qu'il a dit au cours de sa toute première intervention après son élection. Il nous a dit que l'OIT était une organisation qui œuvrait pour la justice sociale et que des millions de gens en avaient besoin, sans même savoir que l'OIT existe.

Le Brésil partage cette vision selon laquelle la communauté internationale doit à ces millions de personnes une réponse qui vienne de l'OIT. C'est pourquoi nous continueront de coopérer avec elle et ferons appliquer dans notre pays tout ce que nous avons promis de faire dans les tribunes internationales.

Dans deux mois, nous allons tenir la première Conférence nationale de l'emploi et du travail décent. Ce sera la première réunion de cette ampleur et le point culminant d'un débat très approfondi entre gouvernements, travailleurs et employeurs sur des questions essentielles pour le monde du travail.

Nous savons tous que mon pays est l'un de ceux qui se battent le plus pour que soit adoptée une recommandation sur les socles de protection sociale, car nous pensons que c'est là le premier grand pas vers l'universalisation de la sécurité sociale. Que l'on y voie un embryon de sécurité sociale là où elle n'existe pas encore ou l'occasion de renforcer cette sécurité sociale là où elle existe déjà, le socle de protection sociale est un élément contribuant à la dignité de l'être humain.

C'est bien de cela qu'il s'agit en dernière analyse. Nous vivons à une époque de mondialisation des flux de capitaux et de marchandises, et chacun

s'attend à ce que ces flux soient libres mais encadrés par des règles sûres et éthiques. Ce sujet suscite des affirmations très véhémentes et des règles strictes, comme celles que propose, par exemple, l'Organisation mondiale du commerce.

Malheureusement, il est un point qui n'a pas retenu de la même manière l'attention de la communauté internationale, qui fait pourtant partie intégrante du capital accumulé, des marchandises qui transitent par les marchés internationaux, je veux parler du travail humain, qui est source de toute richesse et sans lequel il n'y a ni capital ni marchandises.

Lorsque l'on parle de travail, on n'entend jamais ces expressions sévères qui dénoncent le dumping ou l'exploitation sauvage ou même de libre circulation, que l'on réclame pour l'argent mais jamais pour les êtres humains.

Il y a aussi le sombre tableau du chômage qui frappe les pays développés et qui est pour nous tous qui nous battons pour l'égalité et la dignité humaine, un sujet de tristesse et de préoccupation. Nous savons que cela est très dur car nous qui souffrons du sous-développement savons pour l'avoir expérimenté pendant des décennies ce que signifient le chômage et le sous-emploi et, ce qui est plus cruel encore, les effets de la récession et de l'orthodoxie économique, qui détruisent les rêves et les perspectives d'avenir des jeunes.

Le gouvernement de mon pays s'est fixé comme priorité l'emploi et la formation de la jeunesse afin de répondre aux défis d'une économie moderne. Bien qu'il mette en œuvre des initiatives de grande échelle, celles-ci ne pourront pas grand-chose dans ce contexte de crise. La crise se répand à partir des grands centres de la planète et finit par toucher, par ses effets financiers et les taux de change, les pays en développement, qui, grâce à leurs efforts et à leurs sacrifices, étaient parvenus à devenir les moteurs de l'économie mondiale.

C'est pourquoi notre Présidente, M^{me} Dilma Rousseff, a parlé d'un tsunami financier, qui a détruit 50 millions de postes de travail et s'est traduit par une précarisation extrêmement perverse des droits et des garanties du travailleur.

Dans mon pays, nous avons refusé d'appliquer les recettes de contraction économique qui mettent la pression sur les travailleurs et nous sommes parvenus à échapper au tourbillon de la crise. Nous avons pu créer, depuis 2008, 9 millions de postes de travail. Malgré tout, nous ne sommes pas complètement protégés des effets délétères de la conjoncture mondiale: nous accusons une perte de compétitivité, due aux variations des taux de change, qui mena-

cent aussi notre industrie. Les marchés et la consommation interne sont à la baisse sans que nous puissions réagir.

D'ici une semaine, nous serons à la réunion Rio+20 pour travailler en faveur du développement durable. Mais il importe de se rendre compte qu'il ne peut y avoir de développement durable si on ne se préoccupe pas au premier chef de la dignité de millions d'êtres humains qui n'ont rien d'autre à offrir, pour pouvoir subsister, que leur force de travail physique et intellectuelle.

Le Brésil va accueillir cet événement mondial. Ensuite, il y aura des rencontres sportives importantes comme la Coupe du monde de football et les Jeux olympiques de 2016. Le monde pourra voir les progrès que nous aurons accomplis en matière d'urbanisme, de création de revenus et de perspectives pour relever le niveau de vie des Brésiliens, qui sont près de 200 millions.

C'est précisément sur cela que nous serons jugés, sur ce que nous avons fait et sur ce que nous avons dit dans les tribunes internationales. Nous n'avons pas de leçon à donner; nous sommes simplement solidaires et prêts à aider les peuples qui aspirent comme nous à s'affirmer comme nations. Nous le faisons déjà dans le cadre des partenariats de coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

Si nous voulons un monde meilleur, nous devons savoir qu'il ne peut provenir que du travail et des travailleurs. La dignité dans le travail, c'est la dignité du travailleur. Nous n'aurons donc un monde digne que lorsqu'il y aura un travail digne pour tous les hommes et les femmes qui peuplent notre planète.

M^{me} CÂMPEANU (*ministre du Travail, de la Famille et de la Protection sociale, Roumanie*)

Tout d'abord, je voudrais exprimer mon appréciation pour le rapport du Directeur général. Il constitue une bonne possibilité d'évaluation des deux dernières années et un point de départ solide pour les défis à venir marqués par le besoin présent de trouver des modalités efficaces de diminution des effets de la crise mondiale.

Les années à venir seront d'une importance et responsabilité particulières pour les mandants de l'Organisation. Il faut nous assurer que les réponses effectives aux grands défis mondiaux seront le résultat d'un effort tripartite et de la coopération internationale. Compte tenu du fait que l'Agenda pour le travail décent avec ses quatre objectifs représente l'une des priorités de l'Organisation, mon gouvernement partage l'idée que la relance de la crise globale doit reposer sur un travail décent qui offre la possibilité de s'affranchir de la pauvreté et de réduire les inégalités. Celui-ci doit être un élément de l'Agenda global pour un développement durable, social et de l'environnement. Toute discrimination par rapport à l'accès des travailleurs migrants, des personnes âgées ou peu qualifiées, des femmes, des gens diplômés nous inquiète profondément.

La Roumanie a appuyé l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi en 2009. Cela signifie placer l'emploi et la protection sociale au cœur de la politique fiscale et monétaire à court terme pour stimuler l'économie réelle et garantir un impact positif sur l'acquis social. Nous avons toujours plaidé pour que la mise en œuvre du Pacte tienne compte de la diversité des situations, des besoins et des res-

sources nationales et permette ces synergies et interactions pour consolider les effets positifs globaux.

Comme vous le savez, les trois dernières années, les gouvernements précédents ont pris des mesures sociales dures qui ont porté atteinte à plusieurs catégories de la population. Le programme de mon gouvernement a comme cible la correction le plus vite possible des déséquilibres créés au nom de l'austérité. Une priorité constante dans le domaine de l'emploi, de la famille et de la protection sociale reste le développement du dialogue et de la paix sociale.

Nous visons à rebâtir et consolider un dialogue social permanent et transparent. Nous envisageons d'accroître le taux d'emploi des groupes défavorisés et des chômeurs de longue durée, mais surtout, des jeunes par la promotion d'un programme prioritaire avec les partenaires sociaux, programme qui intégrerait la modification de la loi de dialogue social, la réévaluation du Code du travail et de la loi sur le salaire unitaire pour le secteur budgétaire, et la modification de la loi sur l'apprentissage et les travailleurs journaliers.

Le plan national de l'emploi va être finalisé une fois trouvées les ressources financières nécessaires pour la mise en place de mesures actives. La croissance économique est envisagée de façon à assurer des premières meilleures performances sur le marché du travail et la baisse de l'incidence de chômage.

Tout en préservant un équilibre budgétaire, les salaires, dans le secteur public, reviendront à leur niveau de juin 2010. Le gouvernement va analyser l'évolution du salaire minimum brut sur la période 2012-2016, et la création des conditions pour un accord social avec les syndicats, le patronat et la société civile.

D'autres priorités visent l'amélioration des taux d'absorption de fonds européens et de la qualité de la santé et de la sécurité au travail. Dans le domaine de l'assistance sociale, on peut citer parmi nos objectifs l'examen du cadre législatif et l'élaboration d'une législation subséquente, le développement des services sociaux pour les soins des enfants et des personnes dépendantes d'une famille, le développement d'un système de travail au domicile, l'élaboration de lois sur l'économie sociale.

Nous sommes soucieux de nous adapter aux besoins de compétitivité de l'Union européenne et au niveau mondial. L'Organisation internationale du Travail doit redoubler ses efforts pour la promotion de ses normes et valeurs, notamment dans cette période de crise. Le gouvernement de la Roumanie a toujours partagé les visées de l'Organisation internationale du Travail vers une mondialisation juste, l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, le respect des normes internationales du travail, un dialogue social plus constructif.

Original espagnol: M. FUNTANET MANGE (employeur, Mexique)

Permettez-moi de féliciter le Président de son élection à la tête de cette Conférence.

Nous aimerions également féliciter M. Guy Ryder d'avoir été nommé nouveau Directeur général du BIT. Nous sommes convaincus que son mandat sera bénéfique pour l'Organisation. De même, nous rendons hommage à celui qui l'a précédé, M. Juan Somavia.

La présence de M. Guy Ryder apportera sans aucun doute de l'équilibre dans les travaux de cette Organisation, en particulier au sein du Bureau des

activités pour les employeurs, ainsi que dans les activités d'assistance technique, qui constituent une fonction essentielle de l'OIT et profitent à tous ses membres.

J'aimerais saluer la ministre du Travail de mon pays, M^{me} Rosalinda Vélez, et exprimer mon respect et mon estime à tous les délégués de nos pays frères, les membres de l'Organisation internationale du Travail, au nom des employeurs du Mexique que j'ai l'honneur de représenter en cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail intitulée «Construire l'avenir avec le travail décent».

Il y a un problème que les nations que nous sommes n'ont toujours pas résolu: il s'agit de la crise de l'emploi des jeunes. Ce sujet est crucial pour le développement des sociétés.

Notre délégué permanent auprès de l'OIT, M. Jorge de Regil, était Vice-président employeur lors de la discussion qui s'est tenue au sein de la Commission de la jeunesse, à la 72^e session de la Conférence, en juin 1986.

Depuis lors, au Mexique, la nécessité de créer des emplois de qualité pour les jeunes qui offrent de vraies possibilités de développement professionnel est devenue un sujet récurrent. Ce sujet figurait au rang des priorités à la réunion du G20 et je suis sûr qu'il en sera de même à la réunion qui se tiendra au Mexique dans les jours à venir.

Pour les employeurs mexicains, la formation et l'éducation des jeunes constitue une priorité, car ce sont les jeunes qui donnent de l'élan à l'économie et à ses entreprises, et par conséquent, à la société tout entière.

D'après le document *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012*, qui a été publié il y a quelques jours, 12,6 pour cent des jeunes dans le monde sont au chômage, 75 millions de jeunes hommes et de jeunes femmes ont le droit légitime, et ont besoin, d'accéder à des possibilités d'emploi. Nous devons éviter que cette force potentielle de travail soit happée par l'économie informelle ou pire, par la délinquance.

C'est pourquoi, au Mexique comme dans diverses régions du monde, il est urgent de moderniser les régimes de travail au moyen de politiques publiques favorables au développement économique et social.

L'éducation constitue l'un des facteurs les plus importants et en particulier, il est nécessaire de relier l'offre de professionnels diplômés d'universités et d'instituts technologiques aux besoins des secteurs de production régionaux.

Au Mexique, nous considérons que le recours à la suspension des activités scolaires comme moyen de revendication est inquiétant. De même, le refus de certains enseignants à se soumettre à des évaluations et à recevoir une formation continue porte atteinte à la qualité de l'éducation et, par conséquent, à la compétitivité des Mexicains.

Outre la qualité de l'éducation, un autre aspect est essentiel si nous voulons offrir de meilleures opportunités aux jeunes: nous devons entreprendre des réformes qui, d'une part, assouplissent les conditions de la création d'emplois et, d'autre part, soient favorables au respect des droits et à la quête d'un meilleur niveau de vie.

Les employeurs mexicains sont bien conscients qu'il est indispensable de mener une réforme du travail qui modernise la loi en la matière. En effet, le cadre juridique en vigueur a été élaboré en 1931 et a été révisé pour la dernière fois en 1970. Ceci

démontre que notre loi fédérale du travail ne correspond pas à la réalité actuelle d'un monde globalisé.

Heureusement, dans le cadre du processus électoral en cours dans notre pays, la majorité des candidats à la présidence de la République sont d'accord avec le secteur privé pour dire qu'une réforme complète du travail est nécessaire.

En outre, notre pays doit réaliser une grande réforme fiscale afin de fixer un socle de protection sociale et d'établir des impôts qui favorisent le développement et le fonctionnement des entreprises.

Les instruments de protection sociale, qu'ils soient financés par les impôts ou par les contributions, protègent les travailleurs et la société en général. Cette protection doit reposer sur des contributions équilibrées, non seulement des travailleurs mais aussi des employeurs, et non pas sur des programmes d'assistanat financés par des ressources fiscales. En effet, une politique efficace de développement social ne peut qu'être fondée sur une véritable politique de développement économique régional.

Les réformes structurelles sont fondamentales dans les pays émergents comme le Mexique, car elles constituent un palier essentiel dans la croissance économique permettant de créer de meilleurs emplois.

Les pays membres de l'OIT doivent relever un grand défi: ils doivent identifier les mécanismes propres à renverser la croissance de l'économie informelle. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre des mesures incitatives pour que les PME aient accès à l'innovation, au développement technologique et au transfert des connaissances. De telles mesures encourageront sans aucun doute le développement de ces entreprises, garantissant ainsi des emplois de qualité et une répartition des richesses meilleure et plus juste.

Au nom de la Confédération des chambres d'industrie des Etats-Unis du Mexique (CONCAMIN), que j'ai l'honneur de présider, et au nom des employeurs de mon pays, soyez assurés de toute de notre reconnaissance et de notre engagement collectif en faveur d'un avenir propice au travail décent.

Compte tenu de la conjoncture économique et sociale qui est celle du monde aujourd'hui, c'est, pour CONCAMIN, un grand privilège d'appartenir à l'Organisation internationale du Travail, sur laquelle reposent en partie l'amélioration des conditions de vie de la population ainsi que les grandes orientations de notre monde.

Original finnois: M. IHALAINEN (ministre du Travail, ministère de l'Emploi et de l'Economie, Finlande)

La session de la Conférence coïncide cette année avec un événement important – l'élection d'un nouveau Directeur général constitue en effet une décision majeure pour une organisation.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le Directeur général sortant, M. Somavia, qui a fait un excellent travail en développant la visibilité de l'OIT et en promouvant l'Agenda du travail décent.

Je souhaite également féliciter le Directeur général nouvellement élu, M. Guy Ryder, lui souhaiter plein succès alors qu'il s'apprête à prendre la direction de cette importante institution des Nations Unies dans un contexte de grave crise économique, et saisir cette occasion pour lui expliquer les attentes de la Finlande, relativement aux futures grandes tâches et priorités de l'OIT.

Pendant des décennies, l'OIT a joué un rôle phare dans le développement de la législation du travail. Les normes internationales du travail qui ont été adoptées ont eu une forte influence sur le droit du travail dans mon pays. Le modèle tripartite de l'OIT a en outre exercé une forte influence sur nos structures du marché du travail et notre système de négociation collective.

L'OIT a pour mission principale de formuler des normes internationales du travail. La révision des normes a figuré à l'ordre du jour d'un grand nombre de sessions précédentes de la Conférence du travail, et il importe que l'OIT poursuive son travail de révision de ses normes afin d'être en mesure, dans notre monde en perpétuel changement, de proposer à ses mandants – Etats Membres, employeurs et travailleurs – des modèles à jour pour l'élaboration des législations nationales du travail ou des conventions collectives.

La révision de ces conventions doit cependant se faire dans un esprit de confiance mutuelle et avec le plus grand soin. Elle ne doit pas avoir pour effet de dégrader ou d'abolir le système des conventions. Il pourrait être utile, en la matière, d'adjoindre des protocoles facultatifs aux conventions existantes, ce qui permettrait de ne pas atténuer la portée des engagements pris au titre des conventions ratifiées, dans le cas où celles-ci sont toujours d'actualité et n'appellent que des modifications mineures.

Le principe de base, dans l'élaboration d'une norme internationale du travail, est la protection de la partie la plus vulnérable, à savoir le travailleur. Il importe que ce principe reste notre point d'ancrage, en particulier en cette époque où de nouvelles formes de travail remettent en question l'application des normes traditionnelles.

La structure tripartite de l'OIT nous aide à tirer parti de l'expertise de tous les mandants et à prendre des décisions nuancées sur la base des diverses opinions exprimées. Tous les mandants – les gouvernements, les employeurs et les travailleurs – doivent se rendre compte que l'OIT crée en leur faveur de la valeur ajoutée.

L'OIT s'est toujours attachée à aider les Etats Membres à établir un contrat social entre les différents groupes. Ce contrat social revêt une importance toute particulière lors d'une crise financière. Même en période de crise, les décisions douloureuses doivent se prendre dans le cadre de consultations avec les partenaires sociaux et dans le respect de leur autonomie, notamment en matière de négociation collective, ainsi que des règles convenues. Ces considérations valent également pour la fixation des salaires et la nécessité de consulter les partenaires sociaux pour l'élaboration des législations du travail ou des structures contractuelles.

L'emploi des jeunes est un problème véritablement mondial. Il faut que l'OIT tente de trouver des solutions qui tiennent compte de la situation spécifique de chaque pays. Si l'on n'y prend garde, le chômage des jeunes risque de compromettre la stabilité sociale, de mettre à mal le contrat social, et de fragiliser nos sociétés. La Finlande s'efforce quant à elle d'assurer l'avenir de sa jeunesse, et du pays dans son ensemble. L'une des tâches que nous nous sommes assignées est de permettre aux jeunes qui ne suivent pas une formation professionnelle, qui ne travaillent pas et ne sont pas enregistrés comme demandeurs d'emploi, de bénéficier de mesures actives du marché du travail.

L'adoption d'une recommandation sur le socle de protection sociale est d'une importance capitale. J'espère que la nouvelle recommandation permettra notamment de répondre aux besoins des pays en développement qui mettent en place leurs systèmes de sécurité dans les conditions initiales qui leur sont propres. Comme nous avons pu le constater pendant la crise financière, les systèmes de sécurité sociale ont exercé dans les pays qui en sont dotés un effet tampon qui leur a permis de se redresser généralement plus rapidement.

Il est très important que tous les mandants s'engagent pour l'avenir à soutenir les efforts déployés par l'OIT pour résoudre les problèmes que connaissent tous les marchés du travail ainsi qu'à respecter les normes qui ont été établies d'un commun accord. S'agissant des pays de l'Union européenne, il est crucial que les diverses institutions s'engagent à assurer la protection des normes de l'OIT.

Je souhaiterais pour conclure inviter instamment les partenaires sociaux à tout faire à l'avenir pour éviter que ne se reproduise la situation catastrophique qu'a connue cette année la Commission de l'application des normes.

Original russe: M. TIHIPKO (Vice-Premier ministre, ministre de la Politique sociale, Ukraine)

Au nom de la délégation de l'Ukraine, je souhaite à tous les participants à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail plein succès dans leurs travaux.

L'Ukraine avance à grands pas dans la voie de la justice sociale. La direction stratégique dans laquelle l'Ukraine s'est engagée est définie par le programme de réformes économiques pour 2010-2014 et par les initiatives sociales prises au mois de mars par notre Président, Viktor Ianoukovitch.

Conformément au programme de réformes économiques en Ukraine, la première étape – la réforme des pensions – a été réalisée, et de nouvelles mesures destinées à perfectionner le régime des pensions sont en cours de mise au point. Nous nous attachons également à moderniser le système de protection sociale et à nous orienter vers une aide ciblée et une amélioration de la qualité des services sociaux, ce qui contribuera à restaurer la justice sociale dans le pays.

Les priorités du gouvernement en matière de politique sociale pour l'année en cours sont les suivantes: aide à l'emploi et création de nouveaux emplois; amélioration des normes sociales et garanties dans le domaine de la rémunération du travail, des retraites, de l'aide sociale aux plus vulnérables; construction de logements à un prix abordable. Le gouvernement et les partenaires sociaux conjugueront leurs efforts pour mettre en œuvre de manière efficace ces réformes et ces priorités.

La signature, le 1^{er} juin 2012, d'un accord national tripartite sur l'emploi et les postes de travail, fondé sur les dispositions du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT et sur les OMD de l'ONU, est très importante pour l'Ukraine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, nous pensons atteindre, d'ici à 2017, les résultats suivants: augmentation du taux d'activité des personnes âgées de 15 à 70 ans, qui devrait atteindre 64,3 pour cent, celui des personnes en âge de travailler devant même atteindre 68,5 pour cent; couverture plus large de la formation professionnelle et amélioration des qualifications, formation de recon-

version de 23 pour cent de la population occupée et inoccupée, réduction de 23,9 à 16,5 pour cent du pourcentage de travailleurs non qualifiés.

L'une des questions à l'ordre du jour de cette session de la Conférence est un problème – le chômage des jeunes – qui touche le monde entier. Si l'on examine les tendances de l'emploi en Ukraine, je pense que de nombreux pays pourraient nous envier. Le taux de chômage atteint 8,9 pour cent selon les statistiques établies par le Bureau international du Travail. En 2011, ce pourcentage est tombé à 7,8 pour cent, et cette tendance devrait se confirmer en 2012.

Cependant, le taux de chômage des jeunes reste important: il a atteint cette année près de 20 pour cent. Le faible taux d'emploi des jeunes, en Ukraine comme ailleurs, est dû au fait que les jeunes n'ont pas d'avantage comparatif durable sur le marché du travail.

Pour contribuer à un emploi efficace et à la création de nouveaux emplois en Ukraine, un projet de loi sur l'emploi est en train d'être mis au point avec la participation des partenaires sociaux, en vue de sa soumission au parlement. Des mesures y sont prévues pour encourager les employeurs à créer de nouveaux postes de travail et aider les chômeurs à trouver un emploi, en particulier ceux qui font partie des catégories les plus vulnérables de la population. Une attention particulière est accordée aux jeunes et à l'amélioration de la formation professionnelle de la population inoccupée.

Je voudrais souligner que le dialogue social en Ukraine est maintenant plus productif grâce à la mise en œuvre d'une loi sur le dialogue social en Ukraine, adoptée en 2010. Le Conseil national tripartite économique et social, maintenant doté d'un statut indépendant, a commencé ses travaux. Grâce à la collaboration efficace entre le gouvernement et les partenaires sociaux, un memorandum d'accord a été signé le 12 juin 2012 entre le ministère de la Politique sociale, les centrales syndicales et associations patronales nationales et l'Organisation internationale du Travail, concernant l'exécution du programme pour un travail décent en 2012-2015.

Je saisis l'occasion pour remercier, au nom du gouvernement ukrainien, le Bureau international du Travail pour l'assistance technique considérable qu'il fournit à notre pays pour l'exécution de projets conjoints. Nous sommes prêts à poursuivre cette coopération bénéfique.

Original anglais: M. MARTONO (employeur, Indonésie)

C'est pour moi un grand honneur d'être ici devant vous en tant que représentant de l'Association des employeurs d'Indonésie (APINDO) et de prononcer cette allocution dans la Salle des Assemblées.

Tout d'abord, au nom de l'Association des employeurs d'Indonésie, j'aimerais féliciter M. Guy Ryder d'avoir été élu nouveau Directeur général du Bureau international du Travail et exprimer toute notre gratitude à M. Juan Somavia qui a conduit les travaux de l'Organisation jusqu'à présent.

L'Association des employeurs d'Indonésie considère que le thème de cette année «Construire l'avenir au moyen du travail décent» est très encourageant. L'APINDO a accordé beaucoup d'attention à la mise en œuvre du travail décent grâce à la sécurité sociale et dans le cadre d'initiatives visant à créer des possibilités d'emploi. Pour nous, le bien-être des travailleurs est un critère dans la promotion de la productivité nationale.

L'APINDO appuie l'établissement d'une réglementation concernant la sécurité sociale, conformément à la loi n° 24/2011 relative au Conseil exécutif pour la sécurité sociale de l'Indonésie; cette réglementation sera mise en œuvre en 2014.

En tant que partenaire des travailleurs et du gouvernement, l'APINDO propose une stratégie de croissance et déploie tous ses efforts pour surmonter la crise des jeunes au chômage en Indonésie, dont le nombre a atteint un niveau très préoccupant, soit 5,3 millions de personnes, en mettant en place divers programmes de renforcement des compétences. Nous avons ainsi donné la priorité à l'éducation et à la formation, afin de réduire le nombre de travailleurs non qualifiés et peu instruits, à la promotion de stages de qualité et à l'augmentation du nombre de jeunes entrepreneurs. L'APINDO sait également qu'il faut des infrastructures appropriées pour y parvenir. C'est pourquoi le conseil national et les conseils régionaux de l'APINDO travaillent avec toutes les parties prenantes afin d'accélérer la croissance économique grâce à divers projets et initiatives en matière d'investissement.

Notre président, M. Sofijan Wanandi, a instamment demandé à tous les membres de l'APINDO de soutenir le gouvernement en vue d'augmenter les activités d'investissement à l'échelon régional. En réponse à cette demande, il y a eu une forte hausse des investissements, qui se sont élevés à 42,8 milliards de roupies de 2010 à 2011, axés sur des régions autres que l'île de Java. Cela a permis de créer 1,6 million d'emplois, soit quatre fois plus que l'année dernière. Cette année, des formations ont été dispensées à près de 1,1 million de personnes dans le but de renforcer les compétences de la jeune génération.

En ce qui concerne les stages, l'APINDO collabore actuellement avec ses entreprises membres afin de mettre en place des programmes de stages destinés aux jeunes par le biais de son centre de formation. L'objectif de ces stages est de contribuer à réduire et à éviter le chômage, de développer les compétences des jeunes et d'augmenter le nombre de jeunes entrepreneurs potentiels.

L'APINDO demande sans cesse aux employeurs et à ses entreprises membres de participer à l'amélioration des compétences de la jeune génération en offrant des programmes complets de stages pour les jeunes et en créant des centres d'apprentissage. Le centre de formation de l'APINDO à Jakarta a été établi en 2010 et en 2012, nous avons l'intention d'en créer cinq autres au niveau régional. Il faut également établir un organe de validation des compétences pour les professionnels de la gestion des relations professionnelles et des ressources humaines; prévoir des structures de stages en coopération avec les entreprises membres de l'APINDO, renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises, créer davantage d'emplois et être des entreprises modèles pour les jeunes entrepreneurs.

Et enfin, nous espérons que cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail sera une source d'inspiration et aidera à créer des emplois et à construire un avenir avec le travail décent en assurant une sécurité sociale adéquate aux travailleurs, tout en améliorant le bien-être de la communauté.

L'APINDO, en collaboration avec le gouvernement, les syndicats, l'OIT et toutes les autres parties prenantes, ne ménagera pas ses efforts afin de créer des relations de travail harmonieuses qui aboutiront

à une bonne productivité et à la prospérité pour tous et créeront un climat propice à l'investissement. Et bien entendu, l'APINDO s'emploiera activement à développer notre cher pays, l'Indonésie pour aller vers un avenir meilleur.

Original anglais: M. SHERLOCK (ministre d'Etat, ministre des Emplois, des Entreprises et de l'Innovation, Irlande)

Pour commencer, je voudrais dire que je suis très heureux de m'adresser à vous aujourd'hui.

Dans son intervention devant la Conférence internationale du Travail de cette année, le Directeur général sortant Juan Somavia avait affirmé qu'en période de crise, il fallait se méfier de la tendance qu'ont les pays à se replier sur eux-mêmes au lieu de privilégier les actions concertées dont le monde a justement besoin pour surmonter ses difficultés.

L'Irlande est une petite économie ouverte qui ne peut se permettre de se replier sur elle-même. Par conséquent, nous soutenons pleinement l'appel lancé par le Directeur général en faveur d'une action concertée.

L'adoption en 2009 du Pacte mondial pour l'emploi figure parmi les mesures récemment adoptées par la CIT. Le Pacte demande que des mesures soient prises pour conserver les emplois, soutenir les entreprises et accélérer la création et le maintien dans l'emploi.

Pendant ces deux dernières années, après un changement de gouvernement et conformément à ses engagements, l'Irlande a pris des mesures concrètes au niveau national afin de créer des emplois réels, des revenus durables et apporter une contribution soutenue à la reprise économique et à l'instauration d'une société équitable.

Deux dispositifs importants: le Plan d'action pour l'emploi et le programme « En route vers l'emploi » soutiennent les objectifs du gouvernement. Le Plan d'action pour l'emploi s'attache à améliorer au maximum l'environnement des petites et moyennes entreprises ainsi que leur accès au financement et « En route vers l'emploi » met l'accent sur le retour à l'emploi de tous les Irlandais, quel que soit leur âge.

En outre, nous avons également mis en place un programme national de stages, « Passerelle vers l'emploi » qui donne aux jeunes l'immense chance de pouvoir se former au sein même des entreprises. Plus de 6 800 stagiaires ont participé à ce programme.

Le chômage des jeunes – un des thèmes centraux de cette Conférence cette année – est une des principales priorités de l'Irlande, qui est un des huit pays membres de l'Union européenne où le chômage des jeunes est très élevé (il est actuellement de plus de 30 pour cent). Le Plan d'action pour l'emploi entend faire en sorte que 100 000 nouveaux emplois soient créés d'ici à 2016 et que deux millions de personnes aient un travail d'ici à 2020. Notre but est de faire de l'Irlande, d'ici à 2016, le petit pays du monde offrant les meilleures conditions de développement aux entreprises.

La création d'emplois et le maintien dans l'emploi est un objectif primordial de la stratégie de reprise du gouvernement mais nous sommes également résolus à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent qui est un des programmes clés de l'OIT. Des mesures législatives ont été prises à cet égard dans ce domaine.

Mon gouvernement va très rapidement présenter au Parlement un projet visant à améliorer l'offre de

congé parental aux parents qui travaillent; le projet de loi relatif aux relations professionnelles qui devrait être adopté cet été conduira à une refonte du système de fixation des salaires dans certains secteurs considérés comme vulnérables de notre économie et permettra de créer un système solide de protection des travailleurs dans ces secteurs. La loi sur les agences de travail temporaire a été adoptée en mai dernier. Elle entend garantir la protection des travailleurs de ces agences en appliquant le principe de l'égalité de traitement sur le plan des conditions de travail et d'emploi. Comme je l'ai déjà dit l'Irlande a pour but de devenir d'ici à 2016, le petit pays du monde offrant les meilleures conditions de développement aux entreprises. Dans cette optique, il est essentiel de mettre en place un système moderne de relations professionnelles pleinement fonctionnel. C'est la raison pour laquelle nous avons commencé à réformer en profondeur nos services de relations professionnelles sur le lieu de travail. Notre nouveau système doit répondre aux normes les plus élevées, gagner la confiance des employeurs, des salariés et de tous ses utilisateurs et être à même de s'adapter aux besoins des générations futures. Le gouvernement a été encouragé dans son action par la réaction positive des partenaires sociaux qui seront les principales parties prenantes du système en question.

Il n'y a donc pas de solution simple pour sortir de la crise que nous traversons tous. L'Irlande collabore activement avec plusieurs institutions comme l'OIT et l'Union européenne qui l'aident à surmonter ses problèmes actuels. La semaine dernière a été porteuse de bonnes nouvelles. En 2012, l'Irlande a été classée au premier rang mondial pour la flexibilité de sa main-d'œuvre et son offre de main-d'œuvre qualifiée.

Ces résultats démontrent que l'Irlande a trouvé sur le plan réglementaire un juste équilibre entre flexibilité du travail et protection des travailleurs. Cela est encourageant au moment où notre pays cherche une voie lui permettant de sortir de ses difficultés pour retrouver la croissance et le redressement économique.

Original russe: M. SHOKHIN (employeur, Fédération de Russie)

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le Président d'avoir été élu à la tête de nos travaux et également féliciter M. Guy Ryder d'avoir été élu à la tête de notre Organisation. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et plein succès également à notre Conférence.

Les pays Membres de l'OIT, et notamment la Russie, sont confrontés à une tâche difficile dans ces conditions de redressement économique instables suite à la crise.

A l'heure actuelle, en Russie, nous avons toutefois la possibilité de vraiment changer la situation dans le bon sens. Le nouveau Président de la Fédération de Russie a défini de nouvelles orientations politiques, sociales et économiques clés à moyen terme.

Il s'est notamment fixé pour mission de moderniser et de créer pas moins de 25 millions d'emplois modernes bien payés et de multiplier par 1,5 la productivité du travail d'ici à 2018, d'augmenter d'au moins 25 pour cent le volume des investissements en terme de PIB d'ici à 2015, et enfin de multiplier par 1,3 la part des technologies de pointe dans le PIB.

Je tiens à préciser que la plupart de ces objectifs ont été formulés pour la première fois à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, à Genève, par M. Poutine, alors chef du gouvernement, et aujourd'hui Président de la Fédération de Russie.

Nous pensons qu'il est primordial d'améliorer le climat d'investissement dans notre pays et cela peut se faire en résolvant les points suivants: réformer de façon radicale le secteur public, privatiser les actifs publics, ce qui permettrait d'éviter à la fois des dépenses supplémentaires pour le budget et de réduire les charges qui pèsent sur les entreprises, en vue de réaliser les priorités du gouvernement; réduire les charges qui pèsent sur les entreprises et particulièrement sur l'activité d'investissement et l'emploi du personnel hautement qualifié; améliorer les conditions de tenue des entreprises en garantissant leur protection, en réduisant et simplifiant les procédures administratives et en éliminant toutes les barrières superflues; garantir la souplesse du marché du travail, perfectionner la législation du travail; améliorer la gouvernance publique et mettre en place davantage de mécanismes formalisés pour la participation de la communauté des affaires à la réalisation des politiques socio-économiques.

Pour cela nous avons un certain nombre de défis à relever.

Tout d'abord, la création de nouveaux emplois et leur modernisation demande des investissements conséquents. Toutefois, l'investissement ne se rétablit pas assez vite dans nos pays, et notamment en Russie et, par conséquent, nous pensons qu'il faudrait mettre en place des mesures incitatives universelles qui permettraient d'encourager l'investissement.

Le problème de la croissance limitée des investissements et des charges qui pèsent sur les entreprises du point de vue des impôts, du point de vue administratif, du point de vue social reste d'actualité, de même que la question de la réduction des versements des contributions, notamment aux fonds de pension. Le gouvernement russe a pris, cette année, une série de mesures visant à résoudre ce problème, en réduisant le montant des assurances et des transferts sociaux, mais il reste des points à éclaircir en ce qui concerne la réforme du système des retraites et nous espérons trouver un compromis avec le gouvernement d'ici à la fin de l'année.

La modernisation de l'économie requiert également des réformes en profondeur dans le domaine des qualifications et de la formation du personnel. Il est essentiel que les employeurs et les syndicats élaborent ensemble des normes professionnelles et qu'ils participent autant à leur élaboration qu'à leur mise en œuvre, et il est important que les systèmes d'enseignement privé et d'Etat s'appuient sur les normes professionnelles pour élaborer les normes relatives à l'enseignement et les programmes d'enseignement.

La création d'une économie concurrentielle permettra aussi de résoudre le problème de l'emploi des jeunes qui est une question d'actualité tant pour l'OIT que pour la Russie. Bien entendu, il est essentiel de prendre davantage de mesures incitant à employer des jeunes.

La dernière question que j'aimerais aborder concerne l'amélioration de la législation du travail. Nous travaillons actuellement, aux côtés du gouvernement, à modifier ladite législation. Ces changements doivent renforcer le rôle de la relation contractuelle entre l'employeur et le travailleur, encourager

de nouvelles formes d'emploi et aligner nos normes relatives au travail sur les normes de l'OIT et de l'OCDE.

L'OIT, de par son expérience, peut contribuer de manière conséquente à l'amélioration d'un certain nombre de programmes mis en œuvre dans les pays, ce qui permettra d'augmenter l'efficacité des relations sociales et de travail tant dans les Etats Membres que dans les autres pays du monde.

L'OIT devrait concentrer ses efforts sur l'élaboration de mesures relatives au développement durable de l'économie, à l'amélioration des compétences et à la législation du travail. Il serait également bon de diffuser des informations sur l'efficacité des programmes qui sont mis en œuvre dans nos pays.

Malgré la situation économique mondiale difficile, nous pensons que la contribution des partenaires sociaux est importante et permettra de résoudre une grande partie de ces problèmes.

Original espagnol: M. BRENTA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay)

Aujourd'hui, le monde est en crise, l'une des plus graves crises de l'histoire, une crise qui semble encore plus importante que celle de 1929. Cette crise a probablement de nombreuses causes, au nombre desquelles il faut toutefois souligner le rôle qu'a joué le système financier. Un système dominé par l'appel du gain, dénué de toute éthique, et qui ne fait l'objet d'aucun contrôle efficace de la part des institutions étatiques qui avaient pourtant été créées à cette fin.

Cette crise a laissé des millions de citoyens sans emploi dans le monde à la suite de politiques d'austérité imposées par des organismes, comme le Fonds monétaire international notamment, qui ont amené de nombreux pays à nettement affaiblir leur législation du travail, leur système de sécurité sociale, et qui par là même ont remis en cause la négociation collective et le dialogue social.

En règle générale, on n'a pas accordé une importance suffisante au rôle de l'Etat en tant que promoteur de politiques de croissance propres à réduire le chômage et à prévenir une aggravation de la pauvreté dans le monde.

La plupart des pays d'Amérique latine ont emprunté un chemin différent, comme le soulignent les plus récents travaux présentés par la CEPAL et l'OIT.

Les années 2010 et 2011, ainsi que l'année en cours, ont été marquées par la croissance, la baisse du chômage et le recul de la pauvreté. De nombreux gouvernements de la région ont mis en place des politiques actives afin de promouvoir l'emploi et de réduire la pauvreté.

Nous souhaiterions évoquer le cas de l'Uruguay. Il existe dans notre pays une très grande liberté syndicale qui fait partie intégrante du système démocratique. Les organisations de travailleurs et d'employeurs jouissent d'une grande liberté d'organisation et d'expression.

La négociation collective représente la totalité des travailleurs des secteurs public et privé qui négocient au sein de 220 groupes, selon leur branche d'activité. Les organisations de travailleurs, qui ont été durement touchées par la dictature militaire entre 1973 et 1985, ont vu tripler le nombre de leurs adhérents entre 2005 et aujourd'hui.

La négociation collective des travailleurs des secteurs public et privé est régie par une loi, et une autre protège les syndicats. Depuis 2005, année de l'accession au pouvoir de M. Tabaré Vázquez, candidat de la coalition Frente Amplio, le Parlement national a promulgué plus d'une quarantaine de lois dans le domaine du travail. Outre le fait qu'elles garantissent la négociation collective, ces lois ont permis d'améliorer les droits et les conditions de travail des travailleurs uruguayens à plusieurs titres. On notera en particulier la loi sur la journée de huit heures pour les travailleurs ruraux et les travailleuses domestiques, car il s'agit là d'une reconnaissance de secteurs qui ont toujours été laissés-pour-compte.

Parallèlement, la couverture sociale a été améliorée moyennant des modifications apportées aux systèmes d'assurance-chômage et d'assurance-maladie ainsi qu'aux allocations familiales, entre autres.

Dans notre pays, le salaire des travailleurs a augmenté de 37,4 pour cent en moyenne entre 2005 et 2011, ce qui représente la croissance la plus rapide de la région. Cette revalorisation a été particulièrement marquée dans les secteurs à faible revenu et, au cours de la même période, le salaire minimum national a augmenté de 251 pour cent et la croissance économique a atteint six pour cent.

Sous l'effet de ces politiques, conjuguées à un ensemble de politiques d'insertion sociale, le pourcentage de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté en Uruguay a été ramené de 38 pour cent en 2005 à 13,5 pour cent en 2011.

Les taux de formalisation des emplois, allant de pair avec un accès à la sécurité sociale, ont eux aussi nettement progressé.

Pour résumer, la croissance économique, soutenue depuis huit ans, y compris en 2008 et 2009, a rendu possibles l'augmentation du salaire réel, la forte réduction du chômage, les progrès en matière des droits des travailleurs et une négociation collective élargie. Qui plus est, la refonte approfondie de la négociation collective dans le cadre de relations de travail modernes a contribué pour beaucoup à la croissance dans de nombreux secteurs de l'économie.

Il apparaît clairement que lorsqu'ils participent à la conception des politiques, les travailleurs sont davantage en mesure d'augmenter la productivité des entreprises et donc d'améliorer leur niveau de salaire et de revenu. Nous devons maintenant mettre en place des cadres tripartites toujours plus nombreux, de façon à promouvoir le dialogue social en tant que vecteur d'un développement compatible avec justice sociale.

Bien que nous ayons été fidèles à ces principes et malgré la croissance historique de notre économie, dont ont bénéficié tous les Uruguayens, notre pays fait l'objet d'une plainte présentée par les employeurs devant la Commission de l'application des normes. Nous le voyons non seulement comme une injustice mais aussi comme une atteinte aux intérêts du pays et à ceux des employeurs eux-mêmes.

Nous continuerons à dialoguer activement comme nous l'avons fait jusqu'à présent, afin de tomber d'accord sur un cadre juridique avec tous les acteurs. Ce faisant, nous nous emploierons sans relâche à réduire la fracture sociale qui subsiste encore dans notre pays, à assurer l'égalité des chances et à éradiquer définitivement le fléau que représente la pauvreté.

Pour illustrer cet engagement, l'Uruguay deviendra jeudi prochain le premier pays du monde à ratifier la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, puisque cet instrument constitue un progrès considérable pour des millions de travailleuses et de travailleurs du monde entier.

Original arabe: M^{me} RIACHI ASSAKER (gouvernement, Liban)

J'ai l'honneur de féliciter en mon nom et au nom du gouvernement libanais le nouveau Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, pour son élection et de lui souhaiter de réussir à faire avancer cette Organisation vers un avenir fructueux. Nous tenons également à remercier M. Juan Somavia, Directeur général sortant du BIT, qui a marqué de son empreinte cette Organisation. Nous lui souhaitons longue vie et une bonne continuation.

Le rapport du Directeur général de l'année dernière a mis l'accent sur l'adoption des principes et droits fondamentaux au travail et la promotion de leur application dans les pays membres, conformément à la Déclaration de 1998. Le Liban s'est engagé à respecter ces principes qui sont maintenant intégrés aux réglementations et aux lois libanaises concernées, à savoir:

Premièrement, la liberté syndicale et la reconnaissance du droit à la négociation collective; à cet égard, nous informons cette assistance que le Liban a ratifié la convention de l'OIT n° 87 de 1948 et qu'elle est actuellement inscrite à l'ordre du jour des travaux du parlement.

Deuxièmement, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; au Liban, l'emploi est libre et se fait selon un contrat équilibré entre travailleurs et employeurs qui fixe clairement les droits et les obligations de chaque partie. Le Code du travail libanais donne à chaque partie au contrat le droit de mettre fin à celui-ci quand elle le souhaite. Concernant la lutte contre le travail forcé, plusieurs textes législatifs prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs et des institutions publiques ayant recours au travail forcé, ont été adoptés.

Troisièmement, l'élimination effective du travail des enfants; le ministère du Travail travaille actuellement, en coopération avec d'autres ministères, à travers des commissions mixtes auxquelles participe la société civile, à la réactivation de la campagne visant à éliminer le travail des enfants. Réussir à réaliser des progrès dans les différents secteurs, notamment l'agriculture où la majorité des enfants travaillent, requiert la promotion de la création de petites entreprises et d'entreprises familiales et l'attribution de prêts aux familles pauvres pour les inciter à renoncer à faire travailler les enfants dans ce secteur. Le gouvernement n'épargne aucun effort pour mettre en place un système de protection sociale pour les familles défavorisées, qui doit s'accompagner d'une véritable application des lois garantissant les droits des enfants, dont la gratuité de l'éducation et la révision de la politique de distribution des richesses et des prestations familiales.

Quatrièmement, l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession; ce principe est ancré dans tous les secteurs, y compris le secteur public. Le Liban a fait d'énormes progrès dans la lutte contre la discrimination dans toutes ses formes, qu'elle soit basée sur la race, la langue, la religion ou encore la croyance.

Ces principes ont bien sûr été intégrés dans les textes et leur application nécessite un suivi scrupuleux pour contrôler leur observation. Ce suivi est assuré par les services de l'inspection du travail et des ressources humaines. Le ministère a ainsi augmenté le nombre des inspecteurs et leur assure des formations régulières.

La partie du rapport consacrée à l'application des conventions et des recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail, a souligné les lacunes et fait la lumière sur le fait que certains Etats membres n'assument pas les responsabilités qui leur incombent en la matière. Il appartient en effet aux autorités publiques de mettre en œuvre des initiatives nationales à même de promouvoir le travail décent et apporter le soutien nécessaire selon les ressources disponibles. Le gouvernement libanais met en place des programmes à court terme qui prennent en compte les priorités nationales, et suit une stratégie globale basée sur des indicateurs et des statistiques précises, afin de concevoir les politiques nécessaires au progrès et au développement.

Pour en venir à la protection sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable, nous constatons que le contexte actuel de la mondialisation, marqué par l'expansion des nouvelles technologies, l'échange des biens et des marchandises, les flux monétaires, l'internationalisation des affaires et la prolifération des médias et leur influence grandissante, a contribué à la coopération et l'intégration économiques et permis de tirer profit des niveaux élevés de croissance économique. Cependant, l'intégration économique mondiale a également mis bon nombre de pays face à des défis considérables, dont l'inégalité des revenus qui a eu des effets négatifs sur les relations en matière d'emploi et les formes de protection qu'elles sont censées garantir.

La promotion du dialogue social et l'exercice du tripartisme entre les gouvernements, les organisations des travailleurs et celles des employeurs semblent plus à même aujourd'hui à conduire à des solutions judicieuses, promouvoir la cohésion sociale et instaurer l'état de droit par l'adoption des normes internationales du travail. Il est indispensable de réaffirmer la nécessité de reconnaître l'importance d'une relation de travail équitable et équilibrée comme moyen d'assurer la protection juridique des travailleurs. Une relation équitable et équilibrée contribue à adapter les objectifs du travail décent aux besoins et aux conditions propres à chaque pays, ainsi qu'à faciliter la mise en place de politiques nationales capables de concevoir des programmes destinés à l'emploi et au travail décent.

Original anglais: M^{me} KASHEFI (secrétaire d'Etat, ministère de l'Emploi, Suède)

Je suis très heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui. Cette année au BIT a été très intense pour beaucoup d'entre nous, en particulier pour ceux qui ont activement participé aux campagnes des candidats pour le poste de Directeur général.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Guy Ryder, qui a été élu à cette fonction importante. Je voudrais également remercier Juan Somavia pour ces années de travail inlassable et lui souhaiter plein succès pour l'avenir.

Le BIT apporte une réelle contribution aux Etats Membres et aux décideurs en les orientant vers les meilleures pratiques. L'ordre du jour de cette Conférence illustre clairement les ambitions élevées de l'Organisation.

Cela dit, l'impasse dans laquelle s'est retrouvée la Commission de l'application des normes est vraiment très préoccupante. J'espère sincèrement que la procédure prévue dans ces cas-là permettra à la commission de pouvoir assumer de nouveau ses fonctions cruciales l'année prochaine et les années à venir.

En ce qui concerne les thèmes abordés par la Conférence internationale du Travail, je voudrais tout d'abord évoquer la recommandation sur le socle de protection sociale qui sera prochainement adoptée. La Suède soutient cette recommandation et je suis certaine qu'elle inspirera les Etats Membres qui n'ont pas encore mis en place un régime complet de protection sociale dans leur pays. La protection sociale devrait être considérée comme un outil permettant de réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Elle est également un stabilisateur automatique en temps de crise.

Cela m'amène à parler du problème du chômage des jeunes, qui est une priorité pour nous tous. D'après les chiffres donnés par le BIT, 75 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi en 2010. Par ailleurs, selon ces estimations, le nombre de jeunes travailleurs pauvres s'élevait à 152 millions. Ces chiffres sont alarmants. Le rapport souligne que, je cite, «avoir quatre jeunes sur dix au chômage constitue une catastrophe économique et sociale». Je suis tout à fait d'accord.

Le chômage à long terme chez les jeunes peut avoir des effets dévastateurs sur les perspectives d'avenir ainsi que sur les possibilités d'emploi des jeunes. La description de l'emploi des jeunes doit toutefois être nuancée. Il ne faut pas oublier que les jeunes connaissent, en moyenne, des périodes de chômage moins longues que d'autres catégories de la population. En Suède, nous savons que les jeunes associent souvent travail et études. Nous avons ainsi un taux de chômage de 23 pour cent, mais plus de la moitié de ces chômeurs sont des étudiants.

Comme le précise le rapport, il n'y a pas de solution facile. Je partage l'idée qu'une réduction significative du chômage des jeunes n'est pas possible sans un taux élevé de croissance économique et une hausse globale du nombre d'emplois. Des mesures agissant sur l'offre et sur la demande sont donc nécessaires. Des initiatives stimulant la croissance économique, la création d'emplois, l'entrepreneuriat et la formation en constituent des éléments importants.

Des mesures à court terme visant à augmenter la demande et des mesures à long terme d'investissement dans l'éducation et dans le renforcement des compétences devraient être mises en œuvre de manière parallèle. D'un point de vue général, il est important que le travail paie et que les employeurs aient moins de difficultés à recruter. Les activités de placement jouent également un rôle important, tout comme les partenaires sociaux qui doivent trouver un équilibre entre la flexibilité et la sécurité dans les relations contractuelles d'emploi pour toutes les catégories de travailleurs.

Par ailleurs, les jeunes ne constituent pas un groupe homogène et les considérer comme tel nous conduirait à adopter des mesures inefficaces. Il est important de cibler les groupes qui ont des difficultés à trouver un emploi. Comme expliqué dans le rapport, le groupe des jeunes est composé de différents individus ayant des caractéristiques et des besoins distincts. Il faut par conséquent concevoir des

mesures différenciées destinées à ces groupes de manière individualisée.

Les principales difficultés concernent les jeunes qui sont au chômage depuis longtemps et qui ont un faible niveau d'éducation. En Suède, par exemple, pour favoriser leur retour au travail, nous réduisons les cotisations sociales des entreprises qui les engagent. Une autre possibilité consiste à soutenir la création d'entreprises.

Comme je l'ai dit précédemment, je pense que l'OIT pourrait jouer un rôle de chef de file pour mobiliser la communauté internationale dans la lutte contre le chômage des jeunes et devrait le faire en faisant appel à tous les moyens disponibles. L'OIT peut, et devrait, travailler auprès des Etats Membres pour les convaincre, les informer et les orienter dans la bonne direction.

De plus, l'OIT devrait promouvoir l'emploi et le travail décent dans le contexte international, en collaboration avec les institutions financières internationales. Cela dit, il n'est pas simple pour l'OIT d'être pertinente pour tous les Etats Membres.

Son travail ne suffit pas. En fin de compte, il nous appartient à nous tous, les Etats Membres, d'apprendre les uns des autres, de trouver des solutions, de développer et de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'emploi, de la création d'emplois, de l'éducation et de la formation.

M. SCHNEIDER-AMMANN (*gouvernement, Suisse*)

L'emploi des jeunes est un défi universel et majeur. Les chiffres sont alarmants, il y a 75 millions de jeunes sans emploi, et 309 millions gagnent moins de deux dollars par jour. Le taux de chômage des jeunes est resté globalement proche de celui observé au pire de la crise en 2009. Il devrait demeurer à un niveau élevé d'ici à 2016.

Quelles perspectives ont ces jeunes? Le travail temporaire à temps partiel ou encore le travail occasionnel et informel. Autant dire des perspectives peu réjouissantes pour leur avenir professionnel et personnel. Les jeunes sont le monde de demain, mais ils perdent confiance dans le progrès économique et social. Leur redonner confiance est une priorité des politiques tant nationales qu'internationales.

Comment y parvenir? D'abord opter pour une politique macroéconomique axée sur la stabilité. La politique monétaire ou fiscale notamment nous permet d'adopter des mesures pour endiguer la crise et pour favoriser la croissance et l'emploi. Ces mesures doivent viser à réduire le chômage, et améliorer l'employabilité des jeunes dès le début de leur parcours professionnel.

Ensuite, investir dans l'éducation de base et dans la formation. Le système d'éducation et de formation doit permettre d'acquérir des connaissances en phase avec les exigences du marché du travail. En Suisse, l'éducation de base dure en moyenne onze ans. Elle transmet les connaissances nécessaires pour entreprendre une formation au niveau secondaire. Elle ouvre les portes vers la formation professionnelle ou vers les études supérieures.

Pourtant, la formation n'est pas une fin en soi. Elle doit faciliter l'accès à l'emploi qualifié, productif et durable. La formation professionnelle de

qualité s'effectue en Suisse dans une école professionnelle et dans l'entreprise. C'est ce que nous appelons la formation duale. Elle contribue grandement à l'intégration des jeunes sur le marché du travail et à un taux d'activité professionnelle élevé combiné à un chômage faible. En tant qu'ancien entrepreneur, je tiens à souligner qu'une intégration rapide de nos jeunes sur le marché du travail est impossible sans la contribution active des entreprises.

C'est une des tâches primordiales des associations professionnelles et des partenaires sociaux de veiller à une offre suffisante de places d'apprentissage et de formation. Il est important d'assurer la viabilité à long terme de notre système et d'offrir des cursus et des places de formation dans de nouveaux métiers.

Je suis convaincu que c'est un investissement gagnant, non seulement pour la société et les jeunes, mais également pour les entreprises formatrices.

Troisièmement, investir dans un filet de protection sociale qui n'exclut personne. Le système de protection sociale doit encourager le retour rapide au travail. La Suisse a progressivement développé un filet de protection sociale qui ne laisse personne à l'écart. Notre système d'assurance-chômage en est un élément central. Il vise à réinsérer rapidement et durablement les personnes à la recherche d'un emploi dans le marché du travail. Grâce à des services de soutien et de conseil et à des mesures actives de qualification et d'occupation, notre système d'assurance-chômage contribue à améliorer l'attitude face au placement des personnes sans emploi.

Les jeunes, notamment ceux qui manquent d'expérience, profitent grandement de la qualité de ces prestations.

Enfin, investir dans le dialogue social. En Suisse, nous pratiquons le dialogue social et la paix du travail depuis 75 ans. Le dialogue social est la clé qui ouvre la porte vers l'intégration et vers la stabilité sociale et économique. Il permet de sentir le pouls de l'économie pour mettre en place des politiques sociales et économiques cohérentes. Par exemple, nos politiques de croissance et de formation offrent à toutes et tous, jeunes, adultes et travailleurs âgés, des emplois productifs dans le secteur formel.

Le rôle actif des partenaires sociaux nous permet d'avoir un marché du travail relativement peu réglementé par l'Etat. Le dialogue social permet d'élaborer une protection sociale adéquate par le biais de conventions et d'accords entre les partenaires sociaux.

Nous vivons actuellement à Genève une situation de fermeture et de délocalisation d'une entreprise. Dans ce cas là aussi, le partenariat social doit fonctionner. J'ai été impressionné par la qualité des propositions présentées ce matin par les partenaires sociaux pour sauver le plus grand nombre de places de travail ici à Genève.

C'est pour moi une priorité que nous agissions avec le canton et tous les partenaires sociaux concernés. Ma volonté est de soutenir les projets qui permettraient de garder le maximum de places de travail et de recherche, ici en Suisse.

(*La séance est levée à 15 h 50.*)

Dix-septième séance

Mardi 12 juin 2012, 17 h 40

Présidence de M. Sukayri

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. MCLEOD (*gouvernement, Trinité-et-Tobago*)

C'est pour moi un très grand plaisir de m'associer aux autres orateurs afin de vous présenter toutes nos félicitations à l'occasion de votre élection et je suis également très heureux de vous présenter les salutations de toute la population de la République de Trinité-et-Tobago.

C'est un privilège pour moi de prendre la parole devant cette assemblée juste après le panel si intéressant qui a eu lieu juste avant mon intervention.

Je tiens à dire d'emblée que le monde entier a une dette de gratitude envers le Directeur général Somavia qui s'est donné tant de mal pour que partout les travailleurs aient un emploi non seulement rémunérateur mais aussi respectueux de la dignité humaine. Sans l'ombre d'un doute, le concept de travail décent proposé par Juan Somavia renferme tout ce que l'OIT défend depuis sa création.

Monsieur le Directeur général, nous vous exprimons notre profonde gratitude et vous présentons nos meilleurs vœux pour une retraite heureuse, sereine et remplie de satisfactions.

Pour ce qui est de l'avenir, je suis tout à fait réconforté par l'intérêt manifesté lors de l'élection très disputée du prochain Directeur général.

Je tiens à féliciter M. Ryder et saisis cette occasion pour exprimer le fervent espoir que les précieuses idées formulées durant le processus électoral serait utilisés pour dessiner l'action avenir de l'OIT.

Pour Trinité-et-Tobago, certaines questions appellent d'urgence l'attention. Tout d'abord, la durée de la Conférence internationale du Travail et le coût souvent prohibitif que cela représente pour les petits pays qui souhaitent y prendre part. Deuxièmement, la nécessité de prendre en considération le monde contemporain du travail et de revoir, d'actualiser et de regrouper les dispositions de nos conventions et recommandations. Et, troisièmement, la nécessité de prendre acte des défis particuliers qui continuent de se poser face à certains pays tels que les petits Etats

insulaires en développement dans leur recherche du travail décent pour tous.

Nous prenons note avec beaucoup de préoccupation de ce qui s'est produit à la commission de l'application des normes et appelons de nos vœux une solution à cette situation inédite. Nous souhaitons que cette solution en soit réellement une, qu'elle naisse du consensus et qu'elle nous permette d'aller de l'avant dans l'intérêt de tous les Etats Membres et des partenaires tripartites.

Alors que l'OIT approche de la date historique de son 100^e anniversaire, le moment me semble opportun pour procéder à un réexamen complet de notre fonctionnement. Dans un contexte où l'on voit que 200 millions de travailleurs sont au chômage, et que les rapports des Nations Unies mettent en garde contre la menace que pourraient faire peser sur l'économie mondiale les mesures d'austérité, et une dette sociale galopante, les questions de la création d'emplois et du développement doit être centré sur l'être humain revêtent d'une importance accrue. A une époque où, selon les paroles du Directeur général M. Somavia, les banques sont considérées comme trop grosses pour faire faillite et les gens sont traités comme étant trop petit pour compter, il nous incombe à tous de prendre des mesures décisives sur les bonnes questions au bon moment pour assurer le retour d'une croissance économique riche en emplois.

C'est notre volonté collective qu'inspirera notre réflexion sur les mécanismes les plus efficaces pour réduire la pauvreté et l'injustice sociale. C'est par le biais d'une action, coordonnée que des politiques et programmes en faveur du travail décent pourront être mis en œuvre pour créer des emplois, générer de la richesse, améliorer les conditions de travail et promouvoir le dialogue social. En vérité, c'est grâce à notre détermination individuelle et collective, que nous pourrions travailler sans relâche pour que la société tout entière, à tous les niveaux y compris les jeunes et toutes les catégories défavorisées, bénéficie du développement.

Alors que Trinité-et-Tobago s'apprête à célébrer le 50^e anniversaire de son indépendance et le 75^e anniversaire du mouvement syndical, je souhaite réaffirmer ici notre attachement au tripartisme et aux idéaux qui sont depuis toujours ceux de l'OIT et j'espère vivement que la famille tripartite de l'OIT exploitera au mieux toutes ses potentialités dans la période qui nous attend.

Je ne suis pas le premier ministre croate à intervenir à la Conférence internationale du Travail, mais je suis heureux d'être le premier à féliciter le nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, et à lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de son mandat.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier M. Juan Somavia, qui a dirigé de manière remarquable le BIT pendant trois mandats consécutifs. Chaque pays a ses difficultés, mais nos problèmes généraux sont sensiblement les mêmes. Nous faisons tous face à une récession mondiale qui menace les salaires, augmente le chômage, mais réduit également les profits et les recettes budgétaires. Même si ces problèmes appellent les gouvernements à jouer un rôle plus actif, ils ne seront résolus qu'avec la coopération des partenaires sociaux.

La Croatie appuie pleinement les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir la coopération tripartite et la négociation collective, qui sont plus que jamais nécessaires. Je vais vous parler des mesures proposées par notre gouvernement pour faire face à la crise, en mettant l'accent sur le chômage des jeunes, et surmonter les difficultés que nous rencontrons dans le domaine du dialogue social.

En tant que ministre du Travail d'un pays qui entrera dans l'Union européenne le 1^{er} juillet de l'année prochaine, je saisis cette occasion pour annoncer que nous allons être plus actifs au sein de l'OIT.

En période de crise, il n'est pas facile d'être ministre du Travail. Il faut savoir harmoniser les intérêts divergents des employeurs et des travailleurs, sans oublier que le budget du gouvernement doit être soutenable. Conformément aux recommandations des experts en économie, nous avons procédé au transfert de la charge fiscale du travail vers la consommation, améliorant ainsi la compétitivité de notre marché du travail par rapport aux pays voisins. Dans le même temps, nous avons réduit notre déficit budgétaire pour répondre aux critères européens et retrouver des niveaux durables. Nous avons élaboré des mesures de prévention de l'évasion fiscale, qui ont amélioré les recettes budgétaires et, dans une large mesure, le paiement des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs. Nous estimons être en mesure de redéfinir le système des salaires dans le secteur public et, en consultation avec les partenaires sociaux, de redistribuer les suppléments de salaire, en se basant sur l'ancienneté et non sur l'efficacité. Même si la perspective de l'Europe ne nous laisse pas beaucoup de temps pour mener des réformes, il ne s'agit pas d'oublier les consultations avec les partenaires sociaux.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement de la Croatie a adopté la Loi sur l'encouragement à l'emploi, en vertu de laquelle le gouvernement assure les cotisations de sécurité sociale pour les jeunes et les chômeurs de longue durée pendant une période de deux ans. Cette mesure vise à donner un emploi à la génération perdue en réduisant les coûts du travail. En outre, nous avons élargi le programme de stages soutenu par l'Etat, grâce auquel les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui n'ont pas d'expérience professionnelle peuvent participer à une formation en entreprise, en recevant une aide publique d'un montant égal aux allocations de chômage. Ce programme a donné

d'excellents résultats dans le secteur et a été élargi au secteur privé, tout en obligeant les employeurs privés à remplir les critères de formation. Dans le même temps, par le biais de cette loi, nous avons simplifié la procédure d'emploi pour les travailleurs temporaires et saisonniers dans l'agriculture, afin de lutter contre le travail non déclaré dans ce secteur.

Afin de faciliter les négociations collectives, nous avons présenté un projet de loi sur les critères de participation à des organes tripartites et la représentativité dans la négociation collective, qui prévoit la fixation de critères par des pairs pour la participation aux organes tripartites.

En conclusion, je tiens à présenter mes vœux les meilleurs à la Conférence et à tous ceux qui y participent, et j'insiste sur l'importance de la compréhension mutuelle en cette période de crise mondiale.

Original espagnol: M. ABRÉU (travailleur, République dominicaine)

Au nom des travailleurs et travailleuses dominicains, nous souhaitons féliciter M. Rafaël Alburquerque ainsi que M. Guy Ryder pour leurs élections respectives à cette Conférence.

En République dominicaine, la catégorie des jeunes actifs de 16 à 25 ans est la plus touchée par le chômage. Il est extrêmement préoccupant pour la société de voir croître ce nombre de jeunes en âge de travailler qui, malgré les importants efforts déployés pour se préparer techniquement et intellectuellement, ne trouvent pas d'emploi répondant aux critères du travail décent, sûr, productif, rémunéré de façon convenable et allant de pair avec la sécurité sociale, la dignité, la liberté syndicale et la négociation collective.

Cette situation a mené certains secteurs de la société, notamment celui des employeurs, à penser que la solution consistait à recourir au travail précaire, à affaiblir les droits à la sécurité sociale, à la formation professionnelle, à recourir à des horaires de travail flexibles, afin de prétendument intégrer cette jeunesse à un travail productif; mais il en résulte que les jeunes travailleurs n'arrivent ainsi jamais à rompre le cercle vicieux de la pauvreté qu'ont déjà connu leurs aînés.

Est-ce à dire que la lutte des travailleurs dominicains, la lutte de tous ceux qui ont donné leur vie pour conquérir un certain nombre de droits, sera réduite à néant et que l'on va maintenant adopter une vision qui, prétendant intégrer les jeunes au marché productif, ne fait qu'affaiblir les conquêtes du code du travail et transformer celui-ci en instrument autorisant les horaires flexibles, les licenciements abusifs et la précarisation de l'emploi? Nous pensons que non, car l'être humain tend toujours à aller vers le progrès, et c'est précisément ce qui justifie notre lutte, ce qui justifie notre vie. C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons jamais ce type de démarche.

Cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail a choisi pour thème le socle de protection sociale. Nous avons une loi (n° 87-01) sur le système de sécurité sociale, mais elle requiert des modifications en profondeur car elle comporte des aspects discriminatoires. Dans le domaine de la santé, par exemple, les personnes âgées et les retraités sont laissés de côté. Cette loi crée un système de prévoyance qui a été élaboré en 2001 et dont le but est surtout de renforcer les secteurs financier et bancaire de la République dominicaine. Par conséquent,

il convient, parmi les réformes nécessaires, de modifier cette loi sur la sécurité sociale.

Enfin, nous souhaitons signaler que notre pays n'est guère surpris par l'attitude des employeurs au sein de la Commission de l'application des normes. En effet, ils ont eu la même attitude en République dominicaine et dans d'autres pays, celle qui consiste à réprimer la liberté syndicale, à éviter la négociation collective, à rendre le travail de plus en plus précaire.

Quoi qu'il en soit, nous affirmons que l'objectif de cette Conférence doit être respecté, c'est-à-dire qu'il faut relancer la lutte permettant aux travailleurs de conserver les droits qu'ils ont acquis. On ne pourra pas garantir l'emploi en rendant plus précaires les conditions de travail qui ont été obtenues au cours de l'histoire.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à toutes les femmes et les hommes de bonne volonté, à tous ceux qui envisagent une société meilleure, de continuer à lutter pour établir un monde meilleur, car nous croyons que ce monde est possible. Il ne faut en revanche pas tenir compte des voix qui, pour parvenir à ce monde meilleur, appellent à la remise en question des conquêtes passées.

Jamais il n'a été possible de construire quelque chose de meilleur en revenant sur les conquêtes et les droits qui avaient été obtenus grâce au progrès, à la lutte et à la persévérance. Ne retirons pas leurs droits aux travailleurs.

Vive la lutte pour un monde meilleur!

Original anglais: M. GAILIŪNAS (conseiller gouvernemental, Lituanie)

C'est un très grand honneur pour moi que d'intervenir devant vous à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail. La Conférence se réunit chaque année non seulement pour identifier les enjeux principaux du monde des relations professionnelles, mais également pour prendre des mesures visant à les résoudre. Ceci n'est possible que grâce à l'intense collaboration tripartite que nous entretenons.

Pour commencer, je souhaiterais remercier le Directeur général, M. Juan Somavia, au nom de la Lituanie. Au cours de ses trois mandats, M. Somavia a insisté sur l'importance du travail décent et d'une mondialisation équitable. Sa direction, ancrée sur la promotion des valeurs fondamentales, est un exemple pour tous les dirigeants de l'OIT et d'autres organisations internationales. Je salue l'énorme travail qu'il a fourni pour traduire la législation internationale en actions concrètes, qui nous ont engagés sur la bonne voie.

La crise mondiale a mis au jour de nouveaux défis et, de ce fait, l'OIT joue un rôle plus important que jamais dans la définition d'une nouvelle gouvernance mondiale, notamment au sein du système des Nations Unies et d'entités telles que le G8 et le G20. Pour s'inscrire dans la durée, la relance économique doit suivre les normes du travail en vigueur et tirer profit du dialogue tripartite tel qu'il est conçu. En cela, l'OIT est un élément essentiel du processus de construction de l'avenir socio-économique mondial.

Je souhaite la bienvenue au Directeur général élu, M. Guy Ryder, et lui exprime mon soutien dans l'accomplissement des tâches considérables qui sont celles de l'Organisation au niveau mondial. Les connaissances approfondies, le long parcours et les compétences de M. Guy Ryder ne contribueront pas

peu à asseoir l'influence constante et pertinente que l'OIT exerce dans le façonnement du monde de demain et lui permettront de relever les défis auxquels elle est confrontée.

Les questions de l'emploi des jeunes et du socle de protection sociale, au cœur de cette Conférence, sont d'une importance capitale. En effet, la crise de l'emploi des jeunes est l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la stabilité de notre société: les chiffres indiquent que 40 pour cent des chômeurs dans le monde sont des jeunes! Nous devons nous atteler à cette tâche, avant tout pour préserver la cohésion sociale et renforcer la solidarité entre les générations. Nous encourageons les gouvernements à envisager sérieusement, en tant que de besoin, de s'engager à élaborer des politiques en faveur de l'emploi des jeunes, conformément à leurs obligations nationales et en tenant compte des normes internationales du travail. Il faut adopter une approche fondée sur le droit à l'emploi des jeunes et prendre d'autres mesures nécessaires pour résoudre cette difficulté majeure.

La protection sociale constitue un autre défi que nous connaissons tous. Trop de gens sont privés d'une couverture de sécurité sociale adéquate ou de soins médicaux de base, et la protection sociale souffre d'autres lacunes encore. Celles-ci sont évidentes dans le cas des travailleurs indépendants, des travailleurs à leur compte et autres personnes relevant de formes d'emploi irrégulières, qui représentent souvent la vaste majorité des travailleurs de l'économie informelle.

Je pense que la recommandation sur le socle de protection sociale, une fois adoptée, sera un guide pour tous les pays dans l'élaboration d'un système complet de sécurité sociale et permettra de combler les lacunes qui existent partout dans le monde, notamment dans les pays en développement.

La Lituanie estime que, en dépit des difficultés mentionnées, le concept même de travail décent doit continuer de gouverner l'action de l'OIT dans les années à venir. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable ne sauront être mis en œuvre sans le travail décent. Le rôle capital des normes internationales du travail et leur application adéquate est désormais une évidence et nous espérons que ces normes seront prises en compte à la Conférence de Rio+20, qui devrait avoir lieu ce mois-ci au Brésil.

La structure tripartite de l'OIT, unique parmi les organisations internationales, permet une collaboration constructive entre gouvernements, employeurs et travailleurs. De cette manière, nous pouvons œuvrer en faveur de décisions qui tiennent compte des besoins de tous. A la suite de la discussion qui a eu lieu à la Commission de l'application des normes, le Conseil d'administration a été chargé de relancer les débats entre les partenaires sociaux. En tant que membre du Conseil d'administration, le gouvernement de la Lituanie est prêt à participer à cette discussion.

De nombreux pays souffrent des conséquences de la crise mondiale à divers niveaux. Nous pensons que la direction de l'OIT et la coopération sont cruciales pour surmonter la crise partout dans le monde. L'expérience unique de notre Organisation, le rôle spécifique qu'elle joue dans la gouvernance mondiale et les conseils avisés du nouveau Directeur général nous aideront à y parvenir.

En témoignant à mon tour de l'attachement constant de la Belgique à l'OIT, je tiens à souligner que mon gouvernement pense tout comme le Directeur général, que les politiques d'emploi, sociales et environnementales sont aussi pertinentes que les politiques macroéconomiques.

L'approche fondée sur un consensus tripartite est la valeur ajoutée de l'OIT. Voici quelques convictions personnelles dans trois dossiers de cette Conférence.

D'abord, la crise de l'emploi des jeunes. Avec près de 75 millions de jeunes sans emploi dans le monde en 2011, le risque d'une génération perdue est réel. Le défaitisme ne peut donc être de mise. Tous les éléments de la société doivent travailler ensemble pour construire le futur et ainsi prendre leurs responsabilités. En Belgique, derrière le terme général de chômage des jeunes se trouve une réalité qui touche surtout les jeunes hommes, peu qualifiés et d'origine immigrée.

Nous savons que l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie alimentent un cercle vertueux. Des mesures ciblées vers cette population de jeunes fragilisés, qui visent aussi les grandes villes où la situation est préoccupante sont dès lors nécessaires. Nous n'avons pas le choix étant donné le vieillissement de la population. Des secteurs, tels que la santé, les soins aux personnes, mais aussi le renouvellement des villes, l'économie verte, offrent des opportunités que nous devons saisir.

J'étais récemment, aux côtés d'une délégation du Bureau, dans un pays proche de l'Union européenne confronté à d'importantes inégalités régionales de développement. Pareil défi affecte aussi l'emploi des jeunes. Il met en relief l'importance de la mobilité géographique, de l'adéquation des compétences et de la décentralisation des initiatives nécessaires pour faciliter l'accès au travail.

Au-delà des enjeux d'emploi, je me réfère aussi aux orientations du Pr. Martha Nussbaum pour la promotion du capital social comme facteur de développement, qui permet aux individus d'exercer leurs «capabilités», c'est-à-dire leurs capacités et forces personnelles d'initiative et de fonctionnement, «the various things a person may value doing or being».

Ce n'est possible que dans un climat politique qui crée du lien social et de la confiance entre les groupes grâce à des normes sociales qui encouragent les institutions, les infrastructures et les services appropriés.

Précisément, l'activité normative de l'OIT et le contrôle de l'application des conventions ratifiées, partout, est pour moi essentiel. Le système de contrôle des normes de l'OIT doit rester très performant. J'espère ardemment, qu'après les grandes difficultés rencontrées à la Commission de l'application des normes, la Conférence saura décider les mesures qui évitent tout malentendu négatif sur l'avenir de ce système de contrôle.

Je tiens à souligner qu'en ces temps de crise, le dialogue social doit jouer un rôle essentiel en apportant des réponses concrètes aux défis majeurs. À ce titre, je suis heureuse de pouvoir annoncer que dès à présent, je vais lancer la procédure pour ratifier la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. J'espère que nous pourrions bientôt rejoindre l'Uruguay dans ce domaine.

Bien qu'unanimentement recommandés, les socles de protection sociale sont loin d'être développés dans tous les pays. La crise, qui n'est pas finie, a montré que les pays qui ont une solide protection sociale ont mieux résisté que les autres. Ainsi, investir dans la protection sociale, c'est aussi mieux s'armer contre la crise.

Je veux remercier le Directeur général Juan Somavia d'avoir fait en sorte que l'OIT ait pu imposer des concepts et des programmes importants pour la collaboration internationale et je félicite M. Ryder pour son élection.

Original anglais: M. BEETS (gouvernement, Pays-Bas)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi des Pays-Bas.

Au lendemain de la crise financière grave, nous sommes aujourd'hui confrontés à la plus grande crise qu'ait connue l'Europe depuis la seconde guerre mondiale en matière de chômage et de situation sociale. C'est donc une bonne chose de se réunir ici lors des sessions annuelles de la Conférence internationale du Travail afin de débattre des mesures possibles pour redresser la situation de l'emploi dans le monde et les adopter.

Les conséquences de cette crise de l'emploi sont particulièrement dures pour les groupes en situation de vulnérabilité sur le marché de l'emploi, notamment, bien sûr, les jeunes. Aux Pays-Bas aussi, le chômage des jeunes s'aggrave. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est tout à fait opportun d'avoir cette discussion générale au cours de la Conférence. La lutte contre le chômage, y compris des jeunes, doit être menée dans un cadre durable au plan financier. Ce cadre financier durable est une condition nécessaire pour une croissance durable de l'emploi. C'est pourquoi les Pays-Bas ont pris une série de mesures audacieuses pour limiter les effets de la crise économique. Ce ne sont pas des mesures faciles, mais elles nous paraissent indispensables.

En s'appuyant sur son mandat et son expertise, l'OIT peut apporter une contribution précieuse et indispensable à une reprise durable en matière de créations d'emploi. Par ailleurs, lorsque l'on débat des conditions nécessaires à une croissance durable et à l'emploi en général, et du rôle de l'OIT en particulier, il est évident que les normes fondamentales du travail sont essentielles.

L'une des pierres angulaires de l'OIT est le mécanisme de contrôle. C'est pourquoi nous regrettons profondément que, pour la première fois de son histoire, la Commission de l'application des normes n'ait pu s'accorder sur une liste de cas à débattre. Nous pensons que ceci ne doit pas se reproduire.

J'espère très vivement que les mandants de l'OIT seront en mesure de trouver une solution à ce problème qui nous concerne tous, et qu'une solution sera trouvée par le biais de discussions ouvertes et permanentes entre toutes les parties.

Les normes internationales du travail doivent constituer la base d'une croissance durable de l'emploi. Elles doivent laisser aux gouvernements assez de souplesse pour les mettre en œuvre en fonction des circonstances nationales. Comme l'avait dit mon ministre ici même, l'an dernier: «Une approche des normes internationales approuvée par tous les mandants est donc indispensable». Nous devons être fermes sur les principes et les droits au travail mais souples dans la manière de les mettre en œuvre, et je suis convaincue que ceci peut

se faire sans déprécier les normes de protection. Une telle approche accroîtrait les chances de ratification et donc de succès au plan global.

La recommandation concernant les socles de protection sociale est un bon exemple de la façon dont l'OIT répond avec souplesse et modernité aux nouveaux problèmes qui se posent. Cette recommandation revêt une très grande importance car les Etats Membres peuvent créer des systèmes de protection sociale qui se fondent sur les évolutions nationales en mettant à profit l'assistance technique de l'OIT et d'autres organisations internationales compétentes. C'est ainsi que l'on pourrait créer un avenir meilleur pour les milliards d'êtres humains.

Les Pays-Bas sont convaincus que les orientations et les priorités majeures qui seront débattues au cours de la discussion récurrente contribueront de manière significative à améliorer le respect effectif et universel des principes et droits fondamentaux au travail et à promouvoir leur application. Elle guidera également le Bureau lorsqu'il s'agira d'assumer ses fonctions de façon appropriée et sans délai. Nous espérons encore une fois que ceci améliorera la vie de millions de travailleurs partout dans le monde.

Nous souhaitons remercier M. Juan Somavia, notre Directeur général, pour tout ce qu'il a accompli pour l'OIT et pour l'avoir menée à la place importante qu'elle occupe aujourd'hui. Je veux également féliciter M. Guy Ryder pour son élection en tant que Directeur général. C'est un défi gigantesque qu'il doit relever et nous lui souhaitons beaucoup de force et de sagesse dans le rôle nouveau qui va être le sien. Je puis lui assurer que nous aurons, quant à nous, une attitude positive car nous souhaitons voir se renforcer l'OIT en tant qu'organisation moderne, apte à répondre aux nouveaux défis et aux besoins de ses mandants dans le monde du travail.

Original espagnol: M. DE MENDIGUREN (employeur, Argentine)

En tant que président de l'Union industrielle argentine et en ma qualité de délégué titulaire à la Conférence internationale du Travail, j'ai l'honneur de représenter mes collègues argentins. Pendant ces journées de Conférence, nous avons rendu compte des progrès accomplis en matière de travail décent, de dialogue social et de politique de l'emploi en Argentine.

Ainsi, revenir à l'OIT, cette enceinte de dialogue et de débat entre représentants du monde du travail, de l'entreprise et des gouvernements, est toujours un insigne honneur pour nous, tant en raison de la pérennité de l'Organisation que pour son engagement en faveur du développement, de la production à l'emploi. Il est donc tout à fait indiqué qu'elle soit représentée au Forum du G20.

Je tiens à souligner tout ce qu'a fait l'OIT, non seulement au plan intellectuel et politique, mais encore au plan technique pour remettre le monde du travail au cœur du débat sur le développement, projet que, depuis l'Argentine, nous essayons de concrétiser jour après jour.

Dans cette enceinte, tous les représentants du système tripartite s'occupent de tout ce qui touche au travail et à l'emploi en essayant d'inscrire leur action dans le cadre de politiques distributives. En effet, nous sommes conscients que le travail va au-delà des questions de coût, élément essentiel de la production, et prend tout son sens en termes de de-

mande interne et de taille de marchés. Ce sont là deux faces d'un même phénomène qui est crucial pour nous les employeurs et pour le bien-être de la population, la capacité de consommation et l'intégration sociale.

Dans cette geste qui se construit au quotidien, je tiens à rendre hommage à Juan Somavia, qui a été le premier Directeur général de l'hémisphère sud. Sa connaissance des réalités de nos pays l'a aidé à consolider le dialogue social, l'Agenda du travail décent et l'entreprise durable.

L'élection de Guy Ryder, à qui je souhaite la bienvenue, au poste de Directeur général témoigne du degré de maturité institutionnelle atteint par l'OIT. Dans un monde où abondent les problèmes tripartites, je ne doute pas que son expérience du monde syndical et ses compétences techniques l'aideront à relever ces défis. Nous voyons ici l'importance de l'OIT.

Avec l'élection de ce nouveau Directeur général, s'ouvre une étape nouvelle qui coïncide avec un moment critique de la vie internationale. La crise, qui a commencé en 2008, continue de faire rage; nous en ressentons constamment les effets sur l'activité économique et la production, ainsi que, immanquablement, sur l'emploi et les conditions de travail.

Sur cette toile de fond, les pays en voie de développement sont très inquiets d'entendre encore dans certaines enceintes multilatérales des discours préconisant l'austérité comme la panacée pour sortir de la crise internationale.

En Argentine, nous avons vu comment chômage et récession pouvaient créer un cercle vicieux, rétrécissant les marchés, précarisant l'emploi, rognant les revenus et provoquant le chaos social, sans oublier les conséquences énormes de l'obligation de rembourser la dette souveraine sans aucun égard pour les possibilités réelles de chaque pays.

Ainsi, redonner au travail et, en particulier, à l'emploi son rôle, qui est de soutenir la demande et l'activité productive, représente un grand défi. Un défi absolument incontournable, si l'on veut favoriser la relance et un développement économique fondé sur le cercle vertueux production-emploi-consommation, où la finance ne joue qu'un rôle d'appui, sans devenir l'axe auquel tout doit être subordonné.

L'investissement productif et l'innovation sont essentiels, en particulier des politiques novatrices soutenant les PME et les jeunes chefs d'entreprise. En effet, c'est un élément fondamental, non seulement pour stimuler la croissance, mais pour faire en sorte que la productivité et la compétitivité systémiques s'améliorent, mais pas au détriment de l'emploi. Nous qui aspirons à devenir un pays industrialisé et développé, nous ne pourrions jamais y parvenir si les salaires restent bas. Nous avons donc la responsabilité d'innover en élaborant des politiques intégrales à moyen et à long termes.

Ainsi, nous jugeons tout à fait opportun que la Conférence ait choisi de s'intéresser à des thèmes aussi importants que l'emploi des jeunes et les jeunes entrepreneurs. Autre question fondamentale: les socles de protection sociale qui permettent d'établir des réseaux sociaux nationaux capables de générer de l'emploi, des revenus et des services de base pour ceux qui n'ont pas de travail. Nous comprenons, évidemment, que plusieurs prémisses sont nécessaires au développement économique. Face à la crise internationale, qui n'est pas seulement fi-

nancière mais qui est aussi une crise de la production, de la finance, une crise sociale qui a déjà mis au chômage plus de 75 millions de jeunes, les dirigeants doivent se rendre compte qu'il faut créer un nouvel ordre international axé sur l'emploi décent, la production et l'équilibre social.

Les changements sociaux sont beaucoup plus rapides que la capacité de réaction de nos dirigeants. Pourtant, nous devons agir vite pour changer les choses.

Nous devons, tous ensemble, employeurs, travailleurs et gouvernements, créer une nouvelle vision pour l'avenir, sur la base d'un dialogue social et économique entre les trois composantes du tripartisme.

Original anglais: M. KUDATGOBILIK (employeur, Turquie)

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant cette assemblée et de vous adresser, en mon nom propre et de la part de mon organisation, mes vœux les plus sincères de succès pour cette 101^e session de la Conférence.

Je souhaiterais tout d'abord exprimer toute ma gratitude à M. Somavia pour le travail remarquable qu'il a effectué en qualité de Directeur général. Nous pouvons d'ores et déjà dire que son mandat marquera profondément l'histoire de notre Organisation. Sous sa direction, l'OIT a renforcé nettement son influence sur la scène internationale et a joué un rôle décisif dans le domaine de la cohérence des politiques.

Je ne doute pas un seul instant que notre nouveau Directeur général, M. Guy Ryder poursuivra dans cette voie et fera fructifier ces acquis. Je me permets au nom des employeurs de Turquie de le féliciter pour son élection et de lui souhaiter bonne chance et plein succès.

Comme l'indique le rapport du Directeur général, la gouvernance interne de l'OIT a été considérablement modernisée au cours des treize dernières années. L'approche, axée sur les résultats, lancée par M. Somavia, contribue et continuera de contribuer au renforcement du rôle et des capacités institutionnelles de l'OIT.

En raison de la crise mondiale, dont les premiers signes sont apparus en 2007, et qui malheureusement se poursuit, la croissance mondiale ralentit et plusieurs économies sont même en récession. Taux de chômage record, niveaux de dette publique exorbitants, faillites tacites de certains pays, notamment dans la zone euro, inefficacité des politiques publiques, chute logique de la confiance des consommateurs et des entreprises, voilà à quoi se résume la situation actuelle.

L'inefficacité des politiques menées par les décideurs pour surmonter la crise empêche tout progrès vers une éventuelle relance.

La Turquie a su cependant tirer des enseignements de cette crise et connaît aujourd'hui une reprise vigoureuse. Le taux de croissance économique a été de 8,5 pour cent en 2011, ce qui place la Turquie au deuxième rang mondial après la Chine; le chômage a fortement chuté: il est aujourd'hui de 9,8 pour cent, la production industrielle a augmenté de 8,9 pour cent par an en 2011 et les exportations ont crû de près de 20 pour cent par an la même année.

En ce qui concerne l'amendement de la loi collective sur le travail qui était attendu de longue date, nous avons considérablement progressé vers la mise en place de nouvelles réglementations. Un nouveau projet de loi sur les relations professionnelles a été

soumis au parlement et devrait être adopté à la fin du mois de juin.

A cet égard, je voudrais faire observer que le texte de loi définitif est le résultat de négociations tripartites entre les partenaires sociaux de la Turquie auxquelles ont participé les organisations les plus représentatives d'employeurs et de travailleurs jouissant du droit à la liberté syndicale tel que défini par la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Il m'est agréable de souligner le rôle joué par le dialogue social dans l'élaboration de cette nouvelle législation du travail. Je tiens également à signaler que deux nouveaux instruments – le Code des obligations et le Code commercial – ont été adoptés et qu'ils ont été mis au point par les organisations tripartites.

Enfin, mon organisation, la TISK, va fêter son 50^e anniversaire en décembre. En sa qualité d'unique organisation représentant les employeurs turcs à l'OIT, la Confédération des associations d'employeurs de Turquie exécute des tâches importantes pour le développement social des entreprises turques au plan national et à l'étranger depuis sa création en 1962.

J'espère que la 101^e session de la Conférence internationale du Travail contribuera au bien-être des travailleurs et à la paix sociale dans le monde.

Original arabe et anglais: M. BADR (gouvernement, Egypte)

Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de vous féliciter de votre élection et de vous remercier pour l'excellente manière dont vous guidez nos débats.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je m'exprime ici au nom des ministres du Travail du Mouvement des non-alignés, qui se félicitent de l'élection de M. Guy Ryder au poste de Directeur général du BIT. Cette élection a eu lieu le 28 mai 2012, au cours de la 314^e session du Conseil d'administration du BIT. Les ministres souhaitent féliciter M. Ryder et lui exprimer leur appui dans son rôle de directeur du Bureau, afin de préserver et de promouvoir les intérêts de tous les Membres de l'Organisation, dans le respect des principes du tripartisme et du dialogue social.

Nous souhaitons, à cet égard, remercier sincèrement le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour tous les efforts qu'il a déployés pour atteindre les nobles objectifs de l'OIT, à savoir la paix, la dignité humaine et la justice sociale.

Les ministres du Travail du Mouvement des non-alignés voudraient saisir cette occasion pour réaffirmer la nécessité de revoir la composition du Conseil d'administration du BIT en vue de permettre une représentation adéquate de toutes les régions, et en particulier des pays en développement, actuellement peu représentés au sein du Conseil d'administration.

Les ministres renouvellent l'appel à tous les Etats Membres qui n'ont pas ratifié les amendements de 1986 à le faire dans les meilleurs délais. Ils invitent le Bureau international du Travail à tenir régulièrement informés les Membres par le biais du Conseil d'administration des mesures prises à cet égard.

Eu égard aux faits survenus récemment au sein de la Commission de l'application des normes de la Conférence au cours de cette 101^e session, les ministres réaffirment la nécessité urgente de continuer à améliorer les méthodes de travail de cette com-

mission, afin de les rendre plus transparentes, plus démocratiques et plus en phase avec les principes bien établis de l'OIT. C'est essentiel pour que la commission puisse remplir son mandat de manière appropriée.

Les ministres estiment que la sélection des cas par la commission pour l'établissement de la liste des cas individuels doit être motivée uniquement par un souci d'équilibre. Il faut remédier à ce manque d'équilibre qui existe actuellement entre les conventions fondamentales et les conventions techniques, les conventions sur la liberté syndicale ou la négociation collective, représentant la plupart des cas examinés, afin d'inclure dans la liste davantage de conventions techniques.

Les ministres estiment que l'OIT a un rôle à jouer, notamment pour apporter une assistance aux pays en développement et aux pays les moins avancés où l'état de dépression des marchés de l'emploi conduit un grand nombre de jeunes au chômage de longue durée. Ils considèrent qu'un tel rôle doit être intégré au rôle des Nations Unies dans la gouvernance mondiale et les crises internationales, en tenant compte des rôles des autres organisations internationales.

Les ministres se félicitent de l'adoption de la recommandation sur le socle de protection sociale à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail et estiment cependant que les pays sont encouragés à arrêter des stratégies nationales de protection sociale en fonction de leurs propres contextes socio-économiques, de leur marge de manœuvre budgétaire et de leurs priorités liées à l'emploi et à d'autres politiques sociales.

Les ministres du Travail du Mouvement des non-alignés condamnent l'occupation israélienne des territoires palestiniens ainsi que celle des territoires occupés dans le Golan syrien et expriment leur rejet des politiques d'Israël.

Les ministres apportent leur appui à tous les efforts qui visent l'unification de la lutte nationale des Palestiniens en vue de créer un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est, et d'aboutir à une paix durable et globale au Moyen-Orient, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Les ministres expriment aussi leur appui à la stratégie juridique adoptée par l'Autorité nationale palestinienne qui a pour objet de permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables, y compris leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, et le droit au retour des Palestiniens. Ils soutiennent les efforts des Palestiniens visant à obtenir le statut d'Etat observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Enfin, les ministres du Travail du Mouvement des non-alignés réaffirment leur engagement de défendre et de promouvoir les positions des pays non-alignés dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail et conviennent de continuer à tenir leurs réunions pendant la Conférence internationale du Travail, qui est un espace d'échanges pour faire avancer nos intérêts et nos priorités.

Original turc: M. KUMLU (travailleur, Turquie)

Avant d'entamer mon discours, permettez-moi de remercier le Directeur général, M. Somavia, pour ses contributions substantielles aux causes du travail décent, de la justice sociale et de la paix dans le monde entier. En outre, je félicite M. Guy Ryder

pour son élection au poste de Directeur général du BIT et je lui souhaite plein succès. Nous connaissons bien M. Guy Ryder puisqu'il était secrétaire général de la CSI.

Depuis la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, nous n'avons vu que chômage, pauvreté, injustice croissante, sociétés désorganisées et populations malheureuses, et le monde va droit vers une impasse sociale et économique.

Le Sommet des ministres du Travail du G20, qui s'est tenu au Mexique, a conclu qu'un taux de croissance de 1,5 pour cent ne permet pas de résorber le chômage. L'OIT déclare que le nombre de jeunes au chômage a augmenté de 4 millions depuis 2007. Cependant, il est fait recours aux jeunes femmes comme main-d'œuvre bon marché et elles deviennent la source principale d'emplois non déclarés.

Dans ces conditions négatives, le chemin à suivre et les mesures à prendre pour le bien de l'humanité sont évidentes. C'est pourquoi on a du mal à comprendre que tous les plans prévus visent à sauver le système financier, alors qu'il est responsable de la crise. Dans certains pays, y compris en Europe et en Amérique, les travailleurs réagissent contre la création d'une nouvelle classe composée de travailleurs pauvres, organisent des grèves et expriment leur désaccord à l'occasion des élections.

Dans mon pays, les choses se compliquent davantage avec l'extension de l'économie informelle. Pour faire face au chômage et à la pauvreté, les gens se trouvent contraints de travailler dans l'économie informelle, dans des conditions indécentes.

La stratégie nationale pour l'emploi vise à améliorer les réglementations et à contrôler les pratiques de travail, y compris le travail flexible et les agences de placement privées.

Le gouvernement cherche par ailleurs à diminuer le salaire minimum dans les différentes régions du pays et déclare que les indemnités de licenciement seront modifiées, alors que nous considérons qu'elles font partie du salaire et sont une garantie pour leur avenir. Je voudrais souligner que toute initiative touchant les indemnités de licenciement, la seule somme forfaitaire à laquelle ont droit les travailleurs dans leur vie, déclencherait une grève générale. Toutes ces réglementations sont élaborées sans tenir compte des réalités nationales et priveront les travailleurs d'une protection sociale adéquate et d'un salaire décent.

Je déplore que certaines organisations internationales acceptent, et même soutiennent l'économie informelle, et cherchent à la rendre légitime.

Je voudrais rappeler à ces organisations qu'il faut au contraire permettre aux chômeurs de trouver un emploi et transformer le travail précaire en emploi décent.

La Turquie est au troisième rang parmi les pays dans le monde ayant le plus grand nombre d'accidents du travail, et au premier rang parmi les pays européens. Les défaillances dans l'application des lois sont la raison de ce constat.

Dans ce contexte, nous demandons l'application immédiate de la loi sur la santé et la sécurité au travail qui est encore en discussion au parlement et de combler le retard dans sa mise en œuvre.

La Turquie prépare des amendements législatifs et une nouvelle constitution qui auront un impact direct sur le travail et les droits syndicaux dans le pays. La Constitution en cours de rédaction doit instaurer l'Etat social et garantir les normes internationales, notamment celles de l'Union européenne

et celles de l'OIT relatives aux relations professionnelles.

Elle devrait également garantir le droit d'association, le droit de grève et le droit de négociation collective ainsi que tous les droits et les libertés fondamentaux. L'adoption, lors de l'ouverture de cette session de la Conférence, par l'Assemblée nationale, d'une loi interdisant le droit de grève dans l'aviation constitue une preuve de la nécessité d'intégrer les normes internationales dans la Constitution.

Le projet de loi sur les relations collectives du travail, qui prévoit de regrouper dans une seule loi le droit syndical, la négociation collective et les lois sur les grèves et les lock-out, est à l'ordre du jour du parlement. Ce projet, qui ne pourra pas obtenir l'aval de toutes les parties concernées, doit être amendé en fonction des revendications des travailleurs et mis en application de manière immédiate.

L'objectif principal de cette loi est de garantir la liberté des travailleurs d'adhérer à des syndicats sans peur et de supprimer tous les obstacles à la syndicalisation tout en préservant les syndicats les plus forts. Il est important de garantir le droit syndical dans mon pays où les activités syndicales sont souvent synonymes de licenciements.

Un amendement relatif aux droits syndicaux des fonctionnaires a été voté et une loi est entrée en vigueur en avril. Cette loi ne prévoit ni le droit de grève ni le droit de négociation collective pour les fonctionnaires, comme le prévoient les conventions de l'OIT. Il en résulte que beaucoup de fonctionnaires sont privés de ces droits et ne peuvent adhérer à des syndicats. Les employeurs du conseil de la convention collective préparent l'ordre du jour de façon unilatérale et le conseil des arbitres est en majorité composé d'employeurs, et ils ne peuvent donc pas dans ces conditions accéder aux aspirations des travailleurs.

Nous aspirons à la réalisation de la justice sociale et du travail décent afin d'éviter davantage de crises et de catastrophes.

Original anglais: M^{me} BRIGHI (travailleuse, Italie)

Je voudrais d'emblée remercier le Directeur général, M. Somavia, pour la manière dont il a dirigé l'Organisation pendant toutes ces années, lui permettant de jouer un rôle croissant et d'être reconnue par les gouvernements, les institutions internationales et le G20.

Pendant son mandat, des décisions clés ont été prises, telles que l'introduction des principes de travail décent, la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation, plusieurs conventions et le Pacte mondial pour l'emploi, qui sont devenus des instruments clés au sein de cette crise majeure à laquelle nous devons faire face, une crise qui est due à l'échec du modèle axé sur la croissance et la mondialisation.

Plusieurs pays sont en pleine récession; les données du chômage sont catastrophiques aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement; elles s'accompagnent de précarité, d'une érosion des droits des travailleurs et, là où elles existent, par la diminution des mesures de protection sociale, laissant des millions de personnes, surtout des jeunes et des femmes, sans travail.

Trop souvent, la croissance se fonde sur l'exploitation. Le travail forcé est en expansion, de même que les zones franches d'exportation où les

syndicats sont purement et simplement interdits et aucun droit au travail n'est reconnu.

Il ne sera possible de surmonter une telle crise que si les gouvernements et les institutions internationales écoutent les gens et adoptent des mesures concrètes, courageuses et coordonnées pour changer le modèle de croissance, donner la priorité à l'emploi, stabiliser la demande mondiale par une action coordonnée et introduire une réglementation contraignante en matière financière pour que la spéculation cesse d'orienter les marchés et les pays, et pour inciter les entreprises à adopter des comportements responsables.

Les promesses de donner la priorité à l'emploi, que les gouvernements ont faites lorsque la crise a éclaté, ont disparu; elles ont été remplacées par les politiques habituelles et les mesures d'austérité, qui ont aggravé la spirale de l'exclusion sociale, à laquelle il sera de plus en plus difficile d'échapper, à moins que les gouvernements n'agissent sans tarder et n'investissent dans la création d'emplois, l'éducation, la formation, les infrastructures, une économie plus verte et, enfin, la promotion de services publics de qualité.

Nous avons demandé au G20 d'adopter un pacte pour l'emploi des jeunes fondé sur les normes de l'OIT en tant qu'élément clé du Plan d'action pour la croissance et l'emploi afin d'accroître la demande; nous lui avons aussi demandé d'adopter des mesures contraignantes pour réglementer l'activité bancaire en limitant la complexité et la taille des banques, ainsi que pour mettre un frein à la spéculation financière, de promouvoir la mise en œuvre de plans de croissance d'emploi, d'introduire une taxe sur les transactions financières et de faire disparaître les paradis fiscaux.

Les syndicats internationaux ont dit clairement que ce sont les gouvernements démocratiques, et non pas les marchés financiers, qui doivent arrêter les ordres du jour. Cette Conférence a discuté de questions prioritaires qui peuvent contribuer à nous faire sortir de la crise. Les conclusions d'un débat général sur l'emploi des jeunes et la recommandation sur un socle de protection sociale doivent être immédiatement mises en œuvre par les gouvernements, qui doivent commencer par prendre des engagements clairs et précis lors du prochain Sommet du G20 qui se tiendra à Los Cabos.

A cause de la crise mondiale, les droits des travailleurs sont continuellement mis à mal, en particulier la liberté syndicale et le droit de négociation collective.

Je me félicite des conclusions énergiques de la discussion récurrente sur les principes et les droits fondamentaux au travail, où il est réaffirmé qu'il s'agit de «droits et de conditions nécessaires» pour tous les travailleurs, et nous attendons avec impatience le plan d'action énergétique que le Bureau et que l'Organisation vont mettre en œuvre ces quatre prochaines années.

En même temps, je suis obligée de critiquer vivement le comportement des employeurs qui ont bloqué la discussion à la Commission d'application des normes, discussion qui portait sur les atteintes les plus graves aux droits des travailleurs, des cas qui se sont produits en Grèce, au Guatemala, en Égypte, aux îles Fidji, en Colombie et au Swaziland. Leur attaque irresponsable nuit à la crédibilité de l'OIT et de son mécanisme de contrôle et porte atteinte à l'indépendance et au mandat de la commission d'experts, accusée d'avoir improprement lié

la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, principe inscrit dans la jurisprudence de l'OIT depuis fort longtemps. Nous devons à tout prix préserver cet important mécanisme tripartite.

En ce qui concerne la Birmanie, nous accueillons favorablement les nouveaux engagements pris par le gouvernement birman concernant le travail forcé et la liberté syndicale, laquelle pourra s'exercer en dépit de nombreuses restrictions. Il nous faut insister sur le fait que le travail forcé existe encore et qu'il est surtout le fait de l'armée. Nous appelons instamment à l'application d'un plan d'action conjoint, qui serait élaboré dans le cadre de consultations avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, pour éliminer le travail forcé bien avant l'échéance fixée.

Nous sommes d'accord, en tant que travailleurs, de revoir les recommandations de 1999 et 2000, mais cette révision doit être liée à d'autres arrangements pratiques à la suite de l'invitation adressée par le gouvernement birman aux dirigeants de la FTUB pour qu'ils rentrent en Birmanie afin d'y mener librement leurs activités syndicales en tant que partenaire social à part entière.

Enfin, je voudrais féliciter Guy Ryder pour son élection en tant que Directeur général du BIT. Les syndicats italiens connaissent sa valeur et sa foi dans le tripartisme. Nous sommes certains que ses connaissances et son expérience permettront que l'OIT devienne une organisation indispensable pour le règlement des problèmes que rencontre le monde du travail et que le BIT soit de plus en plus dynamique et efficace dans la mobilisation de ressources qui seront utilisées pour promouvoir la justice sociale et la dignité de tous les travailleurs et toutes les travailleuses de la planète.

Original arabe: M. BDALLA (ministre du Travail, Soudan)

Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation du Soudan, féliciter le Président pour son élection à la présidence de la 101^{ème} session de la Conférence internationale du Travail. Nous avons pleinement confiance dans sa capacité à diriger les travaux de cette session.

Qu'il me soit permis également de présenter toute mon estime au personnel de cette Organisation pour les efforts déployés pour préparer cette session.

Cette Conférence a été précédée d'une session extraordinaire du Conseil d'administration du BIT consacrée à l'élection du nouveau Directeur général du BIT pour remplacer M. Juan Somavia, qui doit à notre grand regret quitter l'Organisation. Nous aurions aimé qu'il poursuive son mandat pour le bien de l'Organisation qui a bénéficié de ses hautes compétences. Il est l'illustration de la capacité des hommes du Sud à occuper des postes importants dans le système des Nations Unies.

Notre regret de voir partir M. Somavia ne nous empêche pas de nous réjouir de l'arrivée du nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, auquel nous présentons nos sincères félicitations. Nous lui demandons de poursuivre la tâche de son prédécesseur qui laissera son nom gravé dans l'histoire de l'Organisation avec son engagement en faveur du travail décent et des socles de protection sociale, pour permettre le développement économique global, pour le bien et des individus et de la société.

L'histoire se renouvelle. Ce qui se produit actuellement dans le monde n'est pas très différent de ce qui s'est passé du fait de la seconde guerre mon-

diale, avec les problèmes économiques et sociaux importants engendrés par celle-ci, et notamment l'extension du chômage, le démantèlement des familles, la propagation des maladies mortelles, l'accroissement de la pauvreté, la récession économique et la réduction de la protection et de la justice sociales. C'est ce qui a été à l'origine de la création de l'Organisation internationale du Travail en 1919.

L'humanité entière a souffert dans le passé de ces problèmes engendrés par la guerre. Actuellement elle en souffre à cause de la mondialisation injuste qui a réduit le monde à un espace gouverné par des symboles qui croient à la loi du plus fort et qui ne sont pas capables de traiter convenablement les êtres humains car ils ne possèdent pas la sagesse nécessaire. Nul n'a été épargné par les répercussions de la mondialisation injuste qui a entraîné récemment des revendications et des troubles menés par des groupes de jeunes souffrant du chômage qui a touché même les pays développés. D'où les soulèvements populaires qui ont vu le jour dans plusieurs pays et dont certains ont été désignés sous le nom de «printemps arabe» et d'autres d'«été occidental». Qui aurait pensé que le taux de chômage atteindrait un jour 40 pour cent environ parmi les jeunes de certains pays développés?

Nous faisons partie des peuples qui ont souffert de la mondialisation injuste. Nous appelons la communauté internationale à affronter avec détermination ses effets négatifs pour les écarter avant qu'il ne soit trop tard. Nous demandons aussi à l'Organisation internationale du Travail de prendre les initiatives nécessaires à ce propos du fait de sa position en tant qu'agence des Nations Unies qui s'occupe des politiques de développement économique et social pour assurer la stabilité et la prospérité de la communauté internationale. Nous voudrions que l'Organisation internationale du Travail nous débarrasse de la politique des normes à deux vitesses et de la guerre économique exercée à notre encontre par certaines institutions internationales à l'instigation des symboles de la mondialisation injuste. Pourquoi un pays tel que le Soudan est-il empêché d'acquitter sa participation aux budgets d'organisations internationales et régionales par le biais habituel des banques? Pourquoi le Soudan est-il attaqué par le biais de ses services et projets vitaux, comme cela s'est produit lorsque des installations pétrolières ont été incendiées et détruites dans la région de Heglig ou précédemment dans le cas de l'usine pharmaceutique «Achifa'a»? Quelle est la faute commise par des dizaines de milliers de travailleurs et de familles qui se sont retrouvés démunis du fait de ces comportements barbares qui, nous en sommes convaincus, ont été provoqués par les symboles de la mondialisation injuste? Pourquoi le Soudan ne peut-il pas cohabiter pacifiquement avec le nouvel État du Soudan du Sud, et pourquoi les frontières communes sont-elles le théâtre de combats au lieu d'être un lieu de passage et d'échange? Pourquoi ne reconnaît-on pas au gouvernement du Soudan son sérieux et son engagement pour appliquer le traité de paix globale signé en 2005 concernant le Soudan du Sud et sa participation à la création et à la reconnaissance du nouvel État? Pourquoi ne reconnaît-on pas au gouvernement du Soudan ses tentatives sérieuses pour réaliser la paix dans toutes ses parties troublées, comme dernièrement avec la signature du traité de paix du Darfour dans la ville de Doha en 2011?

Le Soudan reconnaît le rôle de l'Organisation internationale du Travail pour lutter contre la discrimination raciale et professionnelle. Cette Organisation a contribué à sa suppression dans certains pays. A partir de là, nous demandons à l'Organisation de redoubler d'efforts en vue de soutenir le peuple et les travailleurs de Palestine et de les débarrasser des affres de l'occupation et de la colonisation israéliennes.

Les rapports présentés à cette Conférence concernent trois sujets importants, à savoir: les socles de protection sociale, le chômage des jeunes et les principes et droits fondamentaux au travail. Nous avons le plaisir, du haut de cette tribune, de soutenir les orientations et les efforts de l'Organisation concernant ces questions et d'autres questions relatives au travail. Nous espérons être en mesure d'appliquer les conclusions de ces rapports pour améliorer nos politiques et notre législation que nous avons pris l'habitude de réviser en fonction des circonstances, en consultation avec les partenaires sociaux.

Bien que le Soudan soit un pays en voie de développement exposé aux convoitises extérieures et aux complots politiques, il a toujours tenu à respecter les normes internationales du travail. Nous sommes fiers de notre expérience dans le domaine de la sécurité sociale en tant que premier Etat d'Afrique et du Moyen-Orient à disposer d'une législation relative à ce sujet puisque la loi sur les pensions a été promulguée en 1904. C'est la raison pour laquelle notre capitale, Khartoum, a été choisie comme siège du Centre arabe des assurances sociales relevant de l'Organisation arabe du Travail. C'est ensuite la loi sur l'assurance sociale des travailleurs du secteur privé qui a été promulguée en 1974. Nous disposons d'autres lois en matière de protection sociale, comme la loi sur les indemnités des accidents du travail, la loi sur l'assurance-maladie, la loi sur les organisations du travail et la loi générale sur le travail qui comporte des articles relatifs aux conditions d'emploi des enfants et des femmes et aux prestations postérieures au service.

Nous croyons que les jeunes représentent le présent et l'avenir de la nation. Nous croyons aussi que le développement de la société ne peut se faire sans les femmes qui représentent la moitié de la société. Pour cela, l'Etat a toujours veillé à trouver des solutions au chômage des jeunes et des femmes en adoptant une politique de financement destinée à soutenir les petites et moyennes entreprises en tant que moyen d'accélérer le développement social et économique. C'est ainsi que le Président de la République a demandé en 2011 que 12 pour cent des investissements bancaires soient consacrés au financement de ces entreprises.

Le Soudan a l'honneur de coopérer avec cette Organisation dans les domaines des droits et des principes fondamentaux et a ainsi ratifié sept des huit conventions fondamentales. Nous procéderons à la ratification du reste des conventions dès que les circonstances qui s'y opposent actuellement auront disparu.

Original anglais: M^{me} OLIPHANT (ministre du Travail, Afrique du Sud)

J'aimerais d'abord féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection.

En octobre 2011, l'Afrique du Sud a accueilli la douzième Réunion régionale africaine de l'OIT et, dans son allocution, le Directeur général sortant,

M. Juan Somavia, a prononcé les paroles suivantes: *Je suis en Afrique, un continent que j'aime et que je respecte. Une région peuplée d'hommes et de femmes qui sont mes amis et collègues, avec lesquels j'ai partagé des idéaux et des luttes et confronté difficultés et déceptions. Ce sont des frères et des sœurs de tous âges qui font partie intégrante de ma famille internationale élargie. Une famille qui croit que les sociétés peuvent être meilleures, que des changements positifs sont possibles et que, en dernière analyse, les valeurs, une vision de l'avenir et un certain degré de volontarisme pour que ce que l'on souhaite se réalise peuvent prévaloir sur l'indifférence morale omniprésente dans le monde d'aujourd'hui. Nous savons que c'est une tâche difficile. Mais nous savons aussi que, si nous ne l'accomplissons pas, nous ne serons pas fiers du monde que nous léguerons à nos enfants.*

Le Directeur général sortant est un véritable ami de l'Afrique et il va nous manquer. Le plus grand hommage que nous pouvons lui rendre, c'est de poursuivre les changements positifs introduits dans plusieurs programmes mis en œuvre pendant son mandat.

Ces domaines d'action ont une importance particulière pour l'Afrique car leurs objectifs vont dans le même sens que les priorités sociales et de développement de notre continent et de sa population. Les seuls qui me reviennent à l'esprit à cet instant sont l'Agenda du travail décent et le socle de protection sociale.

Notre approche en Afrique du Sud part du principe que la contribution des partenaires sociaux est capitale, quelles qu'en soient les modalités. Ceux-ci peuvent, par exemple, contribuer à la création en plus grand nombre d'emplois de qualité par le biais du dialogue social.

L'OIT a une grande influence sur nos politiques. La nouvelle stratégie de croissance adoptée par le gouvernement de l'Afrique du Sud, qui est au cœur de sa politique économique, ainsi que la Stratégie nationale de création d'emplois placent le travail décent au centre des initiatives visant à stimuler la croissance d'une économie à forte intensité d'emplois. Le plan de développement national *Vision for 2030*, dont nous mettons au point les derniers détails, a placé le travail décent au cœur de ses propositions de développement et de ses politiques du travail visant à accompagner le pays jusqu'en 2030. Ce plan reconnaît la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'expansion accélérée de l'emploi et la protection des droits des travailleurs.

Comme le dit le Directeur général, l'attention se porte actuellement sur la faisabilité des politiques de travail décent. Il sera important de disposer d'analyses comparatives, de lignes directrices et d'un appui technique, dans la mesure où sont d'avantage pris en compte la faisabilité, le coût et les avantages des stratégies de travail décent. Des cadres de mesure et de suivi seront également nécessaires pour évaluer les progrès accomplis et définir l'impact.

A cet égard, le programme national de promotion du travail décent de l'Afrique du Sud a bien progressé. Plusieurs indicateurs de travail décent ont été élaborés en s'appuyant sur les statistiques officielles disponibles en Afrique du Sud et en les complétant par des données administratives.

Le BIT nous a apporté son appui technique dans ce domaine ainsi que dans d'autres. Il nous a également aidés à mettre en place le programme élargi

de travaux publics ainsi que le programme de travaux communautaires qui vient d'être établi.

Compte tenu des problèmes de chômage structurels auxquels l'Afrique du Sud est confrontée, ces programmes de travaux publics continuent de jouer un rôle majeur dans nos politiques actives du marché du travail.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique, nous avons plus que jamais besoin d'institutions internationales fortes qui nous conseillent et nous apportent leur appui technique. Nous devons relever d'importants défis sur le marché du travail et beaucoup de travailleurs vulnérables ont besoin des normes et des services fournis par l'OIT. Les travaux normatifs de l'OIT ainsi que les conventions relatives à la gouvernance du marché du travail jouent un rôle particulièrement significatif à cet égard.

Comme l'a souligné le Directeur général sortant dans son discours d'ouverture, le respect des principes et droits fondamentaux au travail est particulièrement menacé en période d'incertitudes économiques.

En Afrique du Sud, une campagne importante a été lancée dans les médias pour demander la déréglementation du marché du travail et un assouplissement des conditions de licenciement. Nous avons cependant progressé sur la voie de la ratification de la convention n° 81 sur l'inspection du travail, de la convention n° 129 sur l'inspection du travail (agriculture) et de la convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

Nous avançons également en ce qui concerne la révision à la lumière de la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida et le monde du travail, 2010, du Recueil de directives pratiques et des directives relatives à l'assistance technique concernant le VIH/sida.

Avec l'assistance technique du BIT, nous avons récemment mené à bien une analyse conduite dans la perspective de ratifier la convention de l'OIT n° 102 sur la sécurité sociale. Cette initiative doit être considérée dans le contexte du renforcement de la sécurité sociale en vue de lutter contre la crise et de la promotion de l'Agenda du travail décent.

Nous aimerions saisir cette occasion pour remercier le Directeur général pour son excellent rapport. Nous voulons également reconnaître la contribution qu'il a apportée à l'OIT ainsi qu'aux Etats Membres pendant tout son mandat en tant que Directeur général.

Le gouvernement de l'Afrique du Sud est confiant car les travailleurs font davantage entendre leur voix aujourd'hui qu'il y a dix ans sur le plan international, notamment grâce aux efforts déployés par le Directeur général. Il doit en être ainsi. Dans un contexte de croissance économique faible, d'austérité et de revendications pour assouplir le marché du travail, il faudra défendre les intérêts des travailleurs plus vigoureusement dans les années à venir.

Enfin, j'aimerais féliciter M. Guy Ryder pour son élection en tant que dixième Directeur général du BIT, qui sera effective en octobre 2012. Le parcours exceptionnel de M. Ryder au sein du BIT et du mouvement syndical international lui sera sans aucun doute d'une aide précieuse dans l'exercice de ses fonctions en tant que Directeur général. Il peut être assuré du soutien permanent de notre pays.

Pour conclure, j'aimerais également féliciter le Soudan du Sud, dernière nation à avoir rejoint

l'OIT. Nous savons que ce pays a fait d'énormes efforts pour devenir la nation la plus jeune du monde et, malgré les défis qu'il doit encore relever, il a prouvé que le dialogue qui est au cœur de notre action fonctionne véritablement.

Original russe: M. BYKOVETS (employeur, Ukraine)

La 101^e session de la Conférence internationale du Travail se déroule dans un contexte de redressement progressif des économies après la récente crise économique et financière. On peut dire que cette crise a tout de même eu un effet positif: elle a été comme un rappel à l'ordre pour la communauté internationale, en l'incitant à rechercher des approches nouvelles pour assurer une croissance durable et un développement social progressif.

L'Ukraine est encore aux prises avec les séquelles de la crise, et il est encore trop tôt pour dire si le pays a abordé une étape de croissance économique durable. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de notre devoir d'œuvrer avec les partenaires sociaux à l'accélération de ce processus. Il n'est pas exagéré de dire que le système de partenariat social dans notre pays a réussi le test de résilience. La coopération entre les syndicats, les employeurs et le gouvernement s'est beaucoup développée.

Unissant leurs forces dans le cadre du Conseil économique et social tripartite national sous l'égide du Président de l'Ukraine, les partenaires sociaux ont considéré que l'objectif principal était la modernisation et la création d'emplois garantissant un travail décent – une économie de marché libre et concurrentielle, créant des emplois de qualité, étant la meilleure garantie d'emploi.

La modernisation doit se faire en permettant la flexibilisation du marché du travail et en remplaçant les mesures de protection fictives par des mesures efficaces. Nous ne doutons pas que toutes les nouvelles mesures correspondront pleinement aux normes internationales du travail et au concept de travail décent développé par l'OIT. Nous avons aussi l'intention de tirer profit de l'expérience de l'Union européenne, formalisée dans ses directives et règlements, en matière d'emploi, de relations professionnelles et de protection des travailleurs.

Il est également nécessaire aujourd'hui de réduire l'intervention du gouvernement dans les processus économiques, de liquider les modes d'administration dépassés et inefficaces – ce qui s'applique aussi à d'autres pays que l'Ukraine. Le gouvernement doit accepter les mesures universelles d'appui aux entreprises en leur accordant des incitations raisonnables.

Une mesure efficace pour donner de la vigueur aux entreprises de notre pays pourrait être la défiscalisation des jeunes entreprises pendant une période déterminée, de manière à libérer la créativité de ces jeunes pousses pour réaliser, comme dans toute société, leurs idées. Une telle mesure entraînerait la création d'emplois; il ne sert à rien en effet de grever d'impôts des postes de travail qui n'existent pas encore.

Nous comprenons qu'une telle mesure, outre qu'elle exige une volonté politique de la part des autorités, entraîne un processus complexe d'amendements de la législation nationale. C'est pourquoi les employeurs ukrainiens ont décidé d'aider le gouvernement en démontrant l'efficacité dans la pratique d'une telle mesure. Dans une région d'Ukraine, ils ont créé un fonds d'investissement qui aide, avant tout financièrement, les jeunes entrepreneurs à démarrer leur en-

treprise. Nous espérons que l'expérience et les résultats des activités de cette pépinière d'entreprises aideront à formuler une politique publique en la matière.

L'OIT est un membre unique en son genre au sein de la famille onusienne car elle s'occupe spécifiquement des questions du travail. Sa structure tripartite lui permet de concevoir, dans le domaine du travail, des approches équilibrées et fondées sur le développement durable des entreprises. Cette singularité doit cependant être renforcée.

La meilleure façon d'asseoir plus solidement l'autorité de l'OIT passe par la mise en œuvre pleine et entière des normes internationales du travail et des programmes qu'elle a adoptés. Il est essentiel que les conventions et recommandations de l'OIT soient dûment mises en œuvre et que le travail décent se concrétise le plus rapidement possible.

Je suis heureux d'annoncer que la délégation tripartite de l'Ukraine a signé le nouveau programme de promotion du travail décent pour notre pays pour la période 2012-2015. L'objectif principal de ce programme est l'aide à la création d'un travail décent qui, bien sûr, est considéré comme étant un facteur important pour toutes les entreprises.

Les entrepreneurs d'Ukraine estiment que ce programme est indispensable et qu'il faut absolument le traduire dans la pratique et nous considérons que nous avons besoin de développer toutes les conditions nécessaires à l'emploi décent, à la protection sociale ainsi qu'à la sécurité du travail. Nous sommes convaincus que la réalisation de ces objectifs n'est possible que sur la base du dialogue social.

Le gouvernement de l'Ukraine, ainsi que ses partenaires sociaux, ont déjà pu connaître un certain succès en matière de coopération avec l'OIT dans le cadre du programme de promotion du travail décent pour l'Ukraine. La coopération doit englober tous les projets actuellement exécutés par le BIT en collaboration avec les partenaires sociaux. Les employeurs ukrainiens sont conscients de la nécessité de faire largement appliquer les principes du travail décent en tenant compte des quatre piliers sur lesquels il repose, afin de créer les meilleures perspectives possibles pour le progrès et le développement social.

La contribution à l'établissement et au renforcement des relations avec les partenaires sociaux, l'instauration d'un climat de confiance, et la responsabilisation des acteurs du tripartisme sur la base du consensus et de la distribution équitable des revenus sont les seuls éléments à même de transformer les risques découlant de la crise en nouvelles possibilités.

M. WINDEY (*représentant, Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires*)

Permettez-moi tout d'abord au nom de l'AICESIS de saluer la qualité, l'importance et la pertinence du rapport 2012 du BIT.

Ce rapport permet de mettre en avant toute l'ampleur de la problématique de l'emploi des jeunes dans le contexte de crise mondiale que nous connaissons.

Le rapport est sans équivoque. Les jeunes, plus vulnérables, sont particulièrement exposés au chômage et à la précarité induits par la crise.

Ce fléau place une génération dans l'incapacité d'accéder à un emploi et donc de bénéficier de ce

droit fondamental au travail et corrélativement à ceux qui en découlent.

En plus, il prive les Etats Membres d'un réel potentiel et d'une ressource essentielle apte à promouvoir la croissance. Nous nous trouvons donc devant un défi majeur: trouver des réponses durables et appropriées, aptes à assurer les conditions de la reproduction sociale et à promouvoir avec force et détermination les solidarités intergénérationnelles actuellement mises à mal.

Le problème est complexe et dépasse celui lié exclusivement à l'emploi. Il peut miner la confiance des jeunes, à l'endroit des politiques publiques, de formation, d'enseignement du logement et plus généralement des conditions de vie.

Il est essentiel que l'ensemble de la société civile organisée puisse contribuer à relever ce défi fondamental. C'est une condition *sine qua non*: sans une implication de toute les forces sociales, il ne saurait y avoir de succès.

Les conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans le monde ont, à cet égard, un rôle important à jouer. Par leur implication, c'est l'ensemble des forces vives de la société, l'ensemble des partenaires économiques et sociaux qui peuvent se mettre en mouvement.

Par leur ancrage et leurs relais dans la société, grâce à la place qu'ils occupent dans le système institutionnel des Etats, les CESIS disposent de leviers d'action considérables, notamment en termes de sensibilisation, de développement de dispositifs flexibles ou encore d'orientation des politiques vers des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Les CESIS ont la capacité de promouvoir de nombreuses mesures d'accompagnement ainsi que d'évaluer les politiques publiques dont celles dédiées à l'emploi et au développement humain. Je suis heureux de constater que la plupart des CESIS se sont saisis du thème de l'emploi des jeunes et que ce thème est un thème central de notre association mondiale.

Les CESIS jouent de ce fait un rôle actif de coordination et de suivi en veillant à intégrer les initiatives et mesures résultant des engagements des Etats Membres en matière d'emploi, d'accès au travail décent et de protection sociale.

L'AICESIS a également un rôle à jouer. Elle regroupe actuellement plus de 70 institutions nationales. Elle a vocation à développer et intensifier dans son espace institutionnel le dialogue social en tant que facteur pouvant déboucher sur des consensus porteurs, y compris des pactes sociaux. Le dialogue social est un atout indispensable pour la cohérence, la légitimité et l'efficacité des politiques menées.

L'institutionnalisation de ce dialogue est un gage de succès à long terme. Le dialogue social se mérite, se nourrit et s'entretient. Et il fait évoluer vers un facteur de stabilité et de paix.

C'est pourquoi l'AICESIS s'est engagée à contribuer à la mise en place des CESIS dans les pays qui envisagent d'en créer un. L'AICESIS tient finalement à souligner toute l'importance qu'elle attache aux travaux de l'OIT et à la contribution qu'elle entend y apporter.

A cet égard, le BIT, en suggérant l'implication des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent, interpelle la société civile représentée au sein des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

L'ICESIS ne peut que souscrire à cette analyse et s'en féliciter. Elle entend intensifier ses efforts en ce sens.

Permettez-moi enfin de me féliciter, au nom de l'ICESIS, de l'adoption toute récente de l'accord de coopération entre l'OIT et l'ICESIS. Ce protocole renforce en effet la coopération, l'échange d'informations et les activités conjointes entre l'ICESIS et l'OIT. Il constitue, j'en suis convaincu, un instrument et le gage du développement mutuellement fructueux des relations entre nos organisations.

Original espagnol: M. ANRÓ (représentant, Confédération des travailleurs et travailleuses des universités des Amériques)

La Confédération des travailleurs et travailleuses des universités des Amériques (CONTUA) représente 21 organisations syndicales et plus de 500 000 travailleurs et travailleuses dans 17 pays de l'Amérique latine. Tout d'abord, j'exprimerai de nombreuses préoccupations. Les atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs se sont accrues au cours de cette dernière année dans beaucoup de pays de l'Amérique latine. Un bref tour d'horizon maintenant. En Equateur, il y a eu plus de 15 000 licenciements dans le secteur public et l'un de nos principaux dirigeants, le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs des universités publiques de l'Equateur, Marcelo Neto Vizcaino, a été l'objet d'une procédure arbitraire de licenciement intentée par le recteur, en violation des droits syndicaux.

Au Pérou, les différends syndicaux sont désormais portés devant les tribunaux, et le président sortant de la Fédération nationale des travailleurs des universités du Pérou risque d'être incarcéré pour avoir participé à une réunion syndicale sans l'autorisation d'un juge.

Nous avons dénoncé à cette session de la Conférence, par le biais du secrétaire général de l'Association des travailleurs de l'université du Panama (ASEUPA), Damián Espino Castillo, le refus du gouvernement du Panama de reconnaître le droit de syndicalisation des travailleurs du secteur public, et donc la violation du droit au plein exercice de la liberté syndicale. Ainsi, nous défendons la mise en œuvre de la négociation collective dans le secteur public, en particulier à l'Université du Panama. La Confédération que je représente lutte avec l'ASEUPA pour le plein exercice de la liberté syndicale au Panama et pour la mise en place du salaire minimum dans le secteur public.

En ce qui concerne la Colombie, il nous faut répéter cette année encore qu'il est important de renforcer le soutien international en faveur des syndicalistes colombiens qui subissent des violations permanentes et systématiques de la liberté syndicale et des attentats contre leur vie, au seul motif qu'ils défendent les intérêts des travailleurs.

Au Guatemala, la situation s'aggrave de jour en jour. Les menaces, la violence, les disparitions de dirigeants syndicaux et d'activistes sociaux ne cessent de s'accroître. Dans ce contexte, nos camarades de l'Université de San Carlos se trouvent dans des conditions extrêmement difficiles pour organiser et défendre les travailleurs.

Au Brésil, hier, la Fédération syndicale des travailleurs des universités brésiliennes a organisé une grève contre la privatisation des hôpitaux universitaires, contre l'externalisation des services, pour l'augmentation du budget de l'éducation et pour des

horaires de travail dignes et assortis de salaires justes.

Au Chili, les tensions se poursuivent car les différends dans les universités n'ont pas été résolus. La situation a été mise en lumière grâce aux luttes des étudiants, revendications qui comportent un volet syndical. Nous voulons des universités publiques, gratuites et accessibles à tous au Chili, et nous voulons exercer nos droits syndicaux librement et pleinement, notamment les droits de grève et de négociation collective.

En Uruguay, nos organisations affiliées, le Syndicat fédéral des fonctionnaires de l'Université de la République (AFFUR) et l'Union des travailleurs de l'hôpital universitaire (UTHC) dénoncent le fait que, dans le cadre de la négociation collective du secteur public, ils n'ont pas pu encore signer leur convention collective, malgré l'action qu'ils mènent depuis 2010, et en dépit des accords conclus avec les autorités universitaires. Nous demandons au gouvernement uruguayen d'intervenir.

Il est important de signaler, cependant, qu'il n'y a pas que des faits négatifs. Nous voulons féliciter les travailleurs des universités du Venezuela et nous sommes fiers que Carlos López, président de la Fédération des travailleurs des Universités du Venezuela, ait présenté ici les avancées obtenues dans la législation du travail au Venezuela.

Au sujet du Nicaragua, nous voulons aussi souligner les progrès enregistrés au Nicaragua, où la principale représentante syndicale des travailleurs universitaires, Maritza Espinales a été élue députée nationale et fait entendre la voix des travailleurs au Parlement.

Au Costa Rica, le syndicat des travailleurs de l'université nationale, après avoir mené une lutte exemplaire, a signé une convention collective pour leur secteur.

En Argentine, a été mise en œuvre la première convention collective du personnel des universités. Mais nous attendons toujours le versement, pour les travailleurs et travailleuses qui prennent leur retraite, de 82 pour cent de leur salaire, ce qui ne sera que justice pour eux.

Au Mexique, le syndicat des travailleurs de l'université nationale du Mexique s'est renforcé institutionnellement et politiquement. Il s'agit de l'une des principales organisations sociales qui portent haut le drapeau de la démocratisation de la société et qui promeut un changement d'orientation économique et sociale au Mexique, pour lutter contre les terribles inégalités qui existent dans ce pays.

Nous avons présenté ici un tableau succinct de la situation de notre secteur. Ce sont des moments difficiles pour les travailleurs dans un monde en crise, où le néolibéralisme et le colonialisme politique continuent de peser sur les travailleurs et les pays.

Les syndicats défendent une économie plus juste, sans exclusion, et luttent pour mettre fin au colonialisme, comme c'est le cas de l'usurpation britannique des îles Malouines.

Grâce à la CONTUA, les travailleurs des universités, unis et solidaires, font valoir leurs droits fondamentaux. Nous espérons pouvoir compter sur l'OIT pour mener avec succès notre action. Nous sommes fiers de nos résultats. Cela fait trois ans que la CONTUA existe. Les travailleurs des universités conduits par leurs organisations syndicales portent dans les universités publiques des Amériques le

flambeau du travail décent et du respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.

Original espagnol: M. URRUTIKOETXEA (représentant, Union internationale des syndicats des industries de la métallurgie et des mines)

J'aimerais rendre hommage à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses du BIT, qui n'ont pas ménagé leurs efforts tous ces jours-ci. Tout d'abord, il importe de souligner qu'il est fondamental que l'OIT fonde son fonctionnement sur des principes démocratiques, la condition étant de n'exclure aucune des organisations internationales syndicales existantes.

Notre union internationale, en tant que branche affiliée à la Fédération syndicale mondiale (FSM), exige que le traitement qui sera accordé à la FSM qui, à notre avis, représente le syndicalisme de classe le plus cohérent au niveau mondial, soit aussi correct que celui qui est dispensé à d'autres organisations syndicales internationales. Dans le cas contraire, l'OIT tournerait le dos à ses principes fondateurs.

En raison de la crise capitaliste à l'échelle mondiale, nous avons dû faire face, dans le secteur de la métallurgie et des mines, à un grand nombre de licenciements de travailleurs et de travailleuses à cause des politiques que mènent les multinationales de notre secteur et dont les principaux éléments sont la délocalisation d'entreprises, la recherche du profit maximum, au détriment des conditions salariales et de travail de leurs travailleurs.

Aujourd'hui, on estime que ces dernières années, environ 20 millions de personnes ont perdu leur emploi dans les secteurs de la métallurgie et des mines, d'après des données officielles, depuis qu'a éclaté la dernière crise capitaliste. Mais ce chiffre est en fait bien plus élevé car de nombreux travailleurs de ces secteurs n'ont ni contrat ni droit au travail, ni sécurité sociale.

Par ailleurs, nous constatons que les salaires sont diminués; ces trois dernières années par exemple, dans l'Union européenne, en moyenne, la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs de la métallurgie a été de l'ordre de 15 pour cent. Les journées de travail s'allongent, les rythmes de travail s'accroissent. Cela a des répercussions sur la santé des travailleurs et des travailleuses de ces secteurs. Il faut souligner que, cette dernière année, on estime à un million le nombre d'accidents du travail dans ces secteurs, qu'il s'agisse d'accidents légers ou mortels.

De plus, les maladies professionnelles, bien souvent, n'apparaissent pas dans les statistiques officielles mais elles ont des incidences sur la santé de nombreux travailleurs.

A l'heure actuelle, les travailleurs et travailleuses des mines et de la métallurgie jouent leur va-tout. Nous devons être bien conscients que nous menons la même lutte que d'autres travailleurs, même si nos problématiques sont spécifiques. Il faut un changement politique qui débouche sur un changement social. De nombreuses luttes ont été menées ces dernières années mais, puisqu'il est impossible de les énumérer toutes, j'aimerais en citer trois en raison de leur importance et de leur actualité.

Tout d'abord, la lutte menée par nos camarades des aciéries grecques qui sont en grève depuis plus de six mois, la lutte des mineurs du Pérou, qui a débouché sur l'assassinat de deux d'entre eux en raison de la répression; finalement, la lutte des mineurs du charbon dans les Asturies et d'autres na-

tions de l'Etat espagnol, qui mènent des grèves importantes pour exiger que 400 millions d'euros soient investis dans le charbon en Espagne. Si on trouve 100 milliards d'euros pour le secteur bancaire en Espagne, pourquoi n'y aurait-il pas 400 millions d'euros pour des travailleurs et des travailleuses et pour défendre ces postes de travail? De plus, pourquoi n'y a-t-il pas d'argent pour la santé et l'éducation?

En définitive, ces luttes s'ajoutent à celles qui sont menées par nombre de travailleurs partout dans le monde, en particulier en Europe, par exemple en Grèce, au Portugal, au Pays basque, en Italie et dans l'Etat espagnol.

Nous croyons aussi qu'il est nécessaire de dénoncer la criminalisation de la lutte syndicale qu'on constate partout dans le monde. Pas seulement en Afrique ou en Amérique: en Europe, on voit comment des gouvernements de droite, comme le Parti populaire, ont menacé de rogner le droit de grève après la grève générale du 29 mars. D'ailleurs, des personnes ont été arrêtées puis détenues parce qu'elles avaient participé à la grève.

Finalement, je voudrais évoquer les travailleurs et travailleuses dont, ces douze derniers mois, les droits ont été rognés ou qui ont perdu leur emploi. J'aimerais manifester notre solidarité avec tous les travailleurs victimes de ce fléau que sont les accidents du travail. J'aimerais aussi dire mon admiration pour tous les militants syndicaux victimes de violations des droits de l'homme, ou qui ont été réprimés et jetés derrière les barreaux simplement parce qu'ils essayaient d'obtenir un monde plus juste pour la majorité de l'humanité.

Cela se produit partout dans le monde, en Europe. Au Pays basque, un dirigeant syndical a été détenu à cause de ses activités politiques et syndicales. Il s'agit de Rafa Díez Usabiaga. Nous croyons que ces réalités doivent être dénoncées parce que, sans la lutte de dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses, nous vivrions encore aujourd'hui dans un monde pire, même si notre objectif est toujours d'améliorer le monde et d'essayer de le changer, dans l'intérêt de la majorité de l'humanité, c'est-à-dire les travailleurs, en fin de compte.

Original espagnol: M. RIVAS (représentant, Union latino-américaine des travailleurs municipaux)

Tout d'abord, au nom de l'Union latino-américaine des travailleurs municipaux, c'est pour nous un grand motif de fierté d'être présents ici, et nous remercions l'OIT de nous avoir invités à participer à cette nouvelle session de la Conférence, qui se caractérise par la richesse des questions traitées.

L'Union latino-américaine des travailleurs municipaux est composée de 20 organisations syndicales d'Amérique latine et des Caraïbes et sa fondation remonte à 1994. Depuis lors, nous participons activement à toutes les activités qui ont trait au travail municipal. Ainsi, nous affirmons que nous sommes favorables à une réduction de la pauvreté, à une mondialisation juste et à des possibilités de travail décent et productif pour les hommes et les femmes dans des conditions de liberté, de sécurité et de dignité humaine.

Au vu du rôle fondamental que jouent les travailleurs de la fonction publique, nous réaffirmons la nécessité de garantir de meilleures conditions de travail aux travailleurs municipaux latino-américains. Nous réaffirmons l'obligation morale de tenir des négociations collectives, de renfor-

cer les capacités des syndicats et de concrétiser le travail décent. Nous sommes convaincus que des services publics de qualité sont indispensables pour construire des sociétés justes et inclusives, fondées sur les principes de l'égalité d'accès à ces services et de l'égalité des chances. Ainsi, le modèle syndical argentin défend la claire volonté des travailleurs dans un cadre garantissant les libertés et dans un plan d'action visant à réduire le déséquilibre qui existe entre les salaires des hommes et des femmes.

En ce qui concerne les questions prioritaires pour notre organisation, nous voulons dénoncer toute une série de législations du travail restrictives imposées sur l'ensemble du continent américain, où de nouvelles lois continuent de restreindre largement les droits de millions de travailleurs municipaux en ce qui concerne la négociation collective, le droit de grève, et même quelquefois la simple affiliation à des syndicats.

Les problèmes qui touchent les travailleurs municipaux sont notamment la bureaucratie et l'absence de démocratie syndicale, la privatisation et la sous-traitance de services publics. Sur la question précise des conditions de travail actuelles, je tiens à signaler la gravité de la situation et à dire que nous condamnons fermement la violation incessante et systématique des droits des travailleurs en Colombie et en Equateur. Nous exhortons cette organisation internationale à prendre les mesures les plus draconiennes pour protéger l'intégrité physique des dirigeants syndicaux et le plein exercice de la liberté syndicale. Nous condamnons également le conflit concernant la question de la représentation syndicale en Amérique centrale et la violation des droits syndicaux dans certaines municipalités, comme au Salvador.

Nous dénonçons par ailleurs la spoliation dont ont été victimes les travailleurs municipaux du Chili et d'autres pays par le biais du système de l'AFP et de l'AFJP ou d'autres systèmes analogues dans d'autres pays. En effet, ces travailleurs ont été obligés de cotiser à ces régimes sans avoir d'autre choix alors que le système par répartition a été supprimé. Avec la spéculation sur les capitaux internationaux et l'effondrement des rendements des placements, tous les travailleurs ont subi des pertes très importantes qui ont pesé lourdement sur les retraites, sachant qu'au Chili le niveau des retraites s'établirait autour de 167 dollars, autrement dit une véritable misère qui condamne les travailleurs municipaux chiliens à vivre tout le reste de leur existence dans la pauvreté.

Au Paraguay, sur 228 municipalités, 30 seulement sont représentées par des syndicats. Dans les localités acquises aux thèses néolibérales, l'ingérence politique partisane est très marquée. Comment peut-on parler de syndicat à un travailleur qui n'a pas de quoi manger et qui ne bénéficie pas de garanties élémentaires comme la sécurité sociale? Ainsi, les structures syndicales sont faibles au Paraguay, héritage d'une dictature de trente-cinq ans. Avec le nouveau gouvernement en place, il existe une volonté politique d'instaurer des groupes de dialogue.

En Argentine, même si les droits syndicaux sont bien protégés par la législation, il n'existe ni commission paritaire municipale au niveau national ni convention collective pour les travailleurs municipaux. C'est pourquoi nous, les travailleurs municipaux argentins, réclamons la fixation dans les plus brefs délais d'un salaire minimum et évolutif sur le modèle du salaire fixé par le gouvernement et la

CGT, étant donné que la loi ne le prévoit pas pour les travailleurs municipaux. Il semblerait que les organisations de travailleurs municipaux ne sauraient être logées à la même enseigne que les autres organisations syndicales apparentées qui, elles, disposent de commissions paritaires au niveau national. Nous réaffirmons l'importance qu'il y a à travailler dans le cadre d'un programme établi par les travailleurs des services municipaux, de l'administration publique, ainsi que des services sociaux et du secteur de la santé, et d'autres services publics.

Nous réaffirmons avec conviction que le droit inaliénable des travailleurs municipaux d'Amérique doit être respecté, et nous sommes résolus à œuvrer pour des services publics de qualité placés sous le signe du travail décent. En l'absence de conditions de travail décentes, de perspectives de carrière, d'un meilleur niveau de rémunération, d'infrastructures modernes et de possibilités de formation, il sera impossible d'offrir aux populations des services publics de qualité.

Original portugais: M. LOPES DE CARVALHO (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Permettez-moi au nom de l'UITBB, organisation affiliée à la Fédération syndicale mondiale, de remercier l'OIT de nous avoir donné l'occasion de parler devant cette assemblée et de donner notre avis sur des questions urgentes qui intéressent les travailleurs.

La 101^e session de la Conférence se tient à un moment où la crise du capitalisme s'aggrave, à un moment où s'intensifie l'offensive violente lancée par les gouvernements et les organisations patronales, en particulier en Europe, contre les conquêtes et les droits historiques des travailleurs, notamment le droit de grève.

Tout cela est contraire aux principes fondamentaux de l'OIT, en particulier la Déclaration de Philadelphie, et contraire au travail décent et aux droits que défend l'OIT.

Cette tentative du patronat de vider le droit de grève de sa substance doit être rejetée par l'OIT. Aucun travailleur, aucune travailleuse et aucune organisation qui les représente ne saurait renoncer au seul instrument de dernier recours dont disposent les travailleurs pour faire valoir leurs droits dans le bras de fer qui les oppose au patronat.

Les secteurs de la construction et du bois sont particulièrement touchés par un certain nombre de problèmes: des salaires de misère, le travail informel, précaire et dangereux, sans protection sociale et sans formation adéquate; la sous-traitance en cascade qui réduit à néant les conquêtes des travailleurs; la rivalité entre travailleurs nationaux et migrants avec les conséquences néfastes que l'on sait pour l'humanité: dumping social, exclusion, racisme et xénophobie. Voilà malheureusement la réalité quotidienne de dizaines de millions de travailleurs.

Par ailleurs, dans les pays développés où les travailleurs avaient conquis des droits au prix de luttes acharnées, ces conquêtes sont annihilées par des institutions capitalistes comme la troïka, à savoir l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international.

Ces conquêtes sont mises à mal avec une violence sans pareille dans l'ajustement structurel et dans l'indifférence totale des technocrates.

En tant que dirigeant syndical et représentant des travailleurs, je me dois d'aborder la lutte contre les accidents mortels ou provoquant des mutilations, et j'aimerais parler également des mesures de correction ou de transformation qui doivent être mises en place conjointement avec l'OIT. Il faut faire en sorte qu'aucun travailleur ne perde plus la vie ou la santé au travail.

Il faut le clamer haut et fort: les accidents ne sont pas le produit de la fatalité mais de la négligence, et c'est pour ça que l'Union internationale syndicale, affiliée à la FSM, invite l'OIT à lancer une vaste campagne permanente à l'échelle mondiale contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, en particulier pour faire interdire l'amiante partout dans le monde.

Par ailleurs, nos camarades travailleuses nous ont demandé de lutter contre les inégalités de tous types dont elles sont victimes. Elles demandent notamment l'application des quatre conventions les plus importantes dans le domaine de l'égalité: les conventions n^{os} 100, 111, 156 et 183. Elles demandent que l'aide d'ACTRAV pour pouvoir atteindre leurs objectifs.

Par ailleurs, le taux de chômage de 40 pour cent qui sévit parmi les jeunes travailleurs est inacceptable. Les gouvernements doivent revoir

l'économie, non pas dans l'intérêt des banques mais pour garantir une «participation équitable aux fruits du progrès» et, comme le dit la Déclaration de Philadelphie, pour «contribuer le mieux au bien-être commun».

Toutefois, pour avancer dans cette direction, nous devons renoncer aux politiques capitalistes et néolibérales pratiquées par nombre de gouvernements. Des politiques qui sont, comme je le disais, contraires aux valeurs de l'OIT. Il nous faut faire de l'OIT une organisation qui défende les droits des travailleurs.

Enfin, si l'OIT veut voir ses principes fondamentaux respectés et ses programmes appliqués, elle doit veiller à faire respecter le pluralisme syndical en traitant de la même manière et sur un pied d'égalité toutes les organisations qui représentent les salariés du monde.

Notre organisation, l'UITBB, considère que la situation dans le monde exige une Organisation internationale du Travail qui soit forte et indépendante, attachée à ses valeurs et principes, pour pouvoir avoir un impact positif sur les conditions de vie et de travail des travailleurs et des travailleuses du monde entier.

(La séance est levée à 19 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Quatorzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	1
---	---

Quinzième séance

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: présentation, discussion et approbation	10
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2013: adoption	10
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: adoption	10
Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011: adoption	11
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	11

Seizième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	15
---	----

Dix-septième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	25
---	----

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....